

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 13 JUIN 2024**

Délibération n°2024.06.99
Compte administratif 2023

LE TREIZE JUIN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 07 juin 2024

Secrétaire de Séance : Martine FRANCOIS-ROUGIER

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **53**

Nombre de pouvoirs: **12**

Nombre d'excusés: **9**

Nombre d'absents : **1**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Chantal DOYEN-MORANGE, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Martine LIEGE-TALON, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD-CALMELS, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir :

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Véronique ARLOT à Gérard DESAPHY, Joëlle AVERLAN à Michaël LAVILLE, Françoise COUTANT à Jacky BONNET, Valérie DUBOIS à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Christophe DUHOUX à Raphaël MANZANAS, Fabienne GODICHAUD à Thierry MOTEAU, Jérôme GRIMAL à François NEBOUT, Thierry HUREAU à Francis LAURENT, Corinne MEYER à Martine RIGONDEAUD, Martine PINVILLE à Jean-Jacques FOURNIE, Philippe VERGNAUD à Sophie FORT,

Excusé.e(s):

Minerve CALDERARI, Frédéric CROS, François ELIE, Bertrand GERARDI, Gérard LEFEVRE, Pascal MONIER, Jean-Philippe POUSSET, Catherine REVEL, Marcel VIGNAUD,

Suppléant.e(s):

Jean-Claude COURARI par Martine LIEGE-TALON,

Absent.e(s):

Xavier BONNEFONT,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240613-2024_06_99-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024

Affichage : 21/06/2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 JUIN 2024

**DELIBERATION
N°2024.06.99**

Rapporteur : François NEBOUT

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

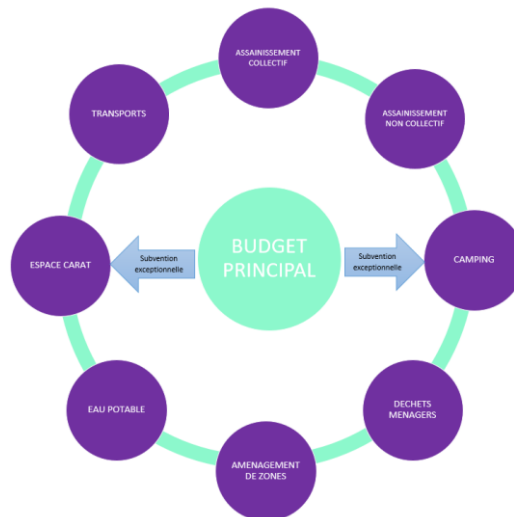
Le compte administratif est établi en fin d'exercice par le président de l'assemblée délibérante. Il retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité.

Le compte administratif est ainsi le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Il retrace toutes les recettes (y compris celles non titrées) et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser).

GrandAngoulême dispose de **9 budgets** :



- **un budget principal** qui comprend l'ensemble des recettes et des dépenses de l'établissement qui n'ont pas vocation à faire l'objet d'un budget annexe et qui permet notamment de gérer toutes les activités relevant de services publics administratifs.
- **8 budgets annexes** qui retracent les opérations budgétaires :
 - o de certains services publics locaux industriels et commerciaux (SPIC) qui doivent s'équilibrer par les ressources liées à l'exploitation de l'activité comme le service de l'assainissement, de l'eau potable, de l'espace CARAT et du Camping. Pour ces deux derniers budgets annexes, compte tenu des exigences de service public et des investissements importants réalisés qui nécessiteraient une hausse excessive des tarifs, le budget principal verse une subvention exceptionnelle chaque année pour assurer leur équilibre.

Accusé de réception de ce document

016-200071827

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024

Affichage : 21/06/2024

- de service public dont l'équilibre est lié à la perception d'une taxe ou redevance spéciale (déchets ménagers, transports)
- des opérations d'aménagement de zones d'activités (aménagement de zones).

Plusieurs facteurs ont eu des incidences sur les comptes de GrandAngoulême en 2023 :

- le passage à la nomenclature M57 pour les budgets relatifs à des services publics administratifs avec notamment une incidence sur le plan de comptes qui nécessite des retraitements pour permettre des comparaisons avec les exercices antérieurs
- des changements de périmètre de dépenses avec :
 - le passage des crédits relatifs aux carburants et à l'atelier mécanique du budget principal vers le budget déchets ménagers, principal consommateur, entraînant des modifications en dépenses et en recettes
 - l'intégration de la gestion immobilière au budget principal
- la recette de CVAE transformée en part de TVA nationale, avec une part fixe et une part variable
- avec la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, un impact exceptionnel lié au retard des déclarations relatives aux biens immobiliers sur le produit de la taxe d'habitation des résidences secondaires
- une forte inflation sur certains postes de dépenses, notamment l'électricité, le gaz ainsi que l'alimentation
- le resserrement des conditions de prêt de la Banque centrale européenne (BCE) pour juguler l'inflation, engendrant une forte croissance des taux d'intérêts
- enfin une cyberattaque à la fin du mois de juillet 2023 visant la communauté d'agglomération GrandAngoulême et la ville d'Angoulême, engendrant des dépenses exceptionnelles pour permettre la poursuite de l'activité et freinant la réalisation des projets.

Tels sont les éléments de contexte de la réalisation du budget pour l'année 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240613-2024_06_99-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024

Affichage : 21/06/2024

PRESENTATION CONSOLIDEE

Synthèse de l'exécution budgétaire 2023 – mouvements réels et d'ordre

Opérations réelles = opérations ayant donné lieu à mouvement de trésorerie

Opérations d'ordre = opérations ne donnant pas lieu à flux financiers et équilibrées entre elles

Dépenses totales de l'exercice 2023	205,9 M€
Dont fonctionnement	161,1 M€
Dont investissement	44,9 M€
Recettes totales de l'exercice 2023	217,5 M€
Dont fonctionnement	168,1 M€
Dont investissement	49,3 M€
Résultat de l'exercice 2023	11,6 M€
Reprise des résultats antérieurs	17,0 M€
Dont fonctionnement	22,6 M€
Dont investissement	-5,6 M€
Résultat de clôture	28,6 M€

Au total, tous budgets confondus, la collectivité présente un résultat de clôture de 28,6 M€ (26,6 M€ en 2022), un montant d'épargne brute de 23,5 M€ et un taux de 14,9 %, un montant d'épargne nette de 16,3 M€ et un taux de 10,3 %, pour un encours de dette global de près de 103,3 M€, soit une capacité de désendettement de 4,4 années (4,1 années).

Le résultat de clôture progresse de 2 M€ par rapport à 2022 mais les taux d'épargne brute et nette diminuent, sous l'effet d'une augmentation du remboursement de la dette et d'une progression des dépenses plus rapide que les recettes.

L'encours de dette global reste stable à 103,3 M€. La capacité de désendettement progresse légèrement à 4,4 années contre 4,1 années fin 2022.

Ces ratios et indicateurs sont issus des résultats bruts, sans retraitement des flux croisés entre budgets.

Les principaux agrégats, indicateurs et ratios

1	Dépenses réelles de fonctionnement	134,6 M€
2	Recettes réelles de fonctionnement	158,1 M€
3	Epargne brute (2 -1)	23,5 M€
4	Remboursement du capital de la dette	7,2 M€
5	Epargne nette (3 - 4)	16,3 M€
6	Dépenses d'équipement	27,5 M€
7	Encours de dette au 31/12	103,2 M€
8	Capacité de désendettement (7/3)	4,4 années

Les situations sont toutefois contrastées selon les budgets.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240613-2024_06_99-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024

Affichage : 21/06/2024

LE BUDGET PRINCIPAL

La synthèse de l'exécution budgétaire 2023 – mouvements réels et d'ordre

En milliers d'€	BP 2023	BTV 2023	CA 2023	Taux réalisé°
A - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	87 724	90 961	82 048	
Dépenses réelles	77 374	78 847	75 567	95,8%
Dépenses ordre	10 350	12 114	6 481	
B - RECETTES DE FONCTIONNEMENT	84 141	87 027	88 820	
Recettes réelles	83 231	86 117	88 162	102,4%
Recettes d'ordre	910	910	658	
C- RESULTAT DE L'EXERCICE (B-A)			6 772	
D - Reprise des résultats antérieurs			3 934	
E - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (C+D)			10 707	
F - DEPENSES D'INVESTISSEMENT	27 127	28 425	20 844	
Dépenses réelles	25 991	27 289	20 136	73,8%
Dépenses ordre	1 136	1 136	708	
G - RECETTES D'INVESTISSEMENT	34 143	35 759	22 840	
Recettes réelles	23 567	23 419	16 309	69,6%
Recettes d'ordre	10 576	12 340	6 531	
H- RESULTAT DE L'EXERCICE (G-F)			1 995	
I - Reprise des résultats antérieurs			-7 334	
J – BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (H +I)			-5 338	
K - RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE (E + J)			5 368	
Dépenses reportées - a			2 606	
Recettes reportées - b			2 171	
Résultat définitif global = K - a + b			4 933	

Le fonctionnement

- ✓ Des dépenses réelles de fonctionnement réalisées à 95,8 % (idem en 2022), qui s'établissent à 75,6 M€, en augmentation de 3,1 M€ et de 4,2 % par rapport au CA 2022
- ✓ Des recettes réelles de fonctionnement réalisées à 102,4 % qui s'élèvent à 88,2 M€, en augmentation de 5,5 M€ et de 6,6 % par rapport au CA 2022
- ✓ Une épargne brute de 11,7 M€, en progression de 1,5 M€ par rapport au CA 2022 et qui représente 13,2 % des recettes réelles de fonctionnement
- ✓ Des intérêts de la dette de 1 311,3 K€
- ✓ Une épargne nette de près de 8 M€, en progression de 1,2 M€ et de 17,6 % par rapport à 2022 et qui représente 9 % des recettes réelles de fonctionnement

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240613-2024_06_99-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024

Affichage : 21/06/2024

L'investissement

- ✓ Des dépenses d'investissement réalisées à 73,8 % qui s'établissent à 20,1 M€
 - Dont un remboursement en capital de 3,7 M€, en augmentation de 0,2 M€ par rapport à 2022
 - Dont des dépenses d'équipement de 16 416 K€ en 2023 réalisées à 70,3 % contre 17 666 K€ en 2022, soit en baisse de 1,3 M€ et de 7 %.
 - Dont 10 515 K€ pour les opérations incluses dans la PPI (PNRU2, production de logements sociaux et opérations du plan local de l'habitat, Val de Charente 1 et 2, schéma cyclable, Cartéclima, PEM Sud Angoumois et Angoulême, secteur gare, zones d'activité avec réhabilitation des voiries ou études, relocalisation de l'ESPE, aide à l'immobilier d'entreprises, recapitalisation de la SAEML Territoire Charente, travaux d'eaux pluviales, groupe froid de Nautilus, local de stockage, annexe du Conservatoire, et renouvellements informatiques).
 - Dont 5,8 K€ pour l'opération Crèches hors PPI pour la relocalisation sur 2 sites distincts (L'Isle d'Espagnac et Champniers) de la crèche des Poussins
 - Dont 166,5 K€ pour l'opération pour compte de tiers relative à la desserte des quais pour la passerelle d'Angoulême
 - Dont 5 728 K€ de dotations d'investissement qui correspondent essentiellement à des dépenses d'équipement et de grosses réparations sur le patrimoine de l'agglomération, ou à des subventions d'équipement versées.

Le financement des dépenses d'investissement a été réalisé de la façon suivante :

- ✓ Pour 3 206 K€ par des ressources propres d'investissement (FCTVA pour 1 991 K€, produits de cessions pour 918 K€, AC pour 153 K€, divers),
- ✓ Pour 136,5 K€ d'annulations de mandats
- ✓ Pour 2 559 K€ par des subventions hors Attribution de Compensation,
- ✓ Pour 4 000 K€ par recours à l'emprunt (emprunt 800 K€ sur 20 ans à taux variable EUR3M+0,32 % flooré à 2 % et emprunt de 3 200 K€ sur 20 ans à taux variable EUR3M+0,44 % flooré à 3,44 % souscrits auprès de la Société Générale)
- ✓ Pour 7 957 K€ par l'épargne nette

Le résultat de clôture est un excédent de 5 368 K€, la variation du résultat de clôture est de + 1 751 K€.

L'endettement

Compte tenu d'un recours à l'emprunt de 4 M€ et d'un remboursement en capital de 3,7 M€, l'encours de dette s'établit à fin 2023 à 52,3 M€ au budget principal.

En terme de capacité de désendettement (ratio qui permet d'estimer en combien d'années la collectivité pourrait rembourser la totalité du capital de sa dette si elle y consacrait la totalité de son épargne brute), celui-ci s'établit à 4,5 années fin 2023, contre 5,3 années à fin 2022 soit en diminution en lien avec l'amélioration de l'épargne.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240613-2024_06_99-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024

Affichage : 21/06/2024

LE BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

La synthèse de l'exécution budgétaire 2023 – mouvements réels et d'ordre

En milliers d'€	BP 2023	BTV 2023	CA 2023	Taux réalisation
A - DEPENSES D'EXPLOITATION	42 463	43 130	31 602	
Dépenses réelles	28 063	29 412	27 758	94,4%
Dépenses ordre	14 400	13 718	3 844	
B - RECETTES D'EXPLOITATION	31 234	31 901	32 771	
Recettes réelles	30 894	31 561	32 434	102,8%
Recettes d'ordre	340	340	337	
C- RESULTAT DE L'EXERCICE (B-A)			1 169	
D - Reprise des résultats antérieurs			11 229	
E - RESULTAT D'EXPLOITATION (C+D)			12 398	
F - DEPENSES D'INVESTISSEMENT	21 603	21 038	4 800	
Dépenses réelles	21 263	20 698	4 463	21,6%
<i>dont opérations liées à la MO déléguée</i>	<i>3 000</i>	<i>3 000</i>	<i>0</i>	<i>0,0%</i>
Dépenses ordre	340	340	337	
G - RECETTES D'INVESTISSEMENT	21 634	21 038	3 846	
Recettes réelles	7 234	7 320	2	0,0%
<i>dont opérations liées à la MO déléguée</i>	<i>3 000</i>	<i>3 000</i>	<i>0</i>	<i>0,0%</i>
Recettes d'ordre	14 400	13 718	3 844	
H- RESULTAT DE L'EXERCICE (G-F)			-954	
I - Reprise des résultats antérieurs			4 233	
J – BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (H +I)			3 279	
K - RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE (E + J)			15 677	
Dépenses reportées - a			2 073	
Recettes reportées - b			0	
Résultat définitif global = K - a + b			13 604	

L'exploitation

- ✓ Des dépenses réelles d'exploitation réalisées à 94,4 % (98,4 % en 2022) qui s'établissent à 27,8 M€, en augmentation de 3,8 M€ soit 15,8 % par rapport au CA 2022 :
 - 22,7 M€ au titre du contrat d'obligation de service public confié à la SPL STGA contre 20,4 M€ en 2022 (+27,5 % depuis 2020)
- ✓ Des recettes réelles de fonctionnement réalisées à 102,8 % (110,4 % en 2022) qui s'élèvent à 32,4 M€ (30,4 M€ en 2022), en augmentation de 2 M€ par rapport à 2022, avec :
 - Des recettes reversées par la STGA pour 4,2 M€ contre 3,86 M€ en 2022, en hausse de 0,33 M€ et de 8,6 %
 - Un produit du Versement mobilité (VM) de 23,7 M€ (22,2 M€), en hausse de 1,5 M€ et de 6,7 %
 - De la dotation générale de décentralisation (DGD) de 2,2 M€, montant figé depuis de nombreuses années
 - De la dotation de compensation de la Région de 1,4 M€
- ✓ Une épargne brute de 4,7 M€, en diminution de 1,8 M€ par rapport au CA 2022, et qui représente 14,3 % des recettes réelles de fonctionnement
- ✓ Des intérêts de la dette de 524,5 K€ et un remboursement du capital de 1 381 K€
- ✓ Une épargne nette de 3,3 M€, en diminution de 2,2 M€, et qui représente 10 % des recettes réelles de fonctionnement.

Accusé de réception, fin de la période de validité

016-200971827103406321134 05 99 55

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024

Affichage : 21/06/2024

L'investissement

- ✓ Des dépenses d'investissement réalisées à 21,6 % qui s'établissent à 4 463 K€, en baisse de 2 578 K€ du fait du passage de phase 1 à la phase 2 du BHNS, le schéma d'accessibilité, la modernisation du réseau et des achats de bus et de vélos.
 - Des travaux BHNS pour 849,3 K€
 - La modernisation du réseau pour 622,7 K€
 - L'acquisition d'un autobus articulé pour 222,5 K€
 - Des dotations annuelles pour 1 146 K€ (dont 763,4 K€ pour le SAEIV et 99,8 K€ pour les tunnels de lavage)
 - du remboursement du capital de la dette pour 1 380,8 K€

Le financement des dépenses d'investissement a été réalisé de la façon suivante :

- ✓ Pour 2 K€ de révisions négatives sur le programme BHNS 2
- ✓ Pour 3 295 K€ par l'épargne nette

Le résultat de clôture est un excédent de 15 677 K€.

L'endettement

L'encours de dette s'établit à fin 2023 à 25 403,3 K€ au budget annexe Transports. La capacité de désendettement ressort à 5,5 années fin 2023 contre 4,2 années fin 2022.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240613-2024_06_99-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024

Affichage : 21/06/2024

LE BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS

La synthèse de l'exécution budgétaire 2023 – mouvements réels et d'ordre

En milliers d'€	BP 2023	BTV 2023	CA 2023	Taux réalisation
A - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	25 214	25 640	21 917	
Dépenses réelles	20 380	20 626	20 136	97,6%
Dépenses ordre	4 834	5 014	1 782	
B - RECETTES DE FONCTIONNEMENT	20 335	20 753	21 042	
Recettes réelles	20 333	20 751	21 041	101,4%
Recettes d'ordre	2	2	1	
C - RESULTAT DE L'EXERCICE (B-A)			-875	
D - Reprise des résultats antérieurs			4 887	
E - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (C+D)			4 012	
F - DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5 339	6 230	2 768	
Dépenses réelles	5 137	6 028	2 747	45,6%
Dépenses ordre	202	202	21	
G - RECETTES D'INVESTISSEMENT	6 617	6 910	3 732	
Recettes réelles	1 583	1 696	1 931	113,9%
Recettes d'ordre	5 034	5 214	1 801	
H - RESULTAT DE L'EXERCICE (G-F)			964	
I - Reprise des résultats antérieurs			-680	
J – EXCEDENT DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (H +I)			284	
K - RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE (E + J)			4 296	
Dépenses reportées - a			295	
Recettes reportées - b			0	
Résultat définitif global = K - a + b			4 001	

Le fonctionnement

- ✓ Des dépenses réelles de fonctionnement réalisées à 97,6 % qui s'établissent à 20,1 M€, en augmentation de près de 2 M€ et de 10,4 % par rapport au CA 2022 :
 - A noter une forte augmentation des charges à caractère général (4,2 M€ contre 3,4 M€ en 2022 soit +24 %). La moitié de la progression est due aux frais de carburants avec le transfert de l'atelier mécanique du budget principal au budget annexe Déchets ménagers, le reste concerne les prix du gaz et de l'électricité, les vêtements de travail renouvelés ou les frais de nettoyage des locaux.
 - Des charges de personnel à 9,3 M€, en augmentation de 0,9 M€ soit 10,5 %. Cette hausse est en lien avec les revalorisations du SMIC en mai 2023, du point d'indice en juillet 2023, des avancements de grade, des promotions internes et du dispositif de garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) ainsi que de la prime inflation versée en fin d'année 2023.
 - Des charges de gestion courante de 6 570 K€ (contre 6 205 K€) en augmentation de 0,4 M€, soit + 6 % en 2022 et + 65 % depuis 2020, en lien avec la progression de la participation à Calitom (augmentation TGAP et tarifs d'enfouissement)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240619_2024_08_0012

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024

Affichage : 21/06/2024

- ✓ Des recettes réelles de fonctionnement réalisées à 101,4 % et qui s'élèvent à 21 M€ en hausse de 1,9 M€ et de 10 % par rapport à 2022 :
 - La redevance spéciale, dont le produit s'établit à 1 546,8 K€, est en hausse de 135 K€ soit + 10 %
 - Le produit de la TEOM qui s'établit pour 2023 à 18,5 M€ contre 17,3 M€ en 2022, soit + 1 209 K€ et + 7 %
- ✓ Une épargne brute et nette de 0,9 M€, relativement équivalente à celle de l'an dernier, et qui représente 4,3 % des recettes réelles de fonctionnement

L'investissement

- ✓ Des dépenses d'investissement réalisées hors déficit antérieur sont de 45,6 % qui s'établissent à 2 747 K€ en diminution de 1 525 K€ par rapport à 2022 qui est retraité d'écritures exceptionnelles (4 272 K€),
 - La restructuration du site de l'ex UIOM pour 667,8 K€
 - L'acquisition de bornes à biodéchets pour 565 K€
 - Des colonnes enterrées pour 266,3 K€
 - Le démarrage du nouvel atelier mécanique pour 17 K€
 - Des subventions d'équipement versées pour 106,7 K€
 - Des acquisitions de véhicules et d'équipements pour 269,1 K€
 - Le reste des dotations s'élève à 843,3 K€
- ✓ Le déficit antérieur est de 680,4 K€

Le financement des dépenses d'investissement a été réalisé de la façon suivante :

- ✓ Pour 1 277,2 K€ par l'excédent antérieur capitalisé,
- ✓ Pour 905 K€ par l'épargne nette
- ✓ Pour 531,8 K€ par des ressources propres (FCTVA)
- ✓ Pour 64,8 K€ d'annulations de mandats
- ✓ Pour 99,4 K€ de subventions

Le résultat de clôture est un excédent de 4 296 K€.

L'endettement

A la fin 2023, il n'y a aucun encours de dette sur le budget annexe Déchets ménagers.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240613-2024_06_99-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024

Affichage : 21/06/2024

LE BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT DE ZONES

La synthèse de l'exécution budgétaire 2023 – mouvements réels et d'ordre Aménagement de zones

En milliers d'€	BP 2023	BTV 2023	CA 2023	Taux réalisation
A - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	9 368	9 368	8 803	94,0%
Dépenses réelles	1 022	931	366	39,3%
Dépenses ordre	8 346	8 437	8 437	
B - RECETTES DE FONCTIONNEMENT	9 597	9 597	8 474	88,3%
Recettes réelles	229	229	555	242,3%
Recettes d'ordre	9 368	9 368	7 919	
C- RESULTAT DE L'EXERCICE (B-A)			-329	
D - Reprise des résultats antérieurs			-229	
E - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (C+D)			-558	
F - DEPENSES D'INVESTISSEMENT	9 368	9 368	7 919	84,5%
Dépenses réelles	0	0	0	NS
Dépenses ordre	9 368	9 368	7 919	
G - RECETTES D'INVESTISSEMENT	11 445	11 128	8 437	75,8%
Recettes réelles	3 099	2 691	0	0,0%
Recettes d'ordre	8 346	8 437	8 437	
H- RESULTAT DE L'EXERCICE (G-F)			518	
I - Reprise des résultats antérieurs			-1 759	
J – BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (H +I)			-1 241	
K - RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE (E + J)			-1 799	
Dépenses reportées - a			0	
Recettes reportées - b			0	
Résultat définitif global = K - a + b			-1 799	

Ce budget retrace la gestion des zones d'activité en cours d'aménagement. Il s'agit des zones Euratlantic, Bel Air, Les Molines sud, la ZE des Rentes et la ZE des Carrières (PESA), dont la valeur en stock d'entrée en début d'exercice était de 8 437 K€.

Le fonctionnement

- ✓ Des dépenses réelles de fonctionnement réalisées à près de 39,3 % qui s'établissent à 366 K€, avec 135,5 K€ de travaux de VRD pour la zone Euratlantic et 1,7 K€ de frais accessoires pour le parc de Bel Air et 229 K€ de provision
- ✓ Des recettes réelles de fonctionnement de 555 K€ correspondant au produit des cessions de terrains aménagés sur Euratlantic 1.

La valeur du stock en fin d'exercice 2022 s'établit à 7 919 K€.

L'investissement

On n'y retrouve que les écritures d'ordre relatives à la comptabilisation des valeurs des stocks d'entrée et de sortie. Le déficit global de clôture est de 1 759 K€ et doit se résorber avec le produit des ventes de terrains aménagés.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240613-2024_06_99-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024

Affichage : 21/06/2024

LE BUDGET ANNEXE ESPACE CARAT

La synthèse de l'exécution budgétaire 2023 – mouvements réels et d'ordre

En milliers d'€	BP 2023	BTV 2023	CA 2023	Taux réalisation
A - DEPENSES D'EXPLOITATION	1 950	1 976	1 763	
Dépenses réelles	1 379	1 394	1 205	86,4%
Dépenses ordre	571	582	558	
B - RECETTES D'EXPLOITATION	1 950	1 976	1 763	
Recettes réelles	1 580	1 606	1 397	87,0%
Recettes d'ordre	370	370	366	
C - RESULTAT DE L'EXERCICE (B-A)			0	
D - Reprise des résultats antérieurs			0	
E - RESULTAT D'EXPLOITATION (C+D)			0	
F - DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 284	1 423	560	
Dépenses réelles	914	1 053	194	18,4%
Dépenses ordre	370	370	366	
G - RECETTES D'INVESTISSEMENT	571	582	558	
Recettes réelles	0	0	0	NS
Recettes d'ordre	571	582	558	
H- RESULTAT DE L'EXERCICE (G-F)			-2	
I - Reprise des résultats antérieurs			840	
J – BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (H +I)			838	
K - RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE (E + J)			838	
Dépenses reportées - a			114	
Recettes reportées - b			0	
Résultat définitif global = K - a + b			724	

L'exploitation

- ✓ Des dépenses réelles d'exploitation réalisées à 86,4 % qui s'établissent à 1 205 K€, en hausse de 152 K€ et de 14,4 % par rapport au CA 2022 :
 - des charges à caractère général de 643,7 K€, en hausse de 9,2 % entraînées par les coûts de l'énergie, les frais de nettoyage des locaux et les frais de gardiennage.
 - des dépenses de personnel de 530 K€, en progression de 83 K€ de 18,6 % par rapport à 2022 et qui comprennent le règlement d'un contentieux pour 54,2 K€.
- ✓ Des recettes réelles de fonctionnement réalisées à 87 % qui s'établissent à 1 397 K€ contre 1 441,5 K€ en 2022, en baisse de 44,4 K€ soit 3,1 % :

Dans ces conditions, la subvention exceptionnelle du budget principal s'établit à 408 K€, en baisse de 73 K€.

Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20240613-2024_06_99-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024
Affichage : 21/06/2024

L'investissement

- ✓ Des dépenses d'investissement de 194 K€ :
 - 35,5 K€ pour la mise en place d'un système de réfrigération dans le bâtiment administratif
 - 6,7 K€ pour des travaux de reprise de plâtrerie
 - 3,6 K€ pour une enceinte grillagée pour les groupes froids
 - 22,6 K€ pour des travaux de reprise de l'alimentation des ombrières photovoltaïques
 - 14,9 K€ pour la mise à niveau de la gestion technique centralisée
 - 14,9 K€ pour le remplacement de l'automate de la chaufferie
 - 8,8 K€ pour du matériel en lien avec le Forum sport santé environnement (FSSE) (grilles, d'exposition, tables pliantes, chariot, module de rehausse,...)
 - 15 K€ pour une dalle béton extérieure
 - 8,3 K€ pour de la signalétique
 - 9,1 K€ pour un dispositif de contrôle d'accès aux loges et bureaux de production
 - 7,8 K€ pour des rideaux acoustiques
 - 10,4 K€ pour 4 palans
 - 5,9 K€ pour du matériel de sécurité incendie (extincteurs et BAES)
 - 8,5 K€ pour la remise aux normes des lignes de vie
 - 7,4 K€ pour la réalisation d'un audit énergétique
 - 2,5K€ pour la remise à neuf du plan vasque des sanitaires
 - 1,2 K€ de travaux de mise en accessibilité PMR
 - Complétées pour 0,8 K€ par 1 licence Adobe creative cloud. Le solde est constitué de divers petits matériels.

Le financement des dépenses d'investissement a été réalisé par l'épargne.

Le résultat de clôture est un excédent de 838 K€.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240613-2024_06_99-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024

Affichage : 21/06/2024

LE BUDGET ANNEXE CAMPING

La synthèse de l'exécution budgétaire 2023 – mouvements réels et d'ordre

En milliers d'€	BP 2023	BTV 2023	CA 20223	Taux réalisation
A - DEPENSES D'EXPLOITATION	565	583	553	
Dépenses réelles	399	417	392	94,0%
Dépenses ordre	166	166	162	
B - RECETTES D'EXPLOITATION	565	583	553	
Recettes réelles	522	540	511	94,6%
Recettes d'ordre	43	43	43	
C- RESULTAT DE L'EXERCICE (B-A)			0	
D - Reprise des résultats antérieurs			0	
E - RESULTAT D'EXPLOITATION (C+D)			0	
F - DEPENSES D'INVESTISSEMENT	610	659	157	
Dépenses réelles	567	601	115	19,1%
Dépenses ordre	43	58	43	
G - RECETTES D'INVESTISSEMENT	182	182	162	
Recettes réelles	16	1	0	0,0%
Recettes d'ordre	166	181	162	
H- RESULTAT DE L'EXERCICE (G-F)			4	
I - Reprise des résultats antérieurs			477	
J – BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (H +I)			482	
K - RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE (E + J)			482	
Dépenses reportées - a			2	
Recettes reportées - b			0	
Résultat définitif global = K - a + b			480	

L'exploitation

- ✓ Des dépenses réelles d'exploitation réalisées à 94 % qui s'établissent à 392 K€, en hausse de 86 K€ et de 28 % par rapport à 2022 :
 - Une hausse des charges de gestion de 48,7 K€ et de 36,4 % pour atteindre 182,6 K€, notamment sur les postes énergies (gaz et électricité), achats de marchandises.
 - Une hausse de 34,5 K€ et de 20 % des charges de personnel pour atteindre 207 K€ en lien avec le maintien de l'ouverture d'un snack en régie avec le personnel nécessaire mais également de la hausse du point d'indice et des salaires des agents et saisonniers.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240613-2024_06_99-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024

Affichage : 21/06/2024

- ✓ Des recettes réelles de fonctionnement réalisées à 94,6 % qui s'établissent à 511 K€, en hausse de 104 K€ et de 28 % par rapport à 2022 :
 - Des produits du service de 385 K€, en hausse de 23,6 K€ soit 6,5 %, avec une reprise de l'activité portée par l'attrait de l'hôtellerie de plein air et la dynamique de la flow vélo, et ce, malgré la cyber-attaque qui est venu limiter les locations des mobil-homes en empêchant de finaliser des réservations.
 - Une participation du budget principal de 122,4 K€, en augmentation de 84,3 K€ par rapport à 2022.

L'investissement

- ✓ Des dépenses d'investissement réalisées à un peu plus de 19,1 % qui s'établissent à 115 K€, en baisse de 111,5 K€ par rapport à 2022 :
 - 46,6 K€ Interventions pour soubassements bois de mobil-home, faïences pour sanitaire et cuisine et d'une paillote,
 - 30,4 K€ d'aménagement de terrains : réseaux pour bornes électriques et réalisation de massifs béton pour paillote,
 - 11,6 K€ réalisation d'un parking de nuit pour les camping-cars
 - 2,5 K€ de matériel informatique et station d'accueil,
 - 21,1 K€ d'équipements de sécurité ou d'équipements de mobil-homes.

Le financement des dépenses d'investissement a été réalisé par l'épargne.

Le résultat de clôture est un excédent de 482 K€.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240613-2024_06_99-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024

Affichage : 21/06/2024

LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La synthèse de l'exécution budgétaire 2023 – mouvements réels et d'ordre

En milliers d'€	BP 2023	BTV 2023	CA 2023	Taux réalisation
A - DEPENSES D'EXPLOITATION	13 790	13 815	11 410	
Dépenses réelles	8 496	8 516	7 754	91,1%
Dépenses ordre	5 294	5 298	3 655	
B - RECETTES D'EXPLOITATION	11 407	11 432	11 566	
Recettes réelles	10 835	10 860	10 999	101,3%
Recettes d'ordre	572	572	567	
C- RESULTAT DE L'EXERCICE (B-A)			156	
D - Reprise des résultats antérieurs			2 383	
E - RESULTAT D'EXPLOITATION (C+D)			2 540	
F - DEPENSES D'INVESTISSEMENT	8 251	8 216	5 487	
Dépenses réelles	7 679	7 644	4 920	64,4%
Dépenses ordre	572	572	567	
G - RECETTES D'INVESTISSEMENT	8 983	8 539	5 900	
Recettes réelles	3 689	3 241	2 245	69,3%
Recettes d'ordre	5 294	5 298	3 655	
H- RESULTAT DE L'EXERCICE (G-F)			413	
I - Reprise des résultats antérieurs			-323	
J – BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (H +I)			90	
K - RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE (E + J)			2 630	
Dépenses reportées - a			372	
Recettes reportées - b			0	
Résultat définitif global = K - a + b			2 258	

L'exploitation

- ✓ Des dépenses réelles d'exploitation réalisées à 91,1% qui s'établissent à 7 754 K€, en augmentation de 1 246 K€ et de 19 % par rapport à 2022.
 - Des charges à caractère général en très forte hausse de 30 % par rapport à 2022 : les dépenses d'énergie sont majorées de 111 % pour l'électricité (+ 771,5 K€), de 542 % pour le gaz (+ 23 K€). De plus, du fait des inondations, les locations mobilières (surpresseur pour la STEP de Frégeneuil) ont fortement augmenté + 698 % (+ 79,1 K€) ainsi que les produits de traitement + 21 % (41,5 K€).
 - Des charges de personnel en augmentation de 4 % après une baisse en 2022 liée à des postes vacants et un effet noria.
 - Les intérêts de la dette s'établissent à 548,2 K€ contre 423 K€ en 2021 (+ 125,3 K€ et + 29,6 %) du fait des nouveaux emprunts et de la variation des taux.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240613-2024_06_99-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024

Affichage : 21/06/2024

- ✓ Des recettes réelles de fonctionnement réalisées à 101,3 % qui s'élèvent à 10 999 K€, en très légère augmentation de 82 K€ et de 0,8 % par rapport à 2022 :
 - Une augmentation du produit de la redevance d'assainissement de 7 % à 9 282,2 K€
 - Une diminution des taxes de raccordement : - 54,5 K€
 - Une hausse des contrôles de branchement : + 17,5 K€
 - Une baisse de la redevance pour modernisation du réseau : - 15,2 K€

A noter que les tarifs 2023 de la redevance de l'assainissement collectif ont été augmentés de 10 % sur l'ensemble des communes et que ce tarif est identique en tout point du territoire, que la compétence soit exercée en régie directe ou déléguée.

- ✓ Une épargne brute de 3,2 M€, en baisse de 26,4 % par rapport à 2022
- ✓ Une épargne nette de 1,5 M€, en baisse de 1,17 M€ et de 44 %

L'investissement

- ✓ Des dépenses d'investissement réalisées à 64,4 % qui s'établissent à 4 920 K€, en baisse de 1 379 K€ et de 22 % par rapport à 2022, qui comprennent :
 - le remboursement du capital de la dette pour 1 776 K€
 - les programmes de travaux d'extensions et de réhabilitations de l'année 2022 pour 272,8 K€
 - le programmes de travaux de réhabilitations 2023-2026 pour 1 268,2 K€.
 - le début de la création d'un 3^{ème} surpresseur d'air : 13,3 K€
 - Des acquisitions de véhicules : lourds pour 337,8 K€ et légers pour 64,4 K€
 - Des dotations annuelles pour 1 187,5 K€

Le financement des dépenses d'investissement a été réalisé de la façon suivante :

- ✓ Pour 8 K€ par des subventions
- ✓ Pour 1 469 K€ par l'épargne nette
- ✓ Pour 731,8 K€ par l'affectation de l'excédent antérieur
- ✓ Pour 1 500 K€ d'avance de l'Agence de l'eau Adour-Garonne sur 15 ans

L'endettement

A la fin 2023, l'encours de dette est de 20,5 M€ sur le budget annexe Assainissement collectif et la capacité de désendettement est de 6,3 années.

Le résultat de clôture est un excédent de 2 630 K€.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240613-2024_06_99-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024

Affichage : 21/06/2024

LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

La synthèse de l'exécution budgétaire 2023 – mouvements réels et d'ordre

En milliers d'€	BP 2023	BTV 2023	CA 20223	Taux réalisation
A - DEPENSES D'EXPLOITATION	384	398	350	
Dépenses réelles	360	373	348	93,3%
Dépenses ordre	25	25	2	
B - RECETTES D'EXPLOITATION	353	353	295	
Recettes réelles	352	353	294	83,5%
Recettes d'ordre	1	1	1	
C- RESULTAT DE L'EXERCICE (B-A)			-55	
D - Reprise des résultats antérieurs			388	
E - RESULTAT D'EXPLOITATION(C+D)			333	
F - DEPENSES D'INVESTISSEMENT	49	49	1	
Dépenses réelles	48	48	0	0,7%
Dépenses ordre	1	1	1	
G - RECETTES D'INVESTISSEMENT	25	25	3	
Recettes réelles	0	0	1	
Recettes d'ordre	25	25	2	
H- RESULTAT DE L'EXERCICE (G-F)			2	
I - Reprise des résultats antérieurs			24	
J – BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (H +I)			26	
K - RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE (E + J)			359	
Dépenses reportées - a			41	
Recettes reportées - b			0	
Résultat définitif global = K - a + b			318	

L'exploitation

Des dépenses réelles de fonctionnement réalisées à plus de 93 % qui s'établissent à 348 K€, en hausse de 43 K€ et de 14 % par rapport au CA 2023 :

- Des charges de gestion en augmentation de 87 K€ et de 12 %, en lien avec la contribution à la maintenance du logiciel Anémone et des frais de contentieux.
- des dépenses de personnel s'établissent à 247 K€. Elles sont en hausse de plus de 10 % du fait de la prise en compte des revalorisations du SMIC en mai 2023, du point d'indice en juillet 2023, des avancements de grade, des promotions internes et du dispositif de garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA).
- ✓ Des recettes réelles de fonctionnement réalisées à 83,5 % qui s'établissent à 294 K€ en hausse par rapport à 2022 de 54 K€ et qui sont constituées par les redevances et d'une reprise de provision pour 7,6 K€.

Le résultat de clôture est un excédent de 359 K€, en diminution de 53 K€ par rapport à 2022.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240613-2024_06_99-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024

Affichage : 21/06/2024

LE BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

La synthèse de l'exécution budgétaire 2023 – mouvements réels et d'ordre

En milliers d'€	BP 2023	BTV 2023	CA 2023	Taux réalisation
A - DEPENSES D'EXPLOITATION	3 200	3 243	2 621	
Dépenses réelles	1 147	1 190	1 029	86,4%
Dépenses ordre	2 053	2 053	1 592	
B - RECETTES D'EXPLOITATION	3 200	3 243	2 859	
Recettes réelles	3 000	3 043	2 664	87,5%
Recettes d'ordre	200	200	196	
C- RESULTAT DE L'EXERCICE (B-A)			239	
D - Reprise des résultats antérieurs			0	
E - RESULTAT D'EXPLOITATION (C+D)			239	
F - DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 532	3 330	2 325	
Dépenses réelles	3 322	3 120	2 128	68,2%
Dépenses ordre	210	210	197	
G - RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 596	4 363	3 864	
Recettes réelles	2 533	2 300	2 271	98,8%
Recettes d'ordre	2 063	2 063	1 593	
H- RESULTAT DE L'EXERCICE (G-F)			1 539	
I - Reprise des résultats antérieurs			-1 033	
J – BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (H +I)			506	
K - RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE (E + J)			745	
Dépenses reportées - a			18	
Recettes reportées - b			0	
Résultat définitif global = K - a + b			727	

L'exploitation

Des dépenses réelles d'exploitation réalisées à près de 86,4 % qui s'établissent à 1 029 K€, en progression de 108 K€ et de 12 % par rapport à 2022 :

- Des charges de personnel en augmentation de 11,6 K€ et de 4,9 %
- Des charges à caractère général en diminution de 15 K€ et de près de 2,5 %, en lien avec la diminution des dépenses liées à l'entretien des bâtiments publics atténuée par l'augmentation de l'assurance en lien avec l'usine du Pontil et la progression des concours divers.
- Des intérêts de la dette à 118 K€, en augmentation de 98 K€ avec le démarrage du remboursement de l'Aquaprêt pour el financement de l'usine du Pontil.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240613-2024_06_99-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024

Affichage : 21/06/2024

Des recettes réelles de fonctionnement réalisées à 87,5 % (hors résultat antérieur reporté) qui s'élèvent à 2 663 K€ comprenant :

- Le produit de la surtaxe reversée pour 2 513 K€, en diminution de 2,9 % par rapport à 2022
- Des redevances pour près de 85 K€

Une épargne brute de 1,6 M€, en baisse de 0,3 M€ et qui représente 61,4 % des recettes réelles de fonctionnement

Une épargne nette de 1,5 M€, disponible pour le financement de l'investissement et représentant 58 % des recettes réelles de fonctionnement.

L'investissement

- ✓ Des dépenses d'investissement réalisées à plus de 68,2 % qui s'établissent à 2 128 K€ avec :
 - un montant de 1 096,3 K€ consacré aux travaux de l'usine du Pontil qui représente 51,5 % des dépenses d'investissement. Le programme est réalisé à 92 % à fin 2023.
 - Des programmes de renouvellement des canalisations de 916,7 K€
 - Le lancement d'un schéma directeur sur l'eau potable
 - Un remboursement en capital de 88 K€

Le financement des dépenses d'investissement a été réalisé de la façon suivante :

- ✓ Pour 279 K€ par des subventions, dont 200 K€ pour l'usine de Touvre
- ✓ Pour 1 525 K€ par l'épargne nette
- ✓ Par un emprunt de 1 500 K€ pour l'usine sous forme d'avance remboursable de l'Agence de l'eau – Adour-Garonne sur 15 ans.

Le résultat de clôture est un excédent de 745 K€ contre un déficit de 541 K€ à fin 2022.

L'endettement

A la fin de l'exercice 2023, le montant d'encours de dette est de 4 804,7 K€. La capacité de désendettement s'établit à 2,9 années

* *
*

Vous trouverez ci-joint le rapport financier 2023 de l'agglomération ainsi que le détail des réalisations des équipements de GrandAngoulême.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240613-2024_06_99-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024

Affichage : 21/06/2024

Après cette présentation des comptes administratifs et des réalisations du budget principal et de l'ensemble des budgets annexes, de l'exercice considéré,

Après avoir élu M. Michel ANDRIEUX, président de la séance pour procéder au vote du Compte Administratif 2023, exécuté par M. Xavier BONNEFONT, lequel ne prend pas part au vote et quitte la séance,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif 2023, lequel peut se résumer selon les tableaux ci-dessus.

CONSTATE aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes : (aménagement de zones, camping, espace carat, transports en commun, déchets ménagers, assainissement collectif, assainissement non collectif et eau potable) les identités de valeurs, avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser.

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et en annexe.

Pour : 65 Contre : 0 Abstention : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
--	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240613-2024_06_99-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024

Affichage : 21/06/2024

RAPPORT FINANCIER 2023

Analyse détaillée de l'exécution budgétaire 2023

Comptes consolidés

BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240613-2024_06_99-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024

Affichage : 21/06/2024

Table des matières

<i>RAPPORT FINANCIER 2023</i>	3
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4
LES DEPENSES D'EQUIPEMENT	5
L'ENDETTEMENT	5
<i>CA 2023 - BUDGET PRINCIPAL</i>	6
A - Section de fonctionnement	7
1 - Les produits de fonctionnement	7
2 - Les charges de fonctionnement	12
B - Section d'investissement :	21
1 - Les dépenses d'investissement	21
2 - Les recettes d'investissement	Erreur ! Signet non défini.
<i>CA 2023 – BUDGET ANNEXE TRANSPORTS</i>	31
A - Section d'exploitation	31
B - Section d'investissement	35
<i>CA 2023 - BUDGET ANNEXE CAMPING</i>	38
A – Section d'exploitation	38
B – Section d'investissement	Erreur ! Signet non défini.
<i>CA 2023 - BUDGET ANNEXE ESPACE CARAT</i>	41
A – La section d'exploitation	41
B – Section d'investissement	42
<i>CA 2023 - BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS</i>	44
A- La section de fonctionnement	45
B- La section d'investissement	47
<i>CA 2023 - BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITE</i>	51
A- Aménagement de zones d'activités	Erreur ! Signet non défini.
B- Gestion Immobilière	Erreur ! Signet non défini.
<i>CA 2023 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF</i>	53
A – Section d'exploitation	53
B – Section d'investissement	Erreur ! Signet non défini.
<i>CA 2023 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)</i>	58
A – Section d'exploitation	58
B – Section d'investissement	59
Résultats synthétiques	60
<i>CA 2023 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE</i>	61
A- Section d'exploitation	61
B- Section d'investissement	63
<i>CA 2023 - ANNEXE FICHES EQUIPEMENTS</i>	64

Accusé de réception en date du 21/06/2024

016-200071827-20240613-2024_06_99-DE

Accusé certifié exécutoire

Décision prise par le Président

Affichage : 21/06/2024

RAPPORT FINANCIER 2023

Le rapport financier 2023 présenté ici consiste en une analyse des comptes administratifs consolidés des neuf budgets de l'agglomération, et s'apprécie sans considération des équilibres propres à chacun d'entre eux.

GrandAngoulême dispose en effet d'un **budget principal et de huit budgets annexes**. Ce découpage est rendu nécessaire par des considérations fiscales, certains budgets annexes étant assujettis à la TVA (budgets annexes assainissement, eau potable, gestion immobilière et aménagement de zones, camping, transports en commun, Espace Carat).

Les dépenses et recettes de l'agglomération sont réparties en deux sections :

- **Une section de fonctionnement** qui comprend 132,4 M€ de dépenses (attributions de compensations versées aux communes membres, subventions aux associations, charges de personnel, électricité, assurances, entretien, ...) et 155 M€ de recettes (dotations de l'Etat, fiscalité, produits des services, ...).
- **Une section d'investissement** qui comprend 22,7 M€ de travaux et acquisitions d'équipements (canalisations d'eau, achat de bennes à ordures ménagères, aménagement des zones d'activités économiques, ...) ainsi que 4,8 M€ de subventions d'équipement versées à des tiers. Elle est financée grâce à la capacité d'autofinancement dégagée par la section de fonctionnement ainsi que par des subventions et par emprunts.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

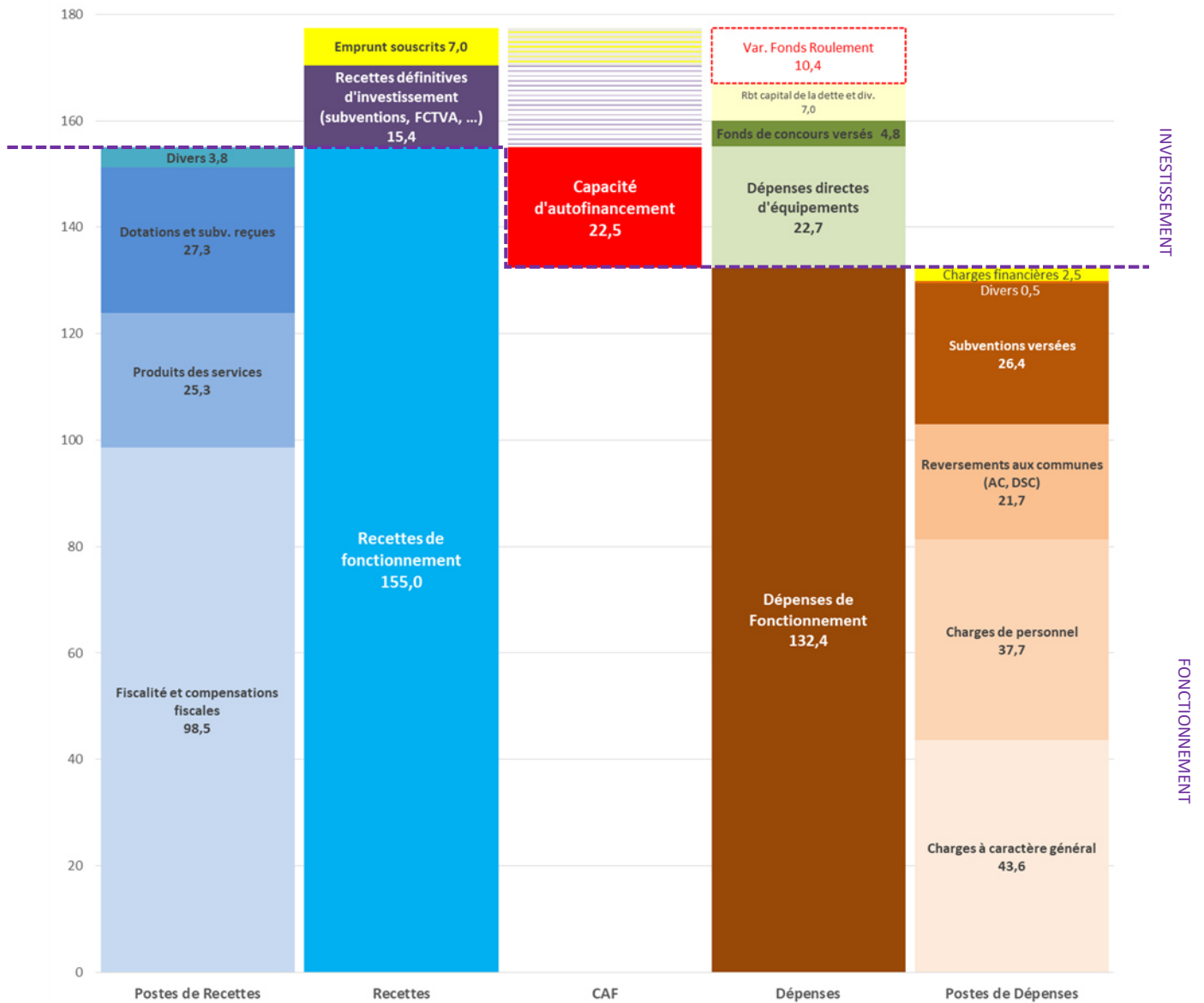
016-200071827-20240613-2024_06_99-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024

Affichage : 21/06/2024

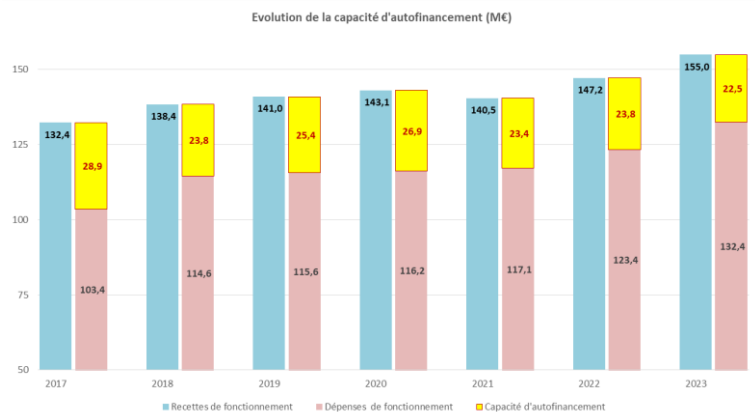
Comptes administratifs consolidés 2023 des budgets de GrandAngoulême (M€)



NB : la consolidation des comptes implique que les flux croisés entre budgets ont été neutralisés et ne sont pas pris en compte dans les recettes et les dépenses.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Après une première année 2017 post-fusion, les recettes de l'agglomération se sont stabilisées autour de 140 M€. Depuis 2022, on constate une augmentation significative des recettes de l'ordre de 7 M€ par an, conséquence notable de la hausse de l'inflation et de son impact sur les recettes fiscales au travers de la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition. A noter qu'il n'y a eu aucune évolution des taux d'imposition de GrandAngoulême depuis la fusion.

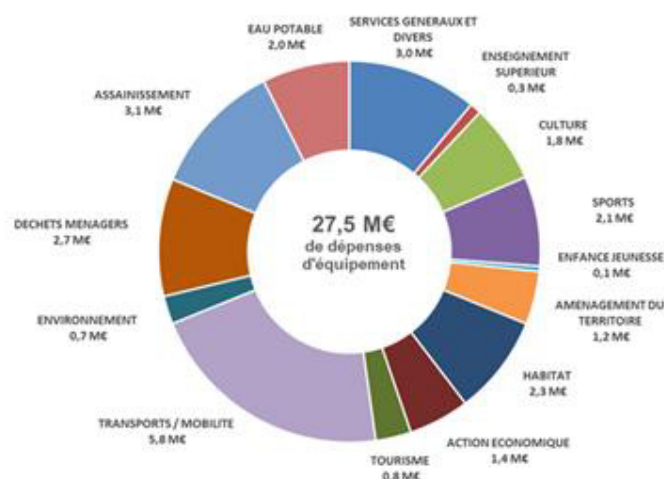


La reprise de l'inflation impacte également les différents postes de dépenses de l'agglomération, tant sur les charges à caractère général, que sur les subventions versées ou encore sur la masse salariale.

Globalement, on observe une baisse de 3 M€ de la capacité d'autofinancement sur la période, c'est-à-dire de l'écart entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, qui s'établissait à 26,3 M€ en moyenne de 2017 à 2020 et qui est depuis 2021 de l'ordre de 23,3 M€ par an. Cela traduit une dynamique de dépenses (+ 4,2%) supérieure à celle des recettes (+ 2,7%) sur la période.

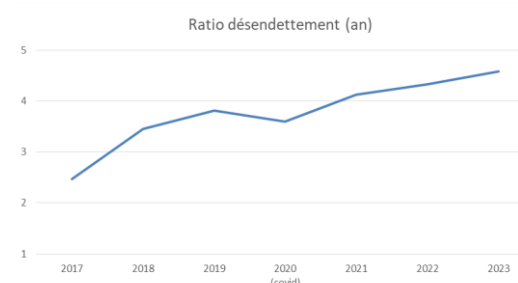
LES DEPENSES D'EQUIPEMENT

GrandAngoulême a réalisé 27,5 M€ de dépenses d'équipement en 2023. La présentation des dépenses d'équipement par compétence permet d'illustrer les différents champs d'intervention de l'agglomération.



L'ENDETTEMENT

L'encours de dette de GrandAngoulême est de 103 M€ et présente un risque minimal selon la charte Gissler. Si la capacité de désendettement de l'agglomération reste très satisfaisante, sa durée augmente tendanciellement depuis 2017. Cela traduit une dégradation de l'épargne brute sur la période, conjuguée à une augmentation de l'encours de dette, principalement en début de période (2017-2019) et en 2023.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240613-2024_06_99-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024

Affichage : 21/06/2024

CA 2023 - BUDGET PRINCIPAL

Après une année 2021 qui avait vu le budget principal de GrandAngoulême être affecté par les conséquences de la crise sanitaire et économique liée à la pandémie de Covid-19 et une l'année 2022 d'embellie économique, l'année 2023 a été très impactée par des conditions exogènes liées à la guerre en Ukraine et aux tensions internationales, tout d'abord indirectement par le niveau d'inflation et plus directement par une Cyberattaque.

L'année 2023 est également celle d'un changement de nomenclature budgétaire et comptable avec le passage à la M57, qui induit des changements dans l'enregistrement comptable de certaines dépenses et recettes. Elle est également impactée par des changements de périmètre, d'abord avec le transfert de l'atelier mécanique du budget principal vers le budget déchets ménagers, puis avec la réintroduction au budget principal de l'activité de gestion immobilière auparavant portée par le budget Gestion immobilière/ Aménagement de zones (GIAZ). Divers retraitements sont ainsi nécessaires pour permettre des comparaisons valables entre l'exercice 2023 et les exercices précédents.

Les dépenses réelles de fonctionnement évoluent de 4,2 %. Les produits réels de fonctionnement progressent de 6,5 %, portés par une progression des bases de fiscalité sous l'effet du coefficient d'actualisation et de la dynamique des compensations sous forme de TVA, reflets de l'inflation. Autre particularité, un reversement plus important de Versement Mobilité du BA Transports pour le financement des dépenses de mobilité, dont une part concerne l'investissement.

Les recettes des services diminuent, sous l'effet du transfert de l'atelier mécanique au budget déchets ménagers mais les autres recettes de gestion progressent avec l'intégration des locations de la gestion immobilière. Les recettes des équipements reviennent à leur niveau d'avant crise sanitaire, avec toutefois un léger fléchissement pour Nautilus, mais une évolution marquée des recettes des équipements d'Enfance Jeunesse, reflet sans doute de la tension sur les capacités d'accueil à l'échelle du territoire.

Les épargnes brutes et nettes de la collectivité s'améliorent et représentent respectivement 13,5 % et 9,2 % des recettes réelles de fonctionnement, soit un niveau satisfaisant.

De leur côté, les dépenses d'investissement enregistrent un léger tassement par rapport à 2022, tout en restant soutenues, et ce malgré le frein constitué par la cyberattaque. Les cofinancements mobilisés, 2,6 M€, ont principalement concerné le PEM Sud Angoumois et Val de Charente tandis que le FCTVA a enregistré une rentrée exceptionnelle.

Le recours à l'emprunt, à hauteur de 4 M€, a excédé le besoin de financement réel de la collectivité mais a permis de reconstituer une partie du fonds de roulement ponctionné en 2022, tout en permettant une amélioration du ratio de capacité de désendettement, qui s'établit à fin 2023 à 4,5 années.

Ainsi, si les résultats de l'année 2023 sont satisfaisants, quelques signaux économiques inquiétants persistent, avec une inflation qui tarde à redescendre et, en corollaire désormais, des taux d'intérêt élevés qui ne refluent que trop lentement, entravant la dynamique économique.

L'évolution de ces différents facteurs dans les mois à venir reste ainsi déterminante pour l'avenir des finances de GrandAngoulême, dont la situation, si elle s'est améliorée, nécessite toutefois d'être consolidée.

016-FP0271923-00340612-2024-05-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024

Affichage : 21/06/2024

A - Section de fonctionnement

1 - Les produits de fonctionnement s'établissent à 88 820,4 K€, contre 82 986,3 K€ à fin 2022, soit une augmentation de 5 834 K€ soit +7 %, auxquels s'ajoute un résultat antérieur reporté de 3 934 K€.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Actif n°	Chapitre voté	2019	2020	2021	2022	2023
F I	043-OPÉRATIONS D'ORDRE INTERIEUR SEC FONCT				28 991,20 €	0,00 €
	Total I				28 991,20 €	0,00 €
O	042-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	443 758,55 €	214 985,94 €	197 222,71 €	211 530,52 €	657 954,70 €
	Total O	443 758,55 €	214 985,94 €	197 222,71 €	211 530,52 €	657 954,70 €
R	013-ATTENUATIONS DE CHARGES	200 274,67 €	200 847,84 €	290 037,69 €	250 432,55 €	233 285,55 €
	70-PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSE	6 034 712,70 €	6 228 286,15 €	5 118 903,93 €	6 538 197,73 €	4 857 474,11 €
	73-IMPOTS ET TAXES	49 959 991,57 €	51 290 657,81 €	50 196 754,36 €	51 859 016,66 €	20 835 114,65 €
	731-FISCALITE LOCALE					35 513 612,85 €
	74-DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	20 686 659,50 €	21 830 260,36 €	22 713 989,90 €	22 889 102,89 €	23 299 014,49 €
	75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	80 143,74 €	92 450,82 €	96 998,23 €	157 774,38 €	1 839 128,45 €
	76-PRODUITS FINANCIERS	21 102,93 €	28 904,92 €	10 987,93 €	9 435,20 €	7 489,43 €
	77-PRODUITS EXCEPTIONNELS	80 179,83 €	148 195,59 €	167 045,40 €	1 034 077,92 €	952 739,33 €
	78-REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	143 300,00 €	267 444,62 €	64 337,72 €	7 754,23 €	624 544,28 €
	Total R	77 206 364,94 €	80 087 048,11 €	78 659 055,16 €	82 745 791,56 €	88 162 403,14 €
Total F		77 650 123,49 €	80 302 034,05 €	78 856 277,87 €	82 986 313,28 €	88 820 357,84 €
	002-RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	9 538 538,72 €	3 845 938,11 €	4 972 915,86 €	5 301 006,49 €	3 934 125,88 €

Les recettes d'ordre, de 658 K€, sont constituées de la quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat et de 108 K€ d'écritures de régularisation de cessions.

Les recettes réelles, de 88 162,4 K€ (hors résultat antérieur reporté) sont en progression par rapport à 2022 de 6,5%. Elles sont constituées à près de 64 % des produits de la fiscalité et à 26 % de dotations, subventions et participations diverses. La part des produits des services ne représente que 5,5 % des recettes de fonctionnement.

Pour les besoins de l'analyse, les cessions d'immobilisation (917 672,76 € en 2023) font l'objet d'un retraitement, celles-ci, par le jeu des écritures d'ordre, venant alimenter le financement des dépenses d'investissement.

La décomposition des recettes de fonctionnement par grands postes figure dans le tableau ci-après. Ces recettes augmentent de 5 115 K€ pour s'établir à 87 245 K€, en augmentation de 6,2 % par rapport à 2022.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240613-2024_06_99-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024

Affichage : 21/06/2024

RECETTES DE FONCTIONNEMENT - K€	2020	2021	2022	2023	Ecart 22/23	Evol. 22/23
Produits fonctionnement courant stricts	79 442	78 127	81 444	86 344	4 900	6,0%
Impôts et taxes (73 sauf 731)	5 107	23 446	25 153	35 514	10 360	41,2%
Attribution Compensation reçue	89	133	93	89	- 5	-5,1%
Reversement FNGIR	3 484	3 484	3 484	3 484	0	0,0%
Attribution FPIC	1 534	1 590	1 566	1 483	- 83	-5,3%
Fraction TVA-TH		18 239	20 009	20 359	350	1,7%
Fraction TVA-CVAE				10 098	10 098	
Fiscalité locale (731)	46 184	26 751	26 706	20 835	- 5 870	-22,0%
Contributions Directes	45 337	25 576	25 649	18 330	- 7 319	-28,5%
Taxe Gemapi	310	370	386	390	4	1,0%
Versement mobilité	207	399	208	1 309	1 101	528,3%
taxes de séjour	330	399	459	477	18	3,8%
Solde fiscalité locale	0	7	4	330	326	9094,4%
Dotations et participations	21 830	22 714	22 889	23 299	410	1,8%
DGF	14 957	14 736	14 500	14 436	- 65	-0,4%
FCTVA fct	0	71	63	76	13	20,5%
Compensations fiscales	1 547	3 366	3 554	4 160	606	17,0%
DCRTP	2 484	2 484	2 484	2 484	0	0,0%
Solde participations diverses	2 842	2 057	2 287	2 143	- 144	-6,3%
Autres produits fonctionnement courant	6 321	5 216	6 696	6 697	1	0,0%
Produits des services	6 228	5 119	6 538	4 857	- 1 681	-25,7%
Produits de gestion	92	97	158	1 839	1 681	1065,7%
Atténuations de charges	201	290	250	233	- 17	-6,8%
Produits fonctionnement courant	79 643	78 417	81 695	86 578	4 883	6,0%
Produits exceptionnels larges *	400	181	435	667	232	53,3%
Produits de fonctionnement	80 043	78 598	82 130	87 245	5 115	6,2%
Ecart		- 1 445	3 532	5 115		
Evol.		-1,8%	4,5%	6,2%		

* y compris les produits financiers divers (76 - 762)

FISCALITE ET COMPENSATIONS : 53,4 M€

La fiscalité directe locale s'analyse désormais au regard des compensations nées des réformes successives, notamment en matière de taxe d'habitation (TH) et de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), qui se traduit par un transfert de recettes du chapitre 731- Fiscalité Locale au chapitre 73- Impôts et taxes. Globalement, ces deux chapitres représentent les 2/3 des recettes de l'agglomération.

CFE : 16,0 M€ (+ 15 M€ soit + 10%)

On constate une progression significative de 7,7% du produit de la CFE 2023, qui s'établit à 11 906 K€. Cette dynamique est liée au coefficient d'actualisation forfaitaire des bases de 7,1% ainsi qu'à l'apparition de la base logistique Intermarché à Roulet dans le produit de CFE.

Par ailleurs, la réduction de 50 % des bases du foncier industriel fait l'objet d'une compensation depuis 2021 que l'on retrouve dans la partie relative aux compensations fiscales, qui progressent de 605 K€ et de 17,3 % pour s'établir à 4 108 K€.

Globalement, le produit de CFE s'établit à 16 M€ en hausse de 1,5 M€ (+10%).

CFE	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2022 - 2023		2017 - 2023	
								%	€	%	€
CFE	12 403 441	12 722 074	12 715 999	13 340 123	10 741 116	11 051 155	11 906 099	7,7%	854 944	-0,7%	-82 890
All Comp CFE	38 764	16 867	291 088	305 977	3 319 584	3 502 726	4 107 710	17,3%	604 984	117,5%	678 158
TOTAL	12 442 205	12 738 941	13 007 087	13 646 100	14 060 700	14 553 881	16 013 809	10,0%	1 459 928	4,3%	595 267
Ecart		296 736	268 146	639 013	414 600	493 181	1 459 928				
Evol.		2,4%	2,1%	4,9%	3,0%	3,5%	10,0%				

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

CVAE : 10,1 M€ (+ 992 K€ soit + 10,9%)

Accusé certifié exécutoire

Bien que la suppression de la CVAE ait été repoussée de 2024 à 2027 pour les entreprises, l'agglomération ne la perçoit plus directement. Elle est remplacée par une compensation

composée d'une part fixe de 9,7 M€ (CVAE socle) et d'une part dynamique indexée sur la progression de la TVA nationale qui s'établit à 353 K€ pour 2023.

Globalement, le produit de CVAE est de 10,1 M€ en hausse de 1 M€ (+10,9%) après avoir connu deux années de baisse dans un contexte de crise sanitaire.

CVAE	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2022 - 2023		2017 - 2023	
								%	€	%	€
CVAE	8 215 376	8 678 244	8 993 323	9 621 769	9 491 854	9 106 022					
Fraction TVA-CVAE							10 097 744				
TOTAL	8 215 376	8 678 244	8 993 323	9 621 769	9 491 854	9 106 022	10 097 744	10,9%	991 722	3,5%	313 728
Ecart		462 868	315 079	628 446	-129 915	-385 832	991 722				
Evol.		5,6%	3,6%	7,0%	-1,4%	-4,1%	10,9%				

IFER : 1,15 M€ (+ 102 K€ soit + 9,7%)

L'Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER) s'établit à près de 1 152 K€, en progression de 102 K€ et +9,7%, principalement pour les composantes liées aux centrales photovoltaïques et radioélectriques.

IFER	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2022 - 2023		2017 - 2023	
								%	€	%	€
Photovoltaïque	21 383	21 585	21 874	31 790	90 610	106 251	140 172	31,9%	33 922	36,8%	19 798
Hydro	463	467	474	478	481	488	509	4,3%	21	1,6%	8
Gaz, Hydro, Chimie	41 736	42 129	42 679	43 031	43 269	43 895	45 783	4,3%	1 888	1,6%	675
Stations radioélec	262 968	274 903	346 545	368 011	408 838	456 229	502 847	10,2%	46 618	11,4%	39 980
Transformateurs	420 341	424 547	430 068	434 365	436 978	443 534	462 612	4,3%	19 078	1,6%	7 045
TOTAL	746 891	763 631	841 640	877 675	980 176	1 050 397	1 151 923	9,7%	101 526	7,5%	67 505
Ecart		16 741	78 009	36 035	102 501	70 221	101 526				
Evol.		2,2%	10,2%	4,3%	11,7%	7,2%	9,7%				

TASCOM : 3,0 M€ (+508 K€ soit +20,6%)

Cette taxe est due pour les surfaces de vente de plus de 400 m², ayant un chiffre d'affaires de plus de 460 K€ et s'établit selon un tarif national fonction du chiffre d'affaires annuel de N-1 au m². Après le contrecoup de la crise sanitaire, le produit de TASCOM connaît une forte progression de 20,6% pour un montant de près de 3 M€.

TH : 21,1 M€ (+ 413 K€ soit + 2,0%)

Depuis 2021, l'essentiel de la taxe d'habitation est constituée de la fraction de TVA nationale perçue en compensation de la suppression de la TH-RS (Résidences Principales). Elle s'établit à 21,1 M€ en 2023 en hausse de 2%.

TH	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2022 - 2023		2017 - 2023	
								%	€	%	€
TH - RS	16 542 209	16 837 932	17 366 278	17 562 124	734 041	723 219	774 001	7,0%	50 782	-40,0%	-2 628 035
TH - Alloc. comp.	1 050 025	1 096 918	1 164 822	1 231 297							
Fraction TVA-TH					18 239 158	19 997 330	20 359 381	1,8%	362 051		
TOTAL	17 592 234	17 934 850	18 531 100	18 793 421	18 973 199	20 720 549	21 133 382	2,0%	412 833	3,1%	590 191
Ecart		342 616	596 250	262 321	179 778	1 747 350	412 833				
Evol.		1,9%	3,3%	1,4%	1,0%	9,2%	2,0%				

TF : 1,2 M€ (+81 K€ soit +7,5 %)

Bénéficiant du coefficient d'actualisation forfaitaire des bases de 7,1% le produit des taxes foncières s'établit à 1,2 M€ dont 735 K€ pour le foncier bâti et 124 K€ pour le foncier non bâti.

TF : TFB +TFNB	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2022 - 2023		2017 - 2023	
								%	€	%	€
TFB	641 751	649 176	667 418	685 929	655 127	682 929	734 752	7,6%	51 823	2,3%	15 500
TFNB	106 927	107 714	110 263	111 179	110 924	116 410	124 342	6,8%	7 932	2,5%	2 903
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur	016-200971827-20240613-2024_06_99-DE	016-200971827-20240613-2024_06_99-DE	4 652	4 701	37 205	43 631	51 810	18,7%	8 179	#DIV/0!	8 635
ACTUS certifié exécutoire	224 640	224 746	232 583	224 802	229 555	233 387	246 589	5,7%	13 202	1,6%	3 658
TOTAL	973 318	986 159	1 014 916	1 026 611	1 032 811	1 076 357	1 157 493	7,5%	81 136	2,9%	30 696
Adaptation par le préfet : 21/06/2024		12 841	28 757	11 695	6 200	43 546	81 136				
Ecart											
Evol.		1,3%	2,9%	1,2%	0,6%	4,2%	7,5%				

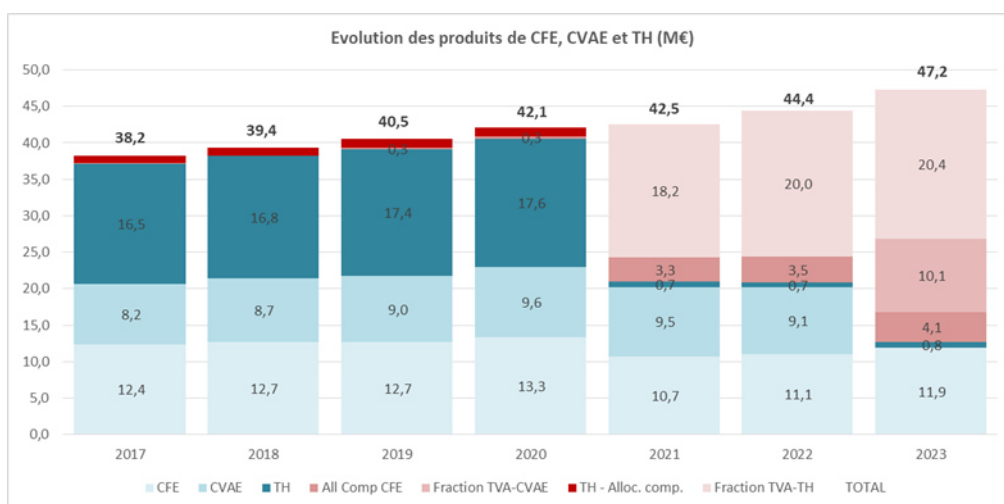
Globalement, le produit de la fiscalité majoré de ses diverses compensations s'établit à 53,4 M€ en 2023, en hausse significative de 7,2% soit + 3,6 M€ par rapport à 2022. Cette dynamique est principalement portée par la fiscalité économique à hauteur de 3,1 M€ (actualisation forfaitaire et augmentation physique des bases, évolution du produit de TVA).

FISCALITE ET COMPENSATIONS	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2022 - 2023		2017 - 2023	
								%	€	%	€
CFE	12 442 205	12 738 941	13 007 087	13 646 100	14 060 700	14 553 881	16 013 809	10,0%	1 459 928	4,3%	595 267
CVAE	8 215 376	8 678 244	8 993 323	9 621 769	9 491 854	9 106 022	10 097 744	10,9%	991 722	3,5%	313 728
IFER	746 891	763 631	841 640	877 675	980 176	1 050 397	1 151 923	9,7%	101 526	7,5%	67 505
TASCOM	2 753 542	2 127 933	2 269 704	2 567 704	2 327 585	2 469 572	2 977 310	20,6%	507 738	1,3%	37 295
Taxe Séjour	146 697	182 060	297 530	204 136	399 077	459 211	476 790	3,8%	17 579	21,7%	55 015
Paris hipp.	4 435	2 599	2 668	4 781	2 165	3 784	5 152	36,2%	1 369	2,5%	120
S/T Fiscalité économique	24 309 146	24 493 408	25 411 952	26 922 165	27 261 556	27 642 867	30 722 729	11,1%	3 079 863	4,0%	1 068 931
TH	17 592 234	17 934 850	18 531 100	18 793 421	18 973 199	20 720 549	21 133 382	2,0%	412 833	3,1%	590 191
TF	973 318	986 159	1 014 916	1 026 611	1 032 811	1 076 357	1 157 493	7,5%	81 136	2,9%	30 696
GEMAPI (affectée)		259 046	260 156	309 541	370 133	385 973	405 155	5,0%	19 182	9,4%	29 222
S/T Fiscalité ménages	18 565 552	19 180 055	19 806 172	20 129 573	20 376 143	22 182 879	22 696 030	2,3%	513 151	3,4%	688 413
TOTAL	42 874 698	43 673 463	45 218 124	47 051 738	47 637 699	49 825 746	53 418 759	7,2%	3 593 014	3,7%	1 757 344
Ecart		798 765	1 544 661	1 833 614	585 961	2 188 046	3 593 014				
Evol.		1,9%	3,5%	4,1%	1,2%	4,6%	7,2%				

Depuis 2017, année de fusion, ce poste de recette croit en moyenne de 3,7% soit +1,76 M€ par an :

- La dynamique de la fiscalité économique sur la période est de 4,0% soit + 1,07 M€ par an
 - La dynamique de la fiscalité ménages sur la période est de 3,4% soit + 0,69 M€ par an
- L'exercice 2023 fait ainsi ressortir la plus forte dynamique sur la période (+7,2%), portée par les effets du retour de l'inflation sur l'actualisation forfaitaire des bases et sur la croissance du produit de TVA national, conjuguées à la bonne tenue des bases physiques du territoire.

Par ailleurs, on note le poids croissant des compensations fiscales dans les recettes de l'agglomération, principalement en matière de CFE, CVAE et TH. De 3%, le poids des compensations sur ces trois postes de recettes a été porté à plus de 50% à compter de 2021 et à près de 75% en 2023.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240613-2024_06_99-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024

Affichage : 21/06/2024

DOTATIONS EN LIEN AVEC LA FISCALITE : 21,89 M€

L'agglomération perçoit un panier de dotation pour un total de 21,9 M€ en 2023, en baisse constante depuis 2017 de l'ordre de 250 K€ par an.

Si la DCRTP et le FNGIR sont stables, la DGF est en baisse de 65 K€, subissant un lent effritement pour venir financer la progression de la péréquation au sein de l'enveloppe du bloc communal. Le Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) diminue également de 83 K€ sous le double effet de la baisse du fonds à destination de l'ensemble intercommunal et de la baisse du coefficient d'intégration fiscale de 38,85% à 38,44%.

DOTATIONS	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2022 - 2023		2017 - 2023	
								%	€	%	€
DCRTP	2 533 473	2 533 473	2 500 939	2 484 016	2 484 016	2 484 016	2 484 016	0,0%	0	-0,3%	-8 243
FNGIR	3 485 459	3 481 717	3 484 382	3 484 382	3 484 382	3 484 382	3 484 382	0,0%	0	0,0%	-180
DGF	15 765 249	15 506 255	15 228 612	14 957 208	14 736 330	14 500 337	14 435 612	-0,4%	-64 725	-1,5%	-221 606
FPIC	1 594 334	1 378 978	1 522 397	1 533 963	1 589 523	1 566 002	1 483 434	-5,3%	-82 568	-1,2%	-18 483
TOTAL	23 378 515	22 900 423	22 736 330	22 459 569	22 294 251	22 034 737	21 887 444	-0,7%	-147 293	-1,1%	-248 512
Ecart		-478 092	-164 093	-276 761	-165 318	-259 514	-147 293				
Evol.		-2,0%	-0,7%	-1,2%	-0,7%	-1,2%	-0,7%				

DCRTP et FNGIR : institués par l'article 78 de la loi de finances pour 2010, la DCRTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle) et le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) visent à compenser les pertes de recettes liées à la réforme de la taxe professionnelle (TP).

Les produits des services, à 4 587,5 K€, diminuent nettement par rapport aux années antérieures mais cette évolution est en lien avec un changement de périmètre.

En effet, au 1^{er} janvier 2023, les crédits de l'atelier mécanique, et donc ceux relatifs au carburant, ont été transférés du budget principal au budget annexe déchets ménagers.

En matière de recettes, ce transfert a une incidence car le carburant fait l'objet de refacturations vers les budgets annexes ainsi que vers la ville d'Angoulême, avec laquelle la station de Frégeneuil est mutualisée, au prorata des volumes de prises de carburant par véhicule.

Après retraitement de ce changement de périmètre, l'évolution des recettes est de - 64,5 K€ par rapport à 2022, ce qui constitue une diminution de 1,3 %.

Cette rubrique recouvre à la fois les produits et redevances d'utilisation des différents équipements et services pour un montant de 2 188 K€ contre 2 270 K€ en 2022, soit une baisse de 82,7 K€ et de 3,6 %, mais également des refacturations de frais pour 2 641 K€ qui, après retraitement des remboursements de carburants, apparaissent en hausse de 22,8 K€ et de 0,9 % par rapport à 2022.

Ces refacturations recouvrent les participations croisées entre budgets (1 421 K€), de vêtements de travail et produits d'entretien (133 K€), vers les communes adhérentes à des services communs (566 K€ pour les ADS) et 510 K€ d'autres facturations dont 298 K€ concernant le Syndicat mixte d'aménagement du plan d'eau (SMAPE). Le solde est composé notamment des redevances pour la location de la balayeuse (36 K€), des remboursements en provenance de la NEF (64 K€), des recettes du groupement Energie (65 K€), des prêts d'instruments de musique (15 K€) et des remboursements de charges (15 K€).

Les produits et redevances d'utilisation évoluent peu, passant de 2 270 K€ en 2022 à 2 188 K€, soit une diminution de 83 K€ et de -3,6 %. Cette tendance masque des évolutions contrastées, avec des recettes en baisse pour Nautilus (-153 K€ et - 11 %) et pour le Centre sportif (- 25 K€

et – 43 %), en lien avec la fermeture de ce dernier sur la fin de l'année 2023, tandis que d'autres équipements affichent des recettes en évolution : Crèches, ALSH Alvéole, Pays Art et Histoire, Ecole Arts, Conservatoire.

Le détail de ces recettes par équipement figure ci-dessous :

Produits des services et du domaine	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Ecart	%
Comptes 703 et 706	2 099 097 €	2 107 082 €	2 007 340 €	1 512 663 €	1 316 092 €	2 270 318 €	2 187 662 €	-82 656 €	-3,6%
dont Nautilus	1 320 607 €	1 310 103 €	1 223 887 €	874 772 €	551 396 €	1 377 198 €	1 224 638 €	-152 560 €	-11,1%
dont Conservatoire	286 918 €	269 490 €	288 101 €	269 334 €	265 610 €	280 768 €	285 843 €	5 075 €	1,8%
dont Ecole Arts	107 274 €	106 896 €	101 230 €	78 632 €	78 605 €	93 218 €	98 411 €	5 193 €	5,6%
dont Crèches	244 443 €	213 148 €	206 433 €	147 676 €	229 162 €	264 405 €	330 408 €	66 003 €	25,0%
dont ALSH Alvéole	72 073 €	76 500 €	85 403 €	46 746 €	100 941 €	120 578 €	136 476 €	15 897 €	13,2%
dont Pays Art et Histoire	0 €	12 929 €	33 590 €	8 151 €	10 178 €	22 541 €	28 782 €	6 241 €	27,7%
dont Centre sportif	55 174 €	53 709 €	58 042 €	42 398 €	32 630 €	57 486 €	32 801 €	-24 686 €	-42,9%
dont Autres	12 608 €	64 307 €	10 654 €	44 953 €	47 570 €	54 123 €	50 304 €	-3 819 €	-7,1%

Les autres produits des services et du domaine à 50,3 K€ recouvrent les redevances pour le bar restaurant de Nautilus, les baignades, Port L'Hommeau, l'aire d'accueil des gens du voyage ou encore la redevance de Solstice en matière de haut débit.

SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS : 1,4 M€

- 437 K€ en lien avec le financement de certains postes *[dont les remboursements relatifs au conseil en énergie partagée (90 K€), cité de l'emploi pour les parcours 2023 50 K€, Chargé de coopération Convention Territoriale Globale (96 K€)]*
- Les participations pour la politique enfance jeunesse : 861 K€ *[Crèche (619 K€), ALSH Dirac (121 K€) le reste concernant les REP et autre ALSH].*
- Habitat : 192,3 K€
- Coopération internationale : 182,8 K€ *[FEDER, Région, AFD]*
- Subventions perçues au titre des politiques culturelles *[Conservatoire DRAC : 54 K€, Ecole d'Arts - DARC et Département : 14 K€, Politique culturelle DRAC- Ministère des Outre Mers 53 K€, PAH – DRAC, Région, Département 41,5 K€, Alpha 6,4 K€]*
- Politique de la Ville : 33 K€ *[Etat-ANC]*
- ESS : 29,6 K€ *[Etat-Région]*
- PLU – DGD : 28 K€
- Haut-Débit : 14 K€

ATTENUATION DE CHARGES – remboursement de salaires : **233,3 K€**

PRODUITS DE GESTION COURANTE : **1 839,1 K€**

L'essentiel de ces recettes est généré par l'activité de gestion immobilière qui consiste en la location de locaux pour des entreprises pour un montant global de 1 585,1 K€. Complètent ces recettes notamment la perception de remboursements d'assurances pour 201,8 K€.

PRODUITS FINANCIERS – dont remboursement emprunts par Communes : **7,5 K€**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240613-2024_06_99-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024

Affichage : 21/06/2024

2 - Les charges de fonctionnement totales évoluent de 77 337 K€ en 2022 à 82 048 K€ en 2023, soit une augmentation de 4 711 K€ et de 6,1 %.

Les dépenses d'ordre s'établissent en 2023 à 6 480,8 K€, en augmentation de 2 376,9 K€ et de 158 %. Elles sont constituées pour l'essentiel par la dotation aux amortissements (5 455,1 K€), par les écritures de régularisation de cessions (1 027,7 K€).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Article n°		2019	2020	2021	2022	2023
F	I 043-OPÉRATIONS D'ORDRE INTERIEUR SEC FONCT				28 991,20 €	
	Total I				28 991,20 €	0,00 €
	O 042-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 270 291,08 €	3 984 631,49 €	4 103 898,74 €	4 797 625,65 €	6 480 820,08 €
	Total O	4 270 291,08 €	3 984 631,49 €	4 103 898,74 €	4 797 625,65 €	6 480 820,08 €
	R 011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 662 299,86 €	8 432 271,57 €	8 095 900,20 €	9 424 993,57 €	10 592 494,03 €
	012-CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	20 841 170,91 €	20 859 410,68 €	21 339 857,93 €	22 744 946,09 €	23 924 613,18 €
	014-ATTENUATIONS DE PRODUITS	21 305 695,54 €	21 681 500,00 €	21 625 981,91 €	21 447 968,69 €	21 640 822,69 €
	65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	16 587 360,32 €	16 160 068,78 €	16 380 299,04 €	16 708 508,57 €	17 938 815,04 €
	66-CHARGES FINANCIERES	947 359,95 €	948 656,78 €	929 574,64 €	935 628,65 €	1 311 270,39 €
	67-CHARGES EXCEPTIONNELLES	580 044,99 €	2 104 517,03 €	878 658,87 €	876 250,24 €	150 911,41 €
	68-DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	82 334,00 €	148 398,37 €	25 000,00 €	372 041,24 €	8 182,59 €
	Total R	69 006 265,57 €	70 334 823,21 €	69 275 272,59 €	72 510 337,05 €	75 567 109,33 €
	Total F	73 276 556,65 €	74 319 454,70 €	73 379 171,33 €	77 336 953,90 €	82 047 929,41 €

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent en valeur brute de 3 057 K€ et de 4,2 % entre 2022 et 2023.

Les charges de fonctionnement courant progressent de 3 770 K€ et de 5,4 % pour atteindre 74 097 K€.

k€	2019	2020	2021	2022	2023	Ecart 2022/2023	%
Charges fonctionnement courant strictes:	46 091	45 452	45 816	48 878	52 456	3 577	7,3%
Charges à caractère général	8 662	8 432	8 096	9 425	10 592	1 168	12,4%
Charges de personnel	20 841	20 859	21 340	22 745	23 925	1 180	5,2%
Autres charges de gestion courante	16 587	16 160	16 380	16 709	17 939	1 230	7,4%
Atténuations de produits	21 306	21 682	21 626	21 448	21 641	193	0,9%
Attribution de compensation versée	21 124	21 343	21 285	21 280	21 139	- 142	-0,7%
Dotation de solidarité communautai	162	307	150	162	411	249	154,0%
Solde atténuations de produits	20	31	191	6	91	85	1476,9%
Charges fonctionnement courant	67 397	67 133	67 442	70 326	74 097	3 770	5,4%
Charges exceptionnelles larges *	863	2 447	925	1 432	339	- 1 093	-76,3%
Charges fonctionnement hs intérêts	68 260	69 580	68 367	71 759	74 436	2 677	3,7%
Intérêts	747	755	908	752	1 131	379	50,5%
Charges de fonctionnement	69 006	70 335	69 275	72 510	75 567	3 057	4,2%

Au sein de ce bloc, tous les postes de charges n'évoluent pas de la même façon :

Les charges à caractère général augmentent de 1 168 K€ et de 12,4 % pour un total de 10 592 K€, avec des variations différenciées au sein de ces dépenses.

A noter l'incidence des changements de périmètre, avec le transfert de l'atelier mécanique et des crédits afférents (dont le carburant) au budget annexe Déchets ménagers d'une part, et la reprise de l'activité de gestion immobilière au sein du budget principal d'autre part (auparavant gérée au sein du budget annexe Gestion immobilière/Aménagement de zones, désormais réservé aux seuls aménagements de zones d'activité).

A noter également l'incidence en 2023 de la cyberattaque subie le 24 juillet qui a entraîné des coûts supplémentaires pour la collectivité de locations de matériels et prestations de service ainsi que l'incidence de l'augmentation des frais d'énergie (gaz et électricité) dont les prix se sont envolés. La collectivité ne pouvait prétendre au bouclier tarifaire mais à l'amortisseur électrique, dont la mise en œuvre a été tardive, sans compter que les dépenses figurant au

titre d'une année civile couvre des consommations allant de novembre 2022, où les nouveaux tarifs ne s'appliquaient pas encore, à octobre 2023.

Le retraitement de ces différents éléments permet de relativiser l'augmentation des charges à caractère général entre 2022 et 2023, qui ressort néanmoins à + 456,1 K€ et + 6,8 %.

en K€	2022	2023	Δ	%
TOTAL	9 425,0	10 592,5	1 167,5	12,4%
Gestion immobilière	0,0	815,5	815,5	NS
Carburants	1 622,7	2,2	-1 620,5	NS
Cyberattaque	0,0	331,2	331,2	NS
Electricité	769,3	1 331,1	561,8	73,0%
Gaz	328,3	951,7	623,4	189,9%
TOTAL retraité	6 704,7	7 160,8	456,1	6,8%

- Les achats (60) sont en diminution de 575 K€ et de 15 % à 3 813,3 K€ mais, avec un retraitement des dépenses de carburant, les achats augmentent de 1 026 K€ et de plus de 46%, passant de 2 210 K€ à 3 236 K€, sous l'effet de la progression des dépenses d'énergie et d'alimentation :

- Electricité : + 561,7 K€ pour 1 331 K€ et + 73 %
- Gaz : + 623,4 K€ pour un total de 951,7 K€ et + 190 %
- Alimentation : + 12,6 K€ pour un total de 116,1 K€ et + 12,2 %

Les achats de papier augmentent également, passant de 11,8 K€ à 20 K€, sous le double effet d'une augmentation de prix et du volume consommé avec les effets indirects de la cyberattaque.

Enfin les achats de livres diminuent fortement, passant de 228 K€ en 2022 à 29,7K€, ceux-ci étant désormais pour l'essentiel comptabilisés en section d'investissement : seuls les renouvellements liés à des pertes ou dégradations ainsi que les rénovations figurent désormais en section de fonctionnement.

- Les services extérieurs (61) sont également en augmentation de 767 K€ de près de 33 % à 3 100 K€.

Ces charges sont impactées par

- le changement de périmètre et la réintégration dans le budget principal des dépenses relatives à la gestion immobilière à hauteur de 281 K€
- des charges liées à la cyberattaque à hauteur de 55 K€ pour la location de matériel informatique.
- Les frais d'entretien des terrains et espaces paysagers qui progressent de 114 K€ pour s'établir désormais à près de 202 K€
- Les frais d'entretien de voiries qui progressent de 99 K€ pour s'établir à 203,6 K€
- Les frais d'assurance qui augmentent de 44,5 K€ et s'établissent à 131 K€
- Les frais d'étude, qui ont atteint près de 314,5 K€ en 2023 contre 127 K€ en 2022, dont 146,7 K€ au titre de la mobilité (plan de mobilité employeurs, enquête mobilité EMC2), 70,9 K€ au titre de l'étude sur la stratégie d'achat et la mise en place d'un SPASER, 42 K€ pour la mise en place d'un marché d'intérêt local, 12,3 K€ pour la charte intercommunale de logistique urbaine, 10,5 K€ pour des études urbaines ORT, 9,7 K€ pour l'étude sur la compensation des pertes fiscales liées à la déconstruction du site Lafarge
- Les frais de documentation qui ont augmenté de près de 29 K€ pour atteindre 63 K€

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240613-2024_06_13_99-12

Accusé certifié exécutoire

Réception par le Préfet

Affichage : 21/06/2024

les frais de formation extérieurs, de colloques et séminaires sont en légère diminution à 110,5 K€ contre 118,6 K€ en 2022

les frais liés aux eaux pluviales s'établissent à 104,8 K€ contre 90,2 K€ en 2023

- les frais liés au PPP pour le stade d'athlétisme sont majorés de 31,7 K€ pour atteindre 133,7 K€.
- Les autres services extérieurs (62), qui s'établissent à 3 804 K€ contre 3 207 K€, et progressent de 597 K€ soit +18,6 %
 - dont 272,3 K€ en lien avec la cyberattaque essentiellement pour des prestations de service
 - dont 72,5 K€ en lien avec l'intégration de la gestion immobilière
 - dont 69,5 K€ de frais de déplacement, qui augmentent de 55 K€
 - dont 122,4 K€ de frais de communication (hors cyberattaque)
 - dont 207,3 K€ de frais d'adhésion contre 183,2 K€ en 2022 (+24,1 K€)
 - dont 201,6 K€ de frais de gardiennage contre 179,5 K€ en 2022 (+ 22,1 K€)
 - dont 470,6 K€ de frais de nettoyage contre 382,6 K€ en 2022, soit une augmentation de 88 K€, dont 54 K€ en lien avec Nautilus
 - dont 931,2 K€ de prestations de service (hors cyberattaque et transfert gestion immobilière) contre 905,4 K€ en 2022 (+ 40,1 K€ et +4,4 %) qui recouvrent l'ensemble des actions menées par la collectivité pour la mise en œuvre des feuilles de route politiques
 - ainsi que l'ensemble des dépenses relatives aux honoraires, conseils, frais d'actes et de contentieux, annonces et insertions, imprimés et publications,...

Les charges de personnel évoluent de 1 180 K€ et de 5,2 % par rapport à 2022 pour s'établir à 23 925 K€.

Cette progression des charges de personnel en 2023 résulte d'effets à la fois endogènes et exogènes.

Au titre des mesures endogènes figure l'effet en année pleine des recrutements opérés sur les postes créés ou vacants en 2022, partiellement amorti par des transferts de postes vers certains budgets annexes (prise en charge de l'atelier mécanique par le budget déchets ménagers, révision du périmètre des agents de l'assainissement affectés aux eaux pluviales), pour un montant de 231 K€. A cela s'ajoute les avancements de grade et promotions internes décidés par la collectivité, soit + 135 K€.

Des éléments obligatoires ou exogènes sont venus accroître ces dépenses, à commencer par le glissement vieillesse technicité (GVT) lié aux évolutions de carrière des agents (+ 370 K€), l'effet année pleine de la revalorisation du point d'indice de 3,5 % au 1er juillet 2022 (+ 316 K€ pour les seuls agents non concernés par une évolution de carrière), conjugué à une nouvelle revalorisation de 1,5% au 1^{er} juillet 2023 (+ 310 K€) ainsi que l'attribution de la prime inflation au taux de 50 % (+ 96 K€).

Comme chaque année, un certain nombre de postes font l'objet de remboursements par des communes (services communs) ou par le SMAPE. En 2023, ces remboursements s'élèvent, pour le budget principal, à 870,5 K€, sans compter le remboursement de la charge de personnel des services communs avec la ville d'Angoulême se traduisant par une réfaction sur les AC à hauteur de 331,8 K€. Au total, ce sont ainsi 1 202 K€ qui sont remboursés à GrandAngoulême, ramenant la charge nette des dépenses de personnel à 22 723 K€.

A noter également en atténuation de charges 233,3 K€ de remboursements dont 164,3 K€ suite à arrêts maladie ou congé paternité.

Enfin, un certain nombre de postes font l'objet de cofinancements de partenaires comme l'ADEME (poste de conseiller en énergie partagé), la Caisse d'allocations familiales (finance postes de coordination), l'Etat (emploi aidé), l'ANRU (conduite de projet) ou

016-200071827-20240613-2024_06_99-DE
 Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet : 21/06/2024
 finance.m24

encore le FEDER, pour un montant qui atteint près de 396 K€ en 2023 et qui vient en atténuation des charges de personnel.

Au chapitre 65 des **autres charges de gestion courantes**, qui recouvrent à la fois les subventions de fonctionnement aux partenaires ou les participations statutaires aux organismes dont GrandAngoulême est membre, les dépenses sont **en augmentation de 1 230,3 K€ et de 7,4 % à 17 938,8 K€**.

A noter tout d'abord que cette augmentation est en lien avec un changement de périmètre : un certain nombre de dépenses qui relevaient antérieurement du chapitre 67 des charges exceptionnelles en M14 relèvent désormais du chapitre 65. Si le chapitre 65 augmente de 1 230,3 K€, le chapitre 67 diminue de 1 093 K€ et l'augmentation se trouve ramenée à 137,3 K€, soit +0,8 % par rapport à 2022.

Les participations statutaires évoluent de façon différenciée avec des hausses liées aux syndicats de rivières auxquels est déléguée la compétence GEMAPI, (entre +5 % et +8%), la mise en place d'un partenariat avec l'Université de Poitiers, une majoration de la participation pour l'OTPA (de 4,2 % après une majoration de 32 % en 2022).

La participation au financement du SDIS augmente de 3,7 % et de + 301,9 K€, qui représente la plus forte hausse, suivie de celle de la contribution au SDEG qui s'établit à + 157,5 K€ (l'année 2022 n'était pas représentative, aucun versement n'ayant été réalisé).

La hausse s'établit à + 9,6 K€ et + 5,2 % pour le Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage et à +14,8 K€ et + 5,3 % pour le SYBRA.

Le total de ces participations s'élève à 11 241,6 K€, en progression de 553,5 K€ et de 5,2 % avec la ventilation suivante :

PARTICIPATIONS STATUTAIRES	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Ecart 21/22	%
SERVICE D'INCENDIE	7 836 770,31	7 964 500,62	8 043 740,00	8 040 511,44	8 160 633,96	8 462 539,82	301 905,86	3,8%
EPTB	7 845,00	-	73 281,67	7 281,66	7 281,67	7 281,00	- 0,67	0,0%
SYNDICAT MIXTE DES BASSINS BANDIAT - TARDOIRE	32 513,85	36 872,70	56 640,56	58 919,25	63 768,37	67 090,53	3 322,16	5,6%
SIAH DU BASSIN DU NÉ	1 565,00	1 565,00	1 691,00	1 835,00	1 982,00	2 140,00	158,00	8,6%
SYBRA SYNDICAT BASSIN DES RIVIERES DE L'ANGOUMOIS	223 080,67	221 355,69	235 953,80	278 731,26	293 472,32	308 233,96	14 761,64	5,3%
CONTRIBUTIONS AU SDEG16	122 681,40	266 055,62	102 203,07	128 541,13	- 16 875,88	140 617,00	157 492,88	122,5%
SMAC - SYNDICAT MIXTE DES AEROPORTS DE CHARENTE*	210 300,00	216 750,00	243 000,00	292 500,00	292 500,00	292 500,00	-	0,0%
PARTICIPATION SMPI	340 000,00	320 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	-	0,0%
OFFICE DE TOURISME	377 000,00	377 000,00	422 000,00	507 000,00	568 000,00	592 000,00	24 000,00	4,7%
Université de Poitiers		110 000,00	34 190,00	80 950,00	120 000,00	162 260,00	42 260,00	52,2%
EESI	140 000,00	210 000,00	210 000,00	210 000,00	210 000,00	210 000,00	-	0,0%
SUBV. FONCT. SMAPE	498 089,00	498 089,00	498 089,00	498 089,00	498 089,00	498 089,00	-	0,0%
SMAGVC - ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	178 851,00	182 145,00	184 214,00	183 960,00	189 261,00	198 820,00	9 559,00	5,2%
	9 968 696,23	10 404 333,63	10 405 003,10	10 588 318,74	10 688 112,44	11 241 571,31	553 458,87	5,2%

*tableau corrigé du 67 pour le SMAC

Les **créances éteintes et les admissions en non-valeur** sont passées de 25 K€ en 2022 à 183,8 K€ en 2023. A noter les 153,5 K€ de dépenses supplémentaires en lien à la décision en première instance liée au contentieux en cours avec l'ex-directrice de Carat.

Les **redevances pour** concessions, brevets et licences s'élèvent à 73,2 K€ et concernent surtout les droits d'utilisation de l'informatique en nuage (58 K€). Rappelons que ces derniers ouvrent droit au FCTVA en fonctionnement.

Les **autres subventions** s'établissent à 4 899,6 K€, en augmentation de + 671,1 K€ et de + 15,9 % par rapport à 2022 :

- La participation à la Nef s'établit à 668,8 K€, en diminution de 26,2 K€ en 2023 après une majoration de 65,2 K€ en 2022.

• La subvention à 9^{ème} Art+ pour l'organisation du FIBD est de 642,4 K€ (soit 554,4 K€ de participation alignée à celle de 2020 et 88 K€ supplémentaires pour le 50^{ème} anniversaire).

La subvention à Effervescentre pour le fonctionnement de l'ALSH multisites a été de 326 K€.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240615-2024_06_15_11

Accusé certifié électronique

Réception par le préfect

Affichage : 21/06/2024

- La subvention au FFA reste fixé à 75 K€

Les atténuations de produits s'élèvent à 21 640,8 K€, en augmentation de 192,9 K€ et de 0,9 %.

014 Atténuation de produits	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Ecart 23-22	%
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	20 941 754,00 €	20 761 754,01 €	21 123 832,24 €	21 343 230,02 €	21 284 603,24 €	21 280 353,22 €	21 138 774,22 €	-141 579,00 €	-0,7%
DOTATIONS DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	189 844,00 €	396 314,00 €	161 667,00 €	306 954,04 €	150 555,96 €	161 844,00 €	411 039,00 €	249 195,00 €	154,0%
AUTRES REVERSEMENTS DE FISCALITE		3 374,33 €	20 196,30 €	31 315,94 €	190 822,71 €	5 771,47 €	91 009,47 €	85 238,00 €	1476,9%
Total général	21 131 598,00 €	21 161 442,34 €	21 305 695,54 €	21 681 500,00 €	21 625 981,91 €	21 447 968,69 €	21 640 822,69 €	192 854,00 €	0,9%

Les attributions de compensation ont baissé de 0,7 % pour se fixer à 21 138,8 K€, aucun nouveau transfert de compétence n'est intervenu. Ce montant tient compte de la refacturation des services communs de la Commande publique et des infrastructures informatiques avec la ville d'Angoulême. Le montant brut des AC en dépenses de fonctionnement est de 21 645,7 K€ tandis que la refacturation opérée s'élève à 507 K€.

La dotation de solidarité communautaire versée augmente de 249,2 K€ à 411 K€ soit de 154 %. Le montant de la DSC versé est un montant plafond tel que défini dans le pacte financier et fiscal de GrandAngoulême. A noter que le montant total de la DSC 2023 est de 490 793 € mais que conformément à la délibération 2021.12.272 et au Pacte financier et fiscal, seule une part de l'enveloppe de DSC est versée directement, une part de 16,25 % soit 79 754 € venant abonder l'enveloppe du fonds de concours Solidarité. On notera les variations importantes au fil des ans du montant de la DSC, reflet de la volatilité de la fiscalité économique perçue par la communauté d'agglomération.

Les autres reversements de fiscalité correspondent essentiellement à des dégrèvements de fiscalité accordés par les services fiscaux et refacturés à GrandAngoulême, en l'occurrence des montants de TASCOM et un montant de taxe GEMAPI.

Les charges exceptionnelles apparaissent en nette diminution à 339 K€, contre 1 432 K€ en 2022. A noter qu'avec le passage à la M57, ce chapitre ne comporte plus que les annulations de titres sur exercices antérieurs.

Parmi les éléments spécifiques à 2023, on peut noter :

- Le passage en M57 a modifié la répartition des dépenses entre les chapitres 65 et 67 : seules les annulations de titre sont conservées en opérations réelles dans le chapitre 67
- L'augmentation de la subvention au budget annexe Carat, qui s'établit à 561,7 K€ en 2023 contre 481 K€ en 2022 et qui comporte 3 parts :
 - o La compensation de l'organisation du Forum Sport Santé Environnement pour 43,5 K€
 - o La subvention exceptionnelle couvrant les gratuités imposées à la structure et les amortissements pratiqués, pour 364,6 K€
 - o Des dépenses exceptionnelles de personnel en lien avec le contentieux mentionné supra pour 153,5 K€
- L'augmentation de la subvention exceptionnelle versée au Camping, qui s'établit à 122,4 K€ en 2023 contre 36 K€ en 2022 et qui comporte 2 parts :
 - o La subvention exceptionnelle couvrant les charges résultant de l'amortissement des travaux, soit 119 K€

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240613-2024_06_99-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet

Affichage : 21/06/2024

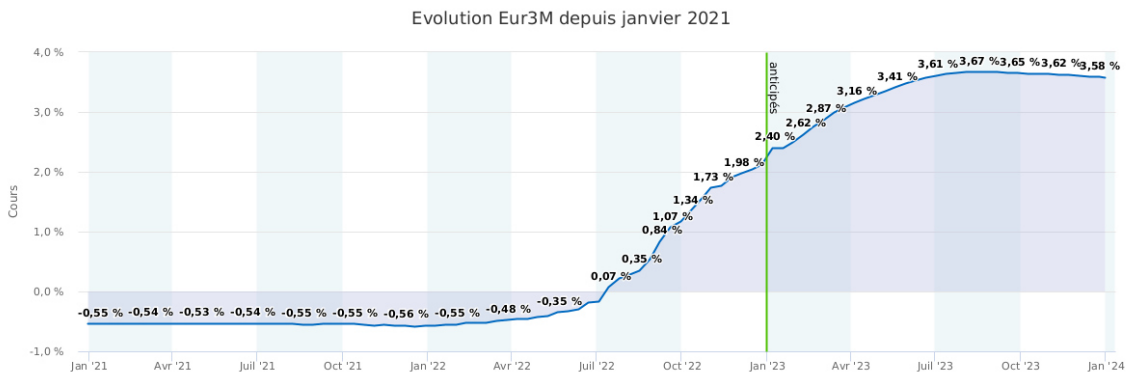
Les pertes résultant de l'événement exceptionnel que constitue la cyberattaque subie par GrandAngoulême au cœur de l'été 2023 et qui a affecté les réservations informatiques, pertes évaluées à 33 K€

- Dans le cadre du projet de Confluence créative, 69 K€ ont été reversés à la technopôle Eurekatech et à l'IFAID.
- Le succès de la prime vélos versée aux ménages, dont les conditions ont été revues début 2023 : 144,5 K€ de primes ont été versées en 2023 contre 35,5 K€ en 2022.

Enfin, **des provisions ont été constituées pour 8,2 K€**, pour des restes à recouvrer dont le recouvrement est compromis.

Les intérêts de la dette sont en augmentation de 375,6 K€ soit + 40 % pour atteindre désormais 1 311,3 K€, sous l'effet conjugué d'une légère augmentation du capital et de la forte évolution des taux d'intérêt qui impactent le taux variables. L'encours de dette est en effet en légère progression de 300 K€ et les taux d'intérêt ont fortement progressé en 2022 et 2023 sous l'effet de plusieurs relèvements successifs des taux directeurs de la BCE pour tenter de juguler l'inflation.

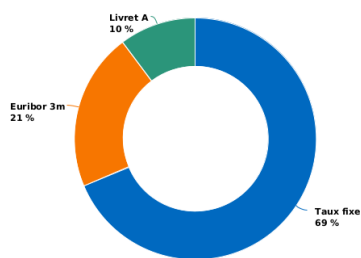
CHAPITRE 66	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Ecart 23-22	%
INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNES	143 549,79 €	-57 200,24 €	4 870,49 €	-10 174,60 €	5 849,60 €	43 007,02 €	34 076,73 €	-8 930,29 €	-20,8%
INTERETS REGLES A ECHEANCE	785 280,88 €	874 215,27 €	741 786,42 €	764 946,88 €	734 118,94 €	708 634,18 €	1 097 001,49 €	388 367,31 €	54,8%
GESTION LIGNE DE TRESORERIE & FRAIS DE COMMISSION	2 080,47 €	4 041,70 €	8 875,50 €	3 721,58 €	2 090,53 €	0,00 €	540,83 €	540,83 €	
INTERETS PPP	172 477,18 €	173 077,66 €	172 476,34 €	170 811,72 €	168 164,37 €	164 636,25 €	160 300,14 €	-4 336,11 €	-2,6%
AUTRES CHARGES PPP	19 351,20 €	19 351,20 €	19 351,20 €	19 351,20 €	19 351,20 €	19 351,20 €	19 351,20 €	0,00 €	0,0%
Total général	1 122 739,52 €	1 013 485,59 €	947 359,95 €	948 656,78 €	929 574,64 €	935 628,65 €	1 311 270,39 €	375 641,74 €	40,1%



L'Euribor 3 mois est ainsi passé de 2,13 % en janvier 2023 à 3,94 % en décembre de la même année, soit une progression de 181 points de base qui est venue s'ajouter aux 268 points de base enregistrés en 2022, portant l'augmentation de l'Eur3M à +4,5 % en 2 ans, ce qui se fait

sentir sur la part de la dette indexée à taux variable, qui représente 21 % de l'encours du budget principal.

Répartition par index au 31/12/2023

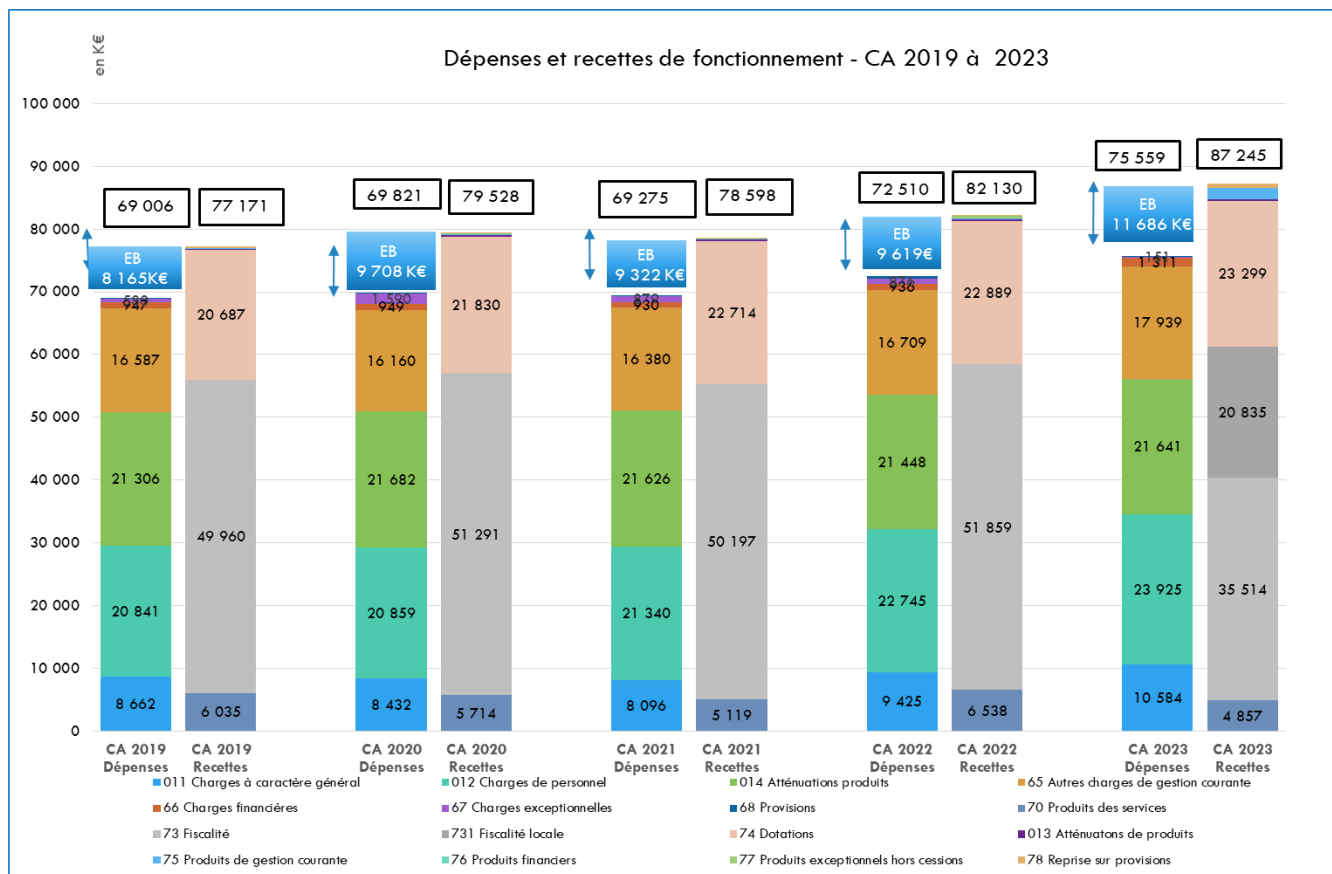


Quant au Livret A, sur lequel est indexé 10 % de la dette du budget principal, il est passé de 2% en janvier 2023 à 3% dès le 1^{er} février, niveau qu'il n'a plus quitté depuis.

Au global, les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 3 057 K€ et 4,2 % tandis que les recettes réelles de fonctionnement hors cessions diminuent de 3 532 K€ et de 4,5 %.

Réception par le préfet : 21/06/2024
Affichage : 21/06/2024

3 - En matière d'épargne, cela se traduit par une augmentation de l'épargne brute.



L'augmentation des recettes de fiscalité ainsi que des produits des services, est supérieure à l'augmentation des dépenses enregistrées.

Avec les retraitements financiers liés aux opérations exceptionnelles, dotations aux provisions et autres retraitements, la chaîne de l'épargne est la suivante :

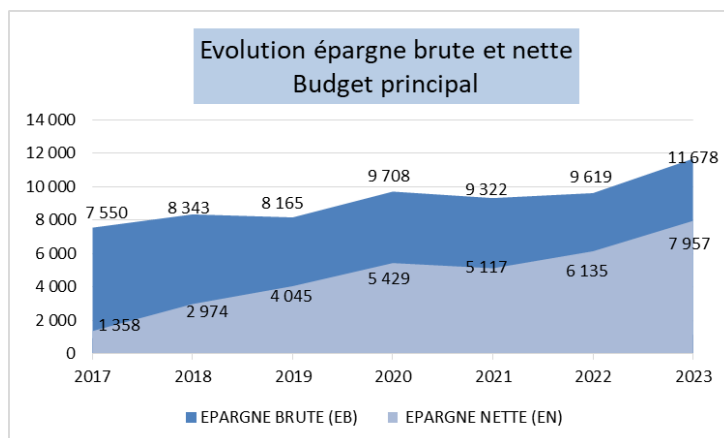
k€	2019	2020	2021	2022	2023	Ecart 2022/2023	%
Produits de fct. courant	76 962	79 643	78 417	81 695	86 578	4 883	6,0%
- Charges de fct. courant	67 397	67 133	67 442	70 326	74 097	3 770	5,4%
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	9 565	12 509	10 975	11 368	12 481	1 113	9,8%
+ Solde exceptionnel large	- 654	- 2 047	- 744	- 997	328	1 325	-132,9%
= Produits exceptionnels larges*	209	400	181	435	667	232	53,3%
- Charges exceptionnelles larges*	863	2 447	925	1 432	339	- 1 093	-76,3%
= EPARGNE DE GESTION (EG)	8 912	10 462	10 231	10 371	12 809	2 438	23,5%
- Intérêts	747	755	908	752	1 131	379	50,5%
= EPARGNE BRUTE (EB)	8 165	9 708	9 322	9 619	11 678	2 058	21,4%
- Capital	4 119	4 279	4 206	3 485	3 721	236	6,8%
= EPARGNE NETTE (EN)	4 045	5 429	5 117	6 135	7 957	1 822	29,7%

* y compris financiers hors intérêts (produits et charges) et provisions réelles (dotations et repris)

L'épargne brute ainsi dégagée en 2023 s'élève à 11 678 K€ contre 9 619 K€ en 2022, en augmentation de 2 058 K€ et de 21,4 %. En termes de ratio, l'épargne brute représente 13,5 % des recettes réelles de fonctionnement. On notera toutefois que l'excédent brut courant augmente également, mais dans une moindre proportion : + 1 113 K€ et de 9,8 %. La progression de l'épargne brute tient ainsi à près de 65 % d'éléments exceptionnels.

Réception par le préfet : 21/06/2024
Affichage : 21/06/2024

L'épargne nette, obtenue après déduction du remboursement du capital des emprunts, **s'élève à 7 957 K€** contre 6 135 K€ en 2022, en augmentation de 1 822 K€ et de près de 30 % sous l'effet de la seule amélioration de l'épargne brute, le capital remboursé ayant augmenté. Elle représente 9,2 % des recettes réelles de fonctionnement, en augmentation par rapport à 2022 et se situe désormais au-delà du taux de 7 % correspondant au ratio d'équilibre couramment admis pour l'épargne nette.



L'année 2023 enregistre une embellie sur le plan économique et sur celui des recettes de la collectivité, tandis que les effets de l'inflation n'affectent pas encore pleinement les dépenses. Le relèvement rapide des taux d'intérêt commence toutefois à se traduire sur le financement des dépenses d'investissement.

Ainsi, la collectivité affiche ainsi des ratios financiers d'épargne corrects, grâce à la conjugaison d'efforts de gestion et d'un panier de recettes qui bénéficie de la conjoncture économique.

Mais en ce début d'année 2024, avec des tarifs énergétiques qui restent durablement élevés, une inflation qui s'est propagée à tous les secteurs de l'économie et qui tarde à redescendre, ainsi que des taux d'intérêt au plus haut depuis de très nombreuses années, l'embellie risque de n'être que de court terme. Toute l'ambition consiste désormais à préserver les niveaux d'épargne obtenus en 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240613-2024_06_99-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024

Affichage : 21/06/2024

B - Section d'investissement :

1 - Les dépenses d'investissement se sont élevées en 2023 à 21 011 K€, dont 20 303 K€ de dépenses réelles et 708 K€ de dépenses d'ordre. A ces montants vient s'ajouter le déficit antérieur reporté de 7 334 K€.

Chapitre voté	2019	2020	2021	2022	2023
041-OPERATIONS PATRIMONIALES	347 155,40 €	9 180,00 €	44 170,38 €	212 333,03 €	50 027,74 €
Total opérations patrimoniales	347 155,40 €	9 180,00 €	44 170,38 €	212 333,03 €	50 027,74 €
040-OP. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	443 758,55 €	214 985,94 €	197 222,71 €	211 530,52 €	657 954,70 €
Total opérations ordre entre sections	443 758,55 €	214 985,94 €	197 222,71 €	211 530,52 €	657 954,70 €
10-DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES			152 103,03 €		
16-EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	4 119 487,08 €	4 279 085,29 €	4 209 995,13 €	3 484 571,61 €	3 720 793,91 €
204-SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 690 970,01 €	1 644 722,50 €	1 993 250,17 €	1 719 838,21 €	1 829 352,37 €
20-IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	316 529,24 €	348 902,37 €	295 887,96 €	465 272,63 €	338 777,26 €
21-IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 386 596,91 €	794 101,80 €	1 207 116,96 €	1 804 339,28 €	2 579 544,42 €
23-IMMOBILISATIONS EN COURS	2 559 592,09 €	1 313 470,04 €	1 127 741,01 €	2 497 176,35 €	980 313,80 €
26-PARTICIPATIONS, CREANCES	50 000,00 €	330 500,00 €	26 000,00 €	3 800,00 €	0,00 €
27-AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	100 000,00 €	6 441,50 €	0,00 €		
OPERATIONS GEREES EN AP	10 237 128,65 €	8 680 833,81 €	8 143 633,15 €	13 684 825,26 €	10 681 799,11 €
OPERATIONS D'EQUIPEMENT	178 168,12 €	1 067 336,84 €	31 187,51 €	13 919,91 €	5 769,48 €
45-OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	326 284,52 €				166 470,40 €
010-COMPTES DE STOCKS ET EN COURS				28 991,20 €	
Total opérations réelles	20 964 756,62 €	18 465 394,15 €	17 186 914,92 €	23 702 734,45 €	20 302 820,75 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	21 755 670,57 €	18 689 560,09 €	17 428 308,01 €	24 126 598,00 €	21 010 803,19 €
001-RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	9 879 085,35 €	7 808 522,61 €	4 989 750,65 €	4 231 243,49 €	7 333 588,51 €

Le remboursement du capital des emprunts s'est élevé à 3 721 K€ contre 3 485 K€ en 2022, soit une augmentation de 236,2 K€. A noter que cette augmentation provient en majeure partie de la réintégration des emprunts de la gestion immobilière au budget principal avec le changement de périmètre opéré à l'occasion du passage à la M57. Retraité de ce phénomène, l'augmentation du remboursement des emprunts courants est de 48,3 K€ et de 1,5 %.

Le remboursement en capital du partenariat public privé pour la construction du stade d'athlétisme progresse de 4,3 K€ et de 2,4 %.

en €	2019	2020	2021	2022	2023	Δ	%
Remboursement capital	4 119 487	4 279 085	4 209 995	3 484 572	3 720 794	236 222	6,8%
emprunts courants	3 936 884	4 102 087	4 026 379	3 301 627	3 527 908	226 281	6,9%
<i>dont gestion immobilière</i>	0	0	0	0	177 999	177 999	NS
PPP stade	175 104	176 769	179 416	182 944	187 280	4 336	2,4%
cautions	7 499	230	4 200	0	5 606	5 606	NS

Une part de dette fait l'objet d'un remboursement annuel de la part des communes, suite à la restitution des bâtiments des écoles d'ex-Charente Boème Charraud. Le montant de ce remboursement a été de 41,2 K€ pour les bâtiments des écoles.

Les dépenses d'équipement se sont élevées à 16 582 K€ en 2023 contre 20 218 K€ en 2022, soit une diminution de 3 636 K€ et de près de 18 %.

Toutefois, l'année 2022 avait enregistré des écritures de correction de dépenses pour le FCTVA. Avec le retraitement de ces corrections, l'évolution est ramenée à 1 083 K€ et – 6 %.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240613-2024_06_99-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024

Affichage : 21/06/2024

Dépenses invest. hors dette (en K€)	2019	2020	2021	2022	2023	Δ	%
Opérations dans PPI	10 237,1	8 680,8	8 143,6	13 684,8	10 681,8	-3 003,0	-21,9%
OPérations hors PPI	178,2	1 067,3	31,2	13,9	5,8	-8,2	-58,6%
Dotations (20, 21, 23)	4 262,7	2 456,5	2 630,7	4 766,8	3 898,6	-868,2	-18,2%
<i>dont retraitements FCTVA</i>				2 552,6		-2 552,6	-100,0%
Dotations (204)	1 691,0	1 644,7	1 993,3	1 719,8	1 829,4	109,5	6,4%
<i>dont AC invest.</i>	327,4	817,4	817,4	817,4	817,4	0,0	0,0%
Autres dépenses (010, 10,13, 26, 27)	150,0	336,9	178,1	32,8	0,0	-32,8	-100,0%
OP pour compte de tiers (45)	326,3	0,0	0,0	0,0	166,5	166,5	NS
TOTAL	16 845,3	14 186,3	12 976,9	20 218,2	16 582,0	-3 636,1	-18,0%
TOTAL retraité	16 845,3	14 186,3	12 976,9	17 665,6	16 582,0	-1 083,5	-6,1%

Les dépenses incluses dans le programme pluriannuel d'investissement ont diminué de 3 003 K€ à 10 682 K€ en lien avec le calendrier de réalisation des opérations.

Les opérations directes, sous maîtrise d'ouvrage GrandAngoulême, représentent **7 615 K€**, soit 72,4 % des dépenses de la PPI,

A noter :

- les dépenses relatives à la passerelle du PEM Angoulême pour 981 K€ et au PEM Sud Angoumois pour 1 156 K€
 - le groupe froid Nautilus pour 549 K€.
 - L'acquisition et les travaux pour l'annexe du Conservatoire, pour 848 K€
 - Les travaux au local de stockage d'Artigalas pour 589 K€
 - Les réhabilitations de voiries dans les zones d'activité pour 469 K€
 - Les dépenses informatiques pour 467 K€ (AP65 et AP109)
 - Les dépenses d'eaux pluviales pour 499 K€
 - L'avancement de l'opération Val de Charente 2 avec 463 K€
- Le détail figure ci-après.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240613-2024_06_99-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024

Affichage : 21/06/2024

	2019	2020	2021	2022	2023
Opérations directes en APCP	6 173	4 995	4 370	10 294	7 615
AP11 : PASSERELLE DU PEM	2 443	586	21	130	947
AP14 : SECTEUR GARE	504	921	282	777	75
AP16 : PARVIS DU PEM	1 678	340	129	84	58
AP23 : PNRU2	31	110	68	94	92
AP26 : AMGT VOIRIE MONTAGNES	18	44	1 013	305	15
AP28 : VAL DE CHARENTE - V92	186	306	14	443	29
AP29 : PLUI	165	49	0	0	0
AP30 : DOC URBANISME	114	30	12	13	19
AP31 : RENOV ENERGQ BAT	8	0	0	0	0
AP33 : ALSH	136	20	0	0	0
AP36 : NAUTILIS - PHOTOVOLTAIQUE	22	930	73	0	0
AP38 : CANALISATIONS PLUVIALES BHNS	33	2	4	0	0
AP39 : TROIS CHENE ET SNPE	45	22	0	0	126
AP42 : PEM LA COURONNE (parvis + pass)	3	201	279	3 718	1 156
AP43 : CONSERVATOIRE * MISE AUX NORMES > 2,5 M€ n	27	11	3	0	0
AP45 : DECONSTRUCTION LES FRAUDS	2	245	106	0	0
AP46 : EAUX PLUVIALES GRAND FONT	24	0	43	43	0
AP47 : RGLT LOCAL DE PUB INTERCOMMUNAL	68	16	32	16	0
AP48 : AMGT BARREAU NORD		501	501	147	0
AP50 : RD-POINT CROIX BLANCHE LES MONTAGNES	0	0	0	10	12
AP51 : LOCAL STOCKAGE GA	367	28	126	14	589
AP54 : REHABILITATION SIEGE	6	8	21	0	0
AP55 : REHABILITATION VOIRIES	295	517	354	385	469
AP60 - CARTECLIMA!		0	21	94	277
AP61 : DOCS URBANISME 2		11	52	37	86
AP62 : ELABORATION SCOT 2		1	0	0	0
AP63 : EAUX PLUVIALES - GRAND FONT 2		7	419	1 322	234
AP64 : TUILERIE NIOLLET		1	12	87	9
AP65 : DSI PROG 2020		0	0	72	124
AP66 : EAUX PLUVIALES		89	560	20	2
AP74 : PLH 2020-2025 / PUBLICS SPECIFIQUES					1
AP75 : STADE D'ATHLETISME CLUB HOUSE				0	16
AP76 REHABILITATION RUE DU GOND			0	19	9
AP77 : NAUTILIS GROUPE FROID			19	2 183	549
AP78 : REHABILITATION VOIRIE BHNS			190	0	0
AP79 : SCHEMA DEPARTEMENTAL GENS DU VOYAGE			16	0	0
AP85 : PRG ACQUISITION VEHICULE LEGER				0	147
AP86 : CONSERVATOIRE - REHABILITATION TECHNIQUE				8	21
AP87 : EAUX PLUVIALES URBAINES EN ZONE RURALE2				234	263
AP89 : CHAUFFERIE BIOMASSE NAUTILIS				18	2
AP90 : VAL DE CHARENTE 2				23	463
AP91 : ECOLE DE LA 2ème CHANCE					30
AP97 : STRATEGIE FONCIERE BIODIVERSITE					14
AP100 : REAMENAGEMENT PHASE 2 DU CONSERVATOIRE (d					848
AP102 : ECLAIRAGE PUBLIC - AMELIORATION ENERGETIQ					40
AP104 : REHABILITATION NAUTILIS					52
AP105 : RECAPITALISATION DE LA SAEML TERRITOIRE C					499
AP107 : PLAN NUMERIQUE 2023-2026					5
AP108 : RENOUELEMENT MATERIEL INFORMATIQUE 2023					86
AP109 : PPI RENOUELEMENT SERVICE COMMUN					252

Les opérations « indirectes », pour lesquelles GrandAngoulême apporte des subventions d'investissement à des tiers, qui représentent 2 900 K€ et 27,6 % de la PPI.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240613-2024_06_99-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024

Affichage : 21/06/2024

	2019	2020	2021	2022	2023
Subventions d'Equipement en ACP	3 738	3 685	3 770	3 434	2 900
AP18 : PLH 2014-2020 / HABITAT - PUBLIC SPE	40	4	13	14	0
AP19 : PLH 2014-2020 / INTERV PARC PUBLIC EXISTANT	159	264	64	87	0
AP20 : PLH 2014-2020 / HABITAT INDIGNE	376	449	285	136	25
AP21 : PLH 2014-2020 / PCS PROD LOGEMENTS	852	889	466	360	72
AP22 : PLH 2014-2020 / ACCESSION PROPRIETE	311	223	86	0	0
AP35 : LOI PINEL PLUS	69	40	23	18	8
AP52 : PROD NVELLE 2019-2020 / NOUVEAU RGLT	0	163	385	212	314
AP53 : REHAB 2019-2020 / NOUVEAU RGLT	0	43	0	60	49
AP68 : PLH 2020-2025 / PROD SOCIALE PUBLIQUE			0	166	442
AP69 : PLH 2020-2025 / REHABILITATIONS			0	0	79
AP70 : PLH 2020-2025 / PIG			19	178	234
AP71 : PLH 2020-2025 / OPAH (Angoulême)			0	22	32
AP72 : PLH 2020-2025 / PASS INVESTISSEMENT			10	14	58
AP73 : PLH 2020-2025 / PASS ACCESSION			73	242	187
AP74 : PLH 2020-2025 / PUBLICS SPECIFIQUES			0	13	0
AP06 : ORU et Habitat ORU (production logts)	45	54	251	0	0
AP14 : SECTEUR GARE	0	0	814	814	0
AP23 : PNRU 2	0	0	440	596	725
AP24 : RN 141 (CPER 2015-2020)	1 216	1 081	473	370	0
AP25 : STADE CHANZY	535	0	0	0	0
AP38 : CANALISATIONS PLUVIALES BHNS	0	20	0	0	0
AP41 : LIAISONS DOUCES	41	0	17	0	0
AP42 : PEM LA COURONNE (QUAIS)			52	72	208
AP56 : SCHEMA CYCLABLE	8	137	153	0	92
AP57 : AIDE IMMOBILIER ENTR 2019	72	0	25	30	47
AP58 : RELOCALISATION ESPE	14	218	0	0	268
AP59 : REHABILITATION EESI		100	0	0	0
AP67 : ROND POINT ROULLET		0	120	0	0
AP80 : PLATEFORME IUT				30	30
AP96 : AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE					32

Parmi ces opérations indirectes, les aides au logement représentent 1 499 K€, soit près de 52 % des dépenses indirectes, le PNRU représentant 725 K€ soit 25 % des dépenses, la participation à l'ESPE pour la relocalisation au campus des Valois 268 K€, la participation à la réfection des quais de la halte ferroviaire de La Couronne 208 K€, les fonds de concours aux communes dans le cadre du schéma cyclable 92 K€, le solde se répartissant les aides à l'immobilier d'entreprise (79 K€) et la plateforme pour l'IUT (30 K€).

A noter qu'en 2023, cette structure de répartition des dépenses a des incidences sur le montant du FCTVA perçu, celui-ci ne concernant que les dépenses directes d'équipement.

Les **opérations d'équipement**, hors PPI, représentent en 2022 un montant marginal de 5,8 K€ concernant les travaux des crèches.

Pour les **dotations d'investissement**, qui correspondent essentiellement à des dépenses de grosses réparations sur le patrimoine de l'agglomération, à des subventions d'équipement versées dans le cadre de contributions statutaires ou à des fonds de concours, **sont en augmentation de 1 761 K€, passant de 3 149 K€ en 2022 à 4 911 K€ en 2023**. Elles se décomposent en dépenses d'équipement direct pour 3 899 K€, subventions d'équipement pour 1 012 K€ (hors AC investissement).

Les dépenses d'équipement correspondent à :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
 - des dépenses informatiques hors PPI : 648,5 K€ pour 60 K€ d'études, 453,4 K€ logiciels, 286,6 K€ de matériels et 224,4 K€ de travaux dont 136,4 K€ pour la salle du conseil.

Réception par le préfet : 21/06/2024
 Affichage : 21/06/2024

- les travaux en matière **d'eaux pluviales pour 107,6 K€**, avec des travaux de canalisations à Angoulême, Nersac, Gond-Pontouvre, Champniers, Puymoyen, Ruelle et Magnac
- du matériel et des travaux pour les **espaces publics pour 117,8 K€**, dont des barrières pivotantes pour la coulée verte, des travaux de réfection de la coulée verte et quelque matériels pour les pistes cyclables
- **218,7 K€ ont été consacrés aux zones d'activité dont 20,4 K€** au schéma directeur, 63,6 K€ à des acquisitions de parcelles et 77,5 K€ à une étude pour l'échangeur des 3 Chênes
- **256,2 K€ pour des travaux sur les baignades** de Marsac et Vindelle
- **254,3 K€ de travaux et matériels sur les biens en gestion immobilière**, dont 97,2 K€ à Krysalide
- des **travaux et acquisition de matériels dans les divers équipements pour près de 2 093,5 K€** :

- **Nautilus pour 484,5 K€**, dont le remplacement des polycarbonates de voûtes des bassins sportifs, l'acquisition d'un bâtiment modulaire, le changement d'éclairage de bassins, de réfections de toiture, le changement de la porte automatique, le raccordement de la moquette solaire à la GTC, la réalisation d'un audit énergétique, d'une rampe d'accès PMR, l'acquisition de banquettes, bains de soleil, caisses enregistreuses, patins,...

- **Conservatoire pour 178,5 K€** (des instruments de musiques dont un marimba, 8 contrebasses, 5 saxophones, 1 harpe, 1 caisse claire, 3 gongs chinois), du matériel d'éclairage et de sonorisation, des appareils photo, l'aménagement de l'annexe Nadia Boulanger (pendrillons, rideaux, PC portables, chaises...), du matériel informatique et téléphonique

- **Ecole d'arts pour 50,9 K€** (matériel et licences informatiques, 1 presse, 1 four électrique, 2 appareils photo + divers matériels pour les ateliers artistiques), un audit énergétique, des travaux à l'Epiphyte

- **Alpha pour 193,1 K€** dont 162,8 K€ de livres et ouvrages ainsi que 30,3 K€ d'autres investissements (travaux de carrelage, matériels techniques licences et postes informatiques)

- **Pays Art et Histoire pour 16,8 K€** dont 10,2 K€ pour des travaux sur le bâtiment 32 rempart de l'Est, 5,5 K€ pour des maquettes et le solde pour du matériel informatique

- **Stade d'athlétisme pour 124,2 K€** dont 46,5 K€ pour l'installation ou la réfection d'agrès (cage lancer de marteau), 26,5 K€ pour un revêtement synthétique, 11,6 K€ station de cross training, divers matériels fitness et d'entretien

- **Centre sportif des Montagnes pour 6,5 K€** (audit énergétique et diagnostic amiante)

- **Centre équestre pour 294,6 K€** dont 88 K€ pour le remplacement de la chaudière, la réfection de la chaufferie, le remplacement portes coupe-feu, le SSI, la mise en place d'une clôture, d'une citerne souple, relamping écuries, pose de menuiseries PVC, ...

- **ALSH Dirac pour 69,1 K€** dont 26,7 K€ clôture, 32,1 K€ remise ne marche de la CTA, 1 lave-linge, 1 sèche-linge et du mobilier)

- **Crèches Champniers et l'Isle d'Espagnac pour 101,7 K€** dont

- **57,7 K€ pour la** réfection de la toiture terrasse de la crèche de l'Isle d'Espagnac,

- **8,9 K€** pour alarme incendie, divers mobiliers et appareils (abri de jardins,

- **vestiaires, chauffeuses, table à langer, banquette, repose pied, jeux pour enfants, ...)**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230717-23

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024

Affichage : 21/06/2024

- **REP Rouillet et Dignac pour 11,2 K€** dont 4,3 K€ pour des plantations, travaux de plomberie et sanitaires, création d'une pergola, divers jeux et matériels
- **Siège et annexes pour 312,6 K€** : 35 K€ parking des Charrettes, 2,5 K€ pour l'achat d'un drone, 8,3 K€ pour des aménagements de postes, 21 K€ pour l'aménagement du 39 rue du Gond pour y installer des postes de travail,, 13 K€ pour le 139 rue de Paris, 190 K€ pour la mise en sécurité du front rocheux à Artigalas, 11,9 K€ pour le 29 BBB (porte et passerelle, ravalement mur moellons, borne à vélos), 27 K€ pour des travaux de réfection de sol et d'installation de puits de jour 10 rue Jean Mermoz, 17,5 K€ pour des travaux d'éclairage LED, 24,3 K€ pour la fabrication et pose d'un escalier et 22,6 K€ autres travaux au 21BBB, 7,5 K€ de travaux et matériels au Berguille
- **des matériels de transport pour 46,6 K€** (1 Berlingo électrique et 1 remorque),
- **des études pour 203,2 K€** dont 41,8 K€ pour des audits énergétiques dans le cadre d'ACTEE, 26,3 K€ pour le schéma directeur des zones d'activité, 12,5 K€ pour le schéma des mobilités, 33,8 K€ pour l'étude d'aménagement de l'échangeur des 3 chênes, 5,3 K€ pour l'AMO sur le verdissement de la flotte.

Du côté des **subventions d'équipement**, le montant ressort à 1 829,4 K€, en progression de 109,5 K€ et de 6,4 % par rapport à 2022.

Ce chapitre comprend les attributions de compensation versées en investissement, qui s'élèvent désormais à 817 K€, ainsi que les participations statutaires au Syndicat mixte du pôle image (300 K€) et au Syndicat mixte pour l'aménagement du plan d'eau qui s'est élevé exceptionnellement à 133,2 K€ en 2023.

Subv. équipement (en €)	2020	2021	2022	2023
AC investissement	817 436 €	817 436 €	817 436 €	817 436 €
Participation SMPI	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €
Participation SMAPE	63 175 €	63 175 €	63 175 €	133 175 €
ADEL TPE - Economie	210 593 €	88 652 €	60 254 €	46 977 €
ADEL TPE - COVID19	33 868 €	48 025 €	0 €	
ADEL TPE - Commerces	31 114 €	42 379 €	47 614 €	16 562 €
Immobilier entreprise	39 764 €	0 €		
Fonds concours équip. sportifs	59 604 €	392 224 €	211 313 €	166 132 €
Fonds de concours équip. culturels	49 169 €	62 441 €	23 688 €	15 383 €
Fonds de concours commerce		16 911 €	10 842 €	33 666 €
Fonds de concours Solidarité				10 960 €
Participation eaux pluviales		30 268 €	25 355 €	
Participation SNCF Angoulême-Saintes		91 232 €	91 232 €	66 308 €
Participation SNCF - Halle 57			8 925 €	
Participation SNCF - Desserte quais gare				72 241 €
Participation CD16 aires covoiturage				50 513 €
Subv. équipement SDEG16		508 €		
Subv. équip. SMAGVC			60 005 €	
Subv équip. E2C	40 000 €			
Subv. équip. OTPA		40 000 €		12 000 €
Subv. équip. FIDB 50ème anniversaire				88 000 €
TOTAL	1 644 723 €	1 993 251 €	1 719 838 €	1 829 352 €

Les versements des aides aux entreprises du dispositif ADEL TPE sont variables d'une année à l'autre, avec des versements de 63,5 K€ en 2023 contre 108 K€ en 2022.

L'augmentation provient cette année d'une participation exceptionnelle de 88 K€ au FIBD pour le 50^{ème} anniversaire, d'une participation de 50,5 K€ au Département pour la réalisation des aires de covoiturage et de la clôture de l'opération pour

comptes de tiers pour la SNCF pour la réalisation de la desserte des quais de la gare d'Angoulême depuis la passerelle du PEM, qui se solde par la constatation d'une subvention de 72,2 K€ au profit de la SNCF.

Les montants versés aux communes pour des fonds de concours s'élèvent à 226,1 K€ (hors fonds de concours schéma cyclable géré en AP/CP), dont 11 K€ pour le fonds de concours

Solidarité nouvellement créé. A noter qu'il s'agit des montants versés et non des montants attribués, pour lesquels l'agglomération est tributaire des calendriers d'appels de fonds de communes. Pour information, plus de 815 K€ de crédits sont ainsi reportés sur l'exercice 2024.

On note également le versement de fonds de concours dans le cadre de l'enveloppe dédiée au soutien au commerce, avec des versements aux communes de Sers et Puymoyen.

Enfin la subvention d'équipement versée à l'OTPA concerne l'acquisition d'un véhicule.

2 - Les recettes d'investissement

Le financement des dépenses d'investissement a été réalisé de la façon suivante :

- pour 3 336 K€ par des ressources propres, dont 1 991 K€ de FCTVA, 918 K€ de produits de cessions, 275 K€ de reversements de subventions ou d'avances et 153 K€ d'AC d'investissement versées par les communes

- pour 2 565 K€ par des subventions, dont :

- 621,6 K€ de FNADT pour le bassin d'orage de Bel Air Grand Font
- 539 K€ de DSIL pour l'annexe du Conservatoire
- 90 K€ de FNADT pour l'Ecole de la 2^{ème} chance
- 64 K€ de FNADT au titre du CPER2021 pour l'étude sur la desserte de la zone des Agriers
- 114,9 K€ de DSIL2021, 83,9 K€ de DSIL2022 ainsi que 140,6 K€ de la Région Nouvelle Aquitaine pour le parvis du PEM Sud Angoumois
- 118,4 K€ de DSIL2020 et 123,8 K€ de la Région pour la passerelle du PEM Sud Angoumois
- 70,8 K€ de DSIL, 18,6 K€ de FNADT et 145,8 K€ du Département pour la création d'une voie douce à Bourguine au titre de l'opération Val de Charente2
- 27,6 K€ du Département de la Charente pour les crèches au titre du contrat de développement 2019-2021
- 37,5 K€ de DSIL2023 pour la baignade de Vindelle
- 68 K€ de reversement de subventions de la ville d'Angoulême pour l'étude urbaine sur le secteur des 3 Chênes et de la SNPE
- 34 K€ de la Caisse des Dépôts pour le NPRU
- 25 K€ de l'Agence nationale pour la cohésion des territoires pour la reconquête de la friche Renaudin
- 15 K€ de la Région Nouvelle Aquitaine pour l'étude stratégique sur le développement de la filière hydrogène
- 6 K€ de la Caisse des dépôts pour une étude stratégique de maîtrise foncière et d'usage en faveur de la biodiversité
- 4 K€ de la DREAL pour la mise en œuvre du PRSE santé environnement dans le PLUi
- 1,2 K€ de certificats d'économie d'énergie pour l'isolation des toitures terrasse de Nautilis
- 187 K€ de la ville d'Angoulême au titre des investissements du service commun de la DSIT
- 22 K€ de bonus écologique sur l'achat de véhicules électriques

- pour 4 000 K€ par recours à l'emprunt

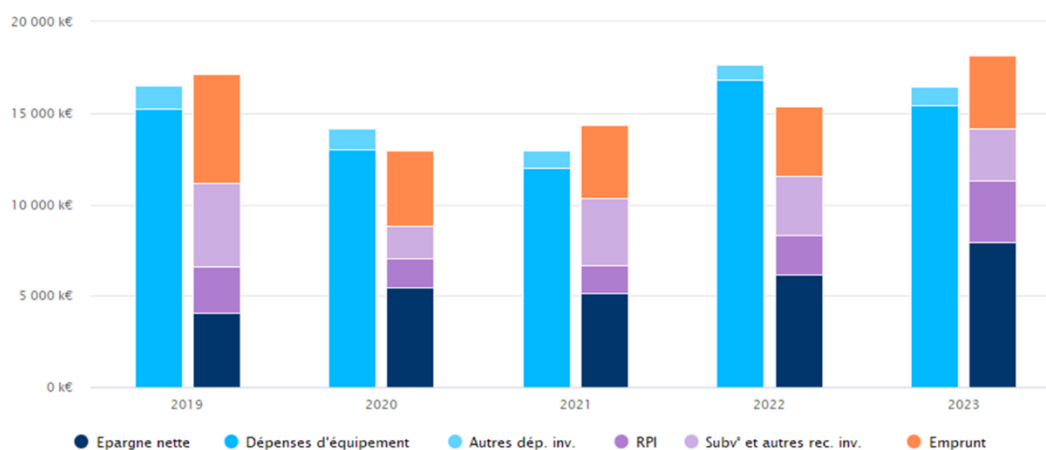
- pour 7 957 K€ par l'épargne nette

Ce qui peut se synthétiser et se représenter de la façon suivante :

k€	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses d'investissement hors dette	16 519	14 186	12 981	17 666	16 416
Dépenses d'équipement	15 225	13 032	11 981	16 815	15 432
Dépenses directes d'équipemen	10 610	8 520	7 036	15 913	14 420
Dépenses indirectes (FdC + S.E.)	4 615	4 512	4 945	902	1 012
Opérations pour cpte de tiers (dép)	326	0	0	0	166
AC Investissement	817	817	817	817	817
Dépenses financières d'inv.	150	337	182	33	0
Remboursement anticipé	0	0	0	0	0
Dép d'inv hors annuité en capital	16 519	14 186	12 981	17 666	16 416
Financement de l'investissement	17 147	12 921	14 361	15 352	18 167
EPARGNE NETTE	4 045	5 429	5 117	6 135	7 957
Ressources propres d'inv. (RPI)	2 559	1 647	1 556	2 186	3 336
FCTVA	1 909	1 303	734	1 281	1 991
Produits des cessions	35	45	61	616	918
AC Investissement	104	104	103	154	153
Diverses RPI	511	196	658	136	275
Opérations pour cpte de tiers (rec)	1 123	0	0	0	309
Fonds affectés (amendes, ...)	94	0	0	0	0
Subventions yc DETR / DSIL	3 326	1 745	3 689	3 231	2 565
Emprunt	6 000	4 100	4 000	3 800	4 000
Variation du résultat global de clôture	628	- 1 265	1 380	- 2 314	1 751

L'excédent global de clôture à fin 2023 est désormais de 5 368 K€, en augmentation de 1 751 K€ par rapport à 2022.

La représentation graphique du mode de financement des investissements est la suivante :



On notera la légère diminution des dépenses d'investissement en 2023, qui reste toutefois supérieure au seuil de 15 M€, l'amélioration de la part d'épargne nette disponible pour le financement des dépenses d'investissement, passant de 6 135 K€ en 2022 à 7 957 K€ en 2023, la variabilité de la part des subventions finançant les dépenses d'investissement selon les années, traduisant la maturité ou non des projets d'investissement et les versements sollicités auprès des co-financiers et la reconstitution du fonds de roulement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

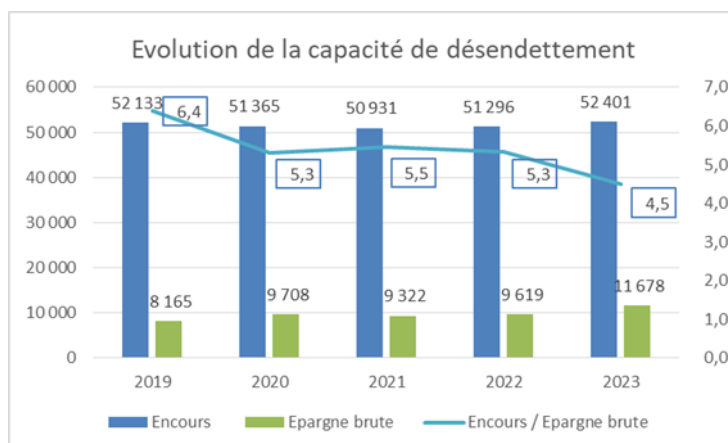
016-200071827-20240613-2024_06_99-DE

Accusé certifié exécutoire

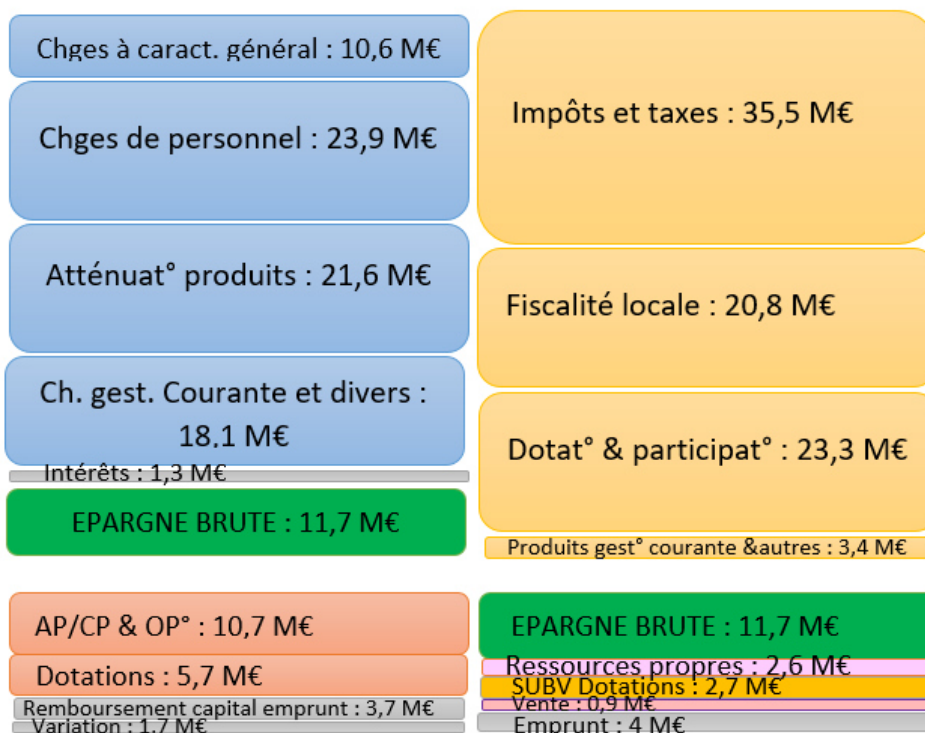
En matière de dette, compte tenu d'un recours à l'emprunt de 4 000 K€ (emprunt 800 K€ sur 20 ans à taux variable EUR3M+0,32 % flooré à 2 % et emprunt de 3 200 K€ sur 20 ans à taux

variable EUR3M+0,44 % flooré à 3,44 % souscrits auprès de la Société Générale) et d'un remboursement en capital de 3 710 K€, l'encours de dette (y compris PPP) augmente fin 2023 à 52,3 M€ au budget principal contre 51,2 M€ fin 2022, compte tenu également du transfert sur le budget principal au 1^{er} janvier 2023 de l'encours des deux emprunts de la gestion immobilière (820 K€).

En terme de capacité de désendettement, ratio qui permet d'estimer en combien d'années la collectivité pourrait rembourser la totalité du capital de sa dette si elle y consacrait la totalité de son épargne brute, celui-ci s'établit à 4,5 années à fin 2023 contre 5,3 années en 2022, la diminution du ratio provenant de l'augmentation de l'épargne brute de la collectivité.



Enfin, le schéma d'équilibre général du compte administratif 2023 se présente de la façon suivante :



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240613-2024_06_99-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024

Affichage : 21/06/2024

Résultats synthétiques

En milliers d'€	BP 2023	BTV 2023	CA 2023	Taux réalisat°
A - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	87 724	90 961	82 048	
Dépenses réelles	77 374	78 847	75 567	95,8%
Dépenses ordre	10 350	12 114	6 481	
B - RECETTES DE FONCTIONNEMENT	84 141	87 027	88 820	
Recettes réelles	83 231	86 117	88 162	102,4%
Recettes d'ordre	910	910	658	
C- RESULTAT DE L'EXERCICE (B-A)			6 772	
D - Reprise des résultats antérieurs			3 934	
E - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (C+D)			10 707	
F - DEPENSES D'INVESTISSEMENT	27 127	28 425	20 844	
Dépenses réelles	25 991	27 289	20 136	73,8%
Dépenses ordre	1 136	1 136	708	
G - RECETTES D'INVESTISSEMENT	34 143	35 759	22 840	
Recettes réelles	23 567	23 419	16 309	69,6%
Recettes d'ordre	10 576	12 340	6 531	
H- RESULTAT DE L'EXERCICE (G-F)			1 995	
I - Reprise des résultats antérieurs			-7 334	
J – BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (H +I)			-5 338	
K - RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE (E + J)			5 368	
Dépenses reportées - a			2 606	
Recettes reportées - b			2 171	
Résultat définitif global = K - a + b			4 933	

Le détail des montants réalisés figure dans le présent rapport et les fiches récapitulant l'exécution budgétaire 2023 de chacun des équipements gérés en régie inclus dans le budget principal figurent en annexe : conservatoire Gabriel Fauré, médiathèque L'Alpha, Ecole d'Arts (tous sites confondus : Le Plateau, Le Labo, l'Epiphyte), crèche Les Poussins, Piscine-patinoire Nautilus, centre sportif des Montagnes, Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) Dirac.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240613-2024_06_99-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024

Affichage : 21/06/2024

CA 2023 – BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

Les réalisations du budget annexe Transports s'élèvent à hauteur de **31 602 K€ en dépenses de la section de fonctionnement et de 4 800 K€ en dépenses de la section d'investissement.**

Sec Type Chapitre voté	DEPENSES				RECETTES			
	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
F O 042-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 274 552,50 €	2 448 304,61 €	2 328 615,85 €	3 843 993,90 €	107 885,04 €	1 742 479,46 €	142 479,46 €	336 819,31 €
Total O	2 274 552,50 €	2 448 304,61 €	2 328 615,85 €	3 843 993,90 €	107 885,04 €	1 742 479,46 €	142 479,46 €	336 819,31 €
011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	19 395 821,38 €	21 814 836,86 €	22 431 455,04 €	24 737 119,90 €				0,00 €
012-CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	446 874,41 €	453 601,51 €	482 749,31 €	517 532,53 €				
013-ATTENUATIONS DE CHARGES					1 251,41 €	1 089,73 €	6 489,05 €	14 874,68 €
014-ATTENUATIONS DE PRODUITS	2 219,14 €	4 042,24 €	1 477,77 €	1 716,33 €				
65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 151 895,12 €	1 011 874,11 €	564 652,89 €	1 887 602,10 €				
66-CHARGES FINANCIERES	391 009,44 €	364 941,69 €	379 595,84 €	524 523,04 €				
67-CHARGES EXCEPTIONNELLES	453 798,23 €	191 169,30 €	479,68 €	89 623,43 €				
68-DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	0,00 €		104 650,00 €					
70-PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES					3 199 455,38 €	3 523 778,50 €	3 976 136,05 €	4 316 435,28 €
73-IMPOTS ET TAXES					19 533 267,65 €	20 505 652,94 €	22 201 234,92 €	23 682 223,32 €
74-DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS					4 390 124,26 €	3 680 688,60 €	3 669 907,20 €	3 946 968,00 €
75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					162 259,53 €	160 210,13 €	173 274,11 €	193 658,95 €
76-PRODUITS FINANCIERS					472,50 €			10 417,50 €
77-PRODUITS EXCEPTIONNELS					108 367,52 €	537 851,27 €	398 519,80 €	269 537,32 €
78-REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS					1 050 608,00 €	0,00 €		
AE 1-TUNNEL DE LA GATINE	500 000,00 €	215 483,95 €	0,00 €					
Total R	22 341 617,72 €	24 055 949,66 €	23 965 060,53 €	27 758 117,33 €	28 445 806,25 €	28 409 271,17 €	30 425 561,13 €	32 434 115,05 €
Total F	24 616 170,22 €	26 504 254,27 €	26 293 676,38 €	31 602 111,23 €	28 553 691,29 €	30 151 750,63 €	30 568 040,59 €	32 770 934,36 €
I I 041-OPERATIONS PATRIMONIALES	3 862,80 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 862,80 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total I	3 862,80 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 862,80 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
O 040-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	107 885,04 €	1 742 479,46 €	142 479,46 €	336 819,31 €	2 274 552,50 €	2 448 304,61 €	2 328 615,85 €	3 843 993,90 €
Total O	107 885,04 €	1 742 479,46 €	142 479,46 €	336 819,31 €	2 274 552,50 €	2 448 304,61 €	2 328 615,85 €	3 843 993,90 €
R 10-DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					16 067 154,32 €	0,00 €	2 098 872,52 €	0,00 €
13-SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES					331 888,32 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16-EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	816 666,66 €	816 666,66 €	936 666,66 €	1 380 833,33 €	1 600 000,00 €	0,00 €	4 000 000,00 €	0,00 €
20-IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	21 900,00 €	740,00 €	0,00 €	6 522,89 €		370,00 €	0,00 €	
21-IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 002 868,03 €	516 740,79 €	1 960 033,17 €	198 005,99 €				
23-IMMOBILISATIONS EN COURS	198 763,75 €	1 413 264,68 €	1 879 324,16 €	941 162,53 €	12 462 317,12 €	2 062 530,33 €	3 093 285,39 €	0,00 €
27-AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €			
45-OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	390 986,75 €	0,00 €	600,00 €	2 900,00 €	390 986,75 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
AP 001-BHNS 1	11 390 845,99 €	3 140 652,25 €	913 788,65 €	85 034,94 €	1 555 738,18 €	2 483 769,52 €	241 383,38 €	0,00 €
AP 003-OPERATIONS INDIUITES BHNS	109 361,52 €	3 713,55 €	0,00 €			218,00 €	0,00 €	
AP 004-SCHEMA D'ACCESSIBILITE	50 459,49 €	119 242,92 €	811 311,85 €	167 406,31 €				
AP 005-MODERNISATION RESEAU TRANSPORTS	369 131,56 €	218 943,04 €	229 122,21 €	622 684,11 €				
AP 006-BHNS 2			309 958,22 €	764 235,87 €				2 005,98 €
AP 007- ACHAT MATERIEL ROULANT TC MOBIUS			0,00 €	222 500,00 €				0,00 €
AP 008- ACHAT DE VELOS POUR LE SERVICE LOCATION MOBIU			0,00 €	71 856,00 €				
Total R	14 350 983,75 €	6 229 963,90 €	7 040 804,92 €	4 463 141,97 €	32 408 084,69 €	4 546 887,85 €	9 433 541,29 €	2 005,98 €
Total I	14 462 731,59 €	7 972 443,36 €	7 183 284,38 €	4 799 961,28 €	34 686 499,99 €	6 995 192,46 €	11 762 157,14 €	3 845 999,88 €
Total général	39 078 901,81 €	34 476 697,63 €	33 476 960,76 €	36 402 072,51 €	63 240 191,28 €	37 146 943,09 €	42 330 197,73 €	36 616 934,24 €

A - Section d'exploitation

Les dépenses de fonctionnement de l'année s'élèvent à **31 602 K€**, dont **3 844 K€** d'écritures d'ordre et **27 758 K€** d'écritures réelles.

DEPENSES						
Chapitre voté	2020	2021	2022	2023	Ecart 22 - 23	
042-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 275 K€	2 448 K€	2 329 K€	3 844 K€	65,1%	
Opérations d'ordre	2 275 K€	2 448 K€	2 329 K€	3 844 K€	65,1%	
011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	19 396 K€	21 815 K€	22 431 K€	24 737 K€	10,3%	
012-CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	447 K€	454 K€	483 K€	518 K€	7,2%	
014-ATTENUATIONS DE PRODUITS	2 K€	4 K€	1 K€	2 K€	16,1%	
65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 152 K€	1 012 K€	565 K€	1 888 K€	234,3%	
66-CHARGES FINANCIERES	391 K€	365 K€	380 K€	525 K€	38,2%	
67-CHARGES EXCEPTIONNELLES	454 K€	191 K€	0 K€	90 K€		
68-DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	0 K€		105 K€		-100,0%	
AE 1-TUNNEL DE LA GATINE	500 K€	215 K€	0 K€			
Opérations réelles	22 342 K€	24 056 K€	23 965 K€	27 758 K€	15,8%	
Total des dépenses	24 616 K€	26 504 K€	26 294 K€	31 602 K€	20,2%	

Réception par le préfet : 21/06/2024
Affichage : 21/06/2024

Les dépenses d'ordre de 3 844 K€ correspondent aux dotations aux amortissements (pour mémoire, en M4, tous les investissements sont amortissables). (A noter que la forte majoration est due au démarrage de l'amortissement de la première tranche de travaux du BHNS).

Les dépenses réelles s'élèvent à 27 758 K€, soit un taux de réalisation de près de 94,4 % des crédits votés, l'augmentation des charges est significative à +15,8%.

➤ Les charges à caractère général, réalisées à 98,5 %, s'élèvent à hauteur de 24 737,1 K€ contre 22 431,8 K€ en 2022, soit une augmentation de 2 305,7 K€ (10,3 %), sous l'effet de :

- la progression du forfait de charge versé à STGA, qui passe de 20 391 K€ en 2022 à 22 696 K€ en 2023, soit une augmentation de 2 304,8 K€ (+ 11,3 %) correspondant aux indexations définitives pour 2022 et à l'indexation prévisionnelle du contrat pour 2023. Cette augmentation est à mettre en lien avec les effets de l'inflation, de l'augmentation des prix sur le carburant et des évolutions de service

Les autres dépenses de ce chapitre sont globalement stables, les principales correspondent à :

- La contribution à la DSP Transdev pour la ligne 10 du réseau, pour un montant de 368 ,3 K€ (+31,4 K€ par rapport à 2022)
- Le contrat de prestation du service transports scolaires d'un montant de 613,9 K€ (+39,4 K€ par rapport à 2022)
- Le remboursement à la région de l'affrètement scolaire : 260,5 K€
- L'entretien des espaces publics du réseau : 200 K€
- Les remboursements de frais indirects au BP : 430 K€
- la réalisation d'une étude de diagnostic du réseau möbius pour 31,6 K€.

➤ Les charges de personnel s'élèvent à 517,5 K€ contre 482,7 K€ en 2022, soit une augmentation de 7,2 %.

Les charges de personnel évoluent notamment sous l'effet du GVT et des mesures externes impactant le personnel, dont la revalorisation du SMIC et du point d'indice et de deux recrutements intervenus en cours d'année. A noter que GrandAngoulême bénéficie d'une compensation de la Région (transfert de moyens de 52 K€) du fait de l'exercice de la compétence Transports scolaires depuis le 1^{er} janvier 2020.

➤ Les autres charges de gestion courante s'élèvent à 1 887,6 K€, elles comprennent :

- Le reversement de VM au budget principal au titre des dépenses de mobilité, le montant versé étant ajusté à la réalité des dépenses de fonctionnement réalisées : 308,9 K€, contre 208,3 K€ en 2022. A ce montant vient s'ajouter un reversement de et 1 M€ au titre du financement d'une partie des investissements de mobilité (PEM Angoulême et Sud Angoumois, Schéma cyclable, circulations douces).
- Le financement des autorités organisatrices de rang 2 (AO2) pour les services de transport scolaire assurés par les 16 communes : 197,9 K€
- La participation de GrandAngoulême au financement du fonctionnement du tunnel

de la Gâtine : 75 K€

016-200071827-20240613-2024_06_99-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024

Affichage : 21/06/2024

- La participation au syndicat mixte Nouvelle Aquitaine Mobilités pour 87,3 K€, dont 55 K€ de participation statutaire, 6,3 K€ de contribution à Modalis et 26 K€ pour l'expérimentation d'un service vélo en libre-service.

- Subvention versée à MOUVIBUS au titre de la mobilité solidaire pour répondre aux besoins de mobilités de publics fragiles socialement ou économiquement, notamment pour le déplacement des travailleurs en ESAT et des seniors et personnes à mobilité réduite : 220,6 K€
 - La participation aux frais de fonctionnement du CCAS d'Angoulême pour une participation maximale de 15 K€ pour l'instruction des demandes et l'attribution des abonnements et titre de transports au titre de la tarification sociale des personnes non résidentes du territoire de GrandAngoulême (délibération 2022.12.213) avait donné lieu à rattachement. La réalisation constatée en 2023 est de 7,3 K€.
- Les atténuations de produits au chapitre 014 ont été de 1,7 K€, les reversements de VM étant désormais quasi intégralement gérés par les URSSAF et directement déduits du montant de VM versé.
- Les dépenses exceptionnelles s'élèvent à 89,6 K€ et correspondent pour l'essentiel à l'exonération totale des pénalités de retard appliqués dans le cadre du marché d'acquisition de 7 bus (suite à délibération n°2023.04.062.B).

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 32 771 K€, dont 337 K€ de recettes d'ordre et 32 434 K€ de recettes réelles.

RECETTES					
Chapitre voté	2020	2021	2022	2023	Ecart 22 -23
042-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	108 K€	1 742 K€	142 K€	337 K€	136,4%
Opérations d'ordre	108 K€	1 742 K€	142 K€	337 K€	136,4%
013-ATTENUATIONS DE CHARGES	1 K€	1 K€	6 K€	15 K€	129,2%
70-PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	3 199 K€	3 524 K€	3 976 K€	4 316 K€	8,6%
73-IMPOTS ET TAXES	19 533 K€	20 506 K€	22 201 K€	23 682 K€	6,7%
74-DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	4 390 K€	3 681 K€	3 670 K€	3 947 K€	7,5%
75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	162 K€	160 K€	173 K€	194 K€	11,8%
76-PRODUITS FINANCIERS	0 K€			10 K€	
77-PRODUITS EXCEPTIONNELS	108 K€	538 K€	399 K€	270 K€	-32,4%
78-REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	1 051 K€	0 K€			
Opérations réelles	28 446 K€	28 409 K€	30 426 K€	32 434 K€	6,6%
Total des dépenses	28 554 K€	30 152 K€	30 568 K€	32 771 K€	7,2%

Les recettes d'ordre de 337 K€ sont constituées par les reprises de subventions transférables au compte de résultat.

Les recettes réelles pour 2023 sont de 32 434 K€ et se composent :

- du **versement des recettes de la STGA** à hauteur de **4 197 K€** contre 3 864 K€ en 2022, en augmentation de 333 K€, en lien avec une reprise de la fréquentation des transports et une hausse des tarifs ;

- des recettes du service de **Transports scolaires** qui s'élèvent pour 2023 à **119,6 K€**

- des impôts et taxes, à hauteur de **23 682,2 K€** contre 22 201,2 K€ en 2022, composé exclusivement par le **Versement Mobilité** avec un taux unifié sur l'ensemble du territoire de **1,7 %**. Ce taux s'applique sur la masse salariale des entreprises de 11 salariés et plus. Le VM est en augmentation de **1 481 K€** et de 6,7 % par rapport à 2022, sous l'effet de la progression de la masse salariale des entreprises assujetties avec le relèvement du SMIC et du point d'indice et, dans une moindre mesure, de l'unification du taux de VM à 1,7 % sur l'ensemble du territoire.

A noter qu'avec l'augmentation des recettes du réseau et selon les termes de la convention signée avec l'Etat, l'échéancier du remboursement de l'avance de 1,6 M€ consentie par l'Etat en 2020 a été déterminé avec un échelonnement sur 4 années. Une première échéance est intervenue dès 2023 pour 400 K€.

- de la **dotation générale de décentralisation**, dont le montant est figé maintenant depuis de nombreuses années à **2 238 454 €**.

- Suite à l'impact de la crise sanitaire et dans un contexte économique marqué par une hausse des prix de l'énergie, **une aide exceptionnelle de l'Etat** qui a décidé de soutenir financièrement (100 M€ pour les autorités organisatrices de la mobilité hors Île-de France) a été versée pour **283 131 €**, en vue de préserver l'offre de transports en commun, au cœur de la transition écologique.

- de la **dotation de compensation de la Région**, soit **1 324,5 K€** au titre de l'année 2023. A ce montant s'ajoute **100 K€** par an par voie de **convention pour les correspondances**. Ainsi qu'un montant de **1 K€** au titre de la **convention d'affrètement réciproque** pour 1 élève domicilié hors de l'agglomération empruntant les lignes scolaires de GrandAngoulême.

- de la redevance pour les ombrières photovoltaïques sur le parking STGA pour 10,4 K€.

- des atténuations de charges pour 14,9 K€ (remboursements d'indemnités journalières et de congés maternité par la CPAM)

- une compensation liée au relèvement du seuil d'assujettissement au VM, soit 147,8 K€ en 2023 (montant équivalent depuis 3 ans)

- 20 K€ de redevance d'usage au titre de la mise à disposition de biens à la STGA

- 25 K€ de redevance d'occupation du Domaine public au titre du parking de la STGA

Enfin, les recettes exceptionnelles s'élèvent à 269,5 K€, incluant :

- Le reversement par la STGA de la remise étatique sur le prix du gasoil au titre de 2022 pour un montant de 210 K€
- Des remboursements d'assurance suite à des sinistres sur du mobilier urbain pour 21,1 K€ (borne gare, panneaux, candélabres, mobilier urbain,...)
- Des cessions de véhicules anciens pour 38,4 K€ (8 minibus et 25 bus)

Ainsi, l'année 2023 se clôture par un résultat de fonctionnement de 1 168,8 K€ pour l'année 2023, en forte diminution par rapport à 2022 où il était de 4 274 K€.

A ces recettes de l'année il faut ajouter la reprise du résultat antérieur reporté, à hauteur de 11 228,9 K€, portant ainsi le résultat cumulé de la section de fonctionnement à 12 397,7 K€.

Epargnes

L'épargne brute, soit l'écart entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement, ressort à 4 676 K€ des recettes réelles de fonctionnement et a permis de couvrir la dotation aux amortissements (D-R) qui s'élève à 3 507,2 K€ et qui couvre le remboursement du capital de la dette qui ressort à 1 380,8 K€. Le taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) s'établit à 14,4 %, soit un niveau qui reste satisfaisant.

	2020	2021	2022	2023
Epargne brute	6 104 K€	4 353 K€	6 461 K€	4 676 K€
Taux d'épargne brute	21,5%	15,3%	21,2%	14,4%
Epargne nette	5 288 K€	3 537 K€	5 524 K€	3 295 K€
Taux d'épargne nette	18,6%	12,4%	18,2%	10,2%

L'épargne nette disponible pour le financement des investissements s'établit à 3 295 K€ et le taux d'épargne nette est de 10,2 % (pour rappel le remboursement de l'avance de l'Etat ayant débuté en 2023, il pèse pour 400 K€ dans le remboursement du capital).

L'ensemble des emprunts pour le financement de l'opération BHNS a désormais été mobilisé et l'encours de dette s'établit ainsi fin 2023 à 25 403,3 K€, ce qui, compte tenu du niveau d'épargne brute, induit une capacité de désendettement de 5,43 années.

Il conviendra de veiller à maintenir un niveau d'épargne brute suffisant dans les années à venir pour couvrir le remboursement du capital ainsi que la dotation aux amortissements et maintenir une capacité d'autofinancement des investissements de ce budget.

B - Section d'investissement

Les dépenses d'investissement nouvelles s'élèvent à 4 800 K€, dont 336,8 K€ de dépenses d'ordre et 4 463,1 K€ de dépenses réelles.

Les dépenses d'ordre de 336,8 K€ sont constituées par les reprises de subventions transférables.

Les dépenses réelles de 4 800 K€ sont constituées par :

- 1 380,8 K€ de remboursement de capital relatif aux emprunts souscrits en 2018 et 2019 pour le financement du BHNS (28,5 M€ empruntés en tout) et à l'avance remboursable de l'Etat pour 400 K€ (sur un total de 1,6 M€).
- Les dotations d'équipement (hors avances sur travaux BHNS) s'établissent à 1 148,6 K€ :
 - 104,4 K€ pour des acquisitions diverses pour les bus : moteurs, boîtes de vitesse, batteries et radiateurs.
 - 48,9 K€ pour l'achat de 49 vélos
 - 763,4 K€ pour le renouvellement du SAEIV
 - 101,5 K€ de réhabilitation des tunnels de lavage des bus et pont à fût
 - 118,7 K€ pour l'aménagement des arrêts de bus et de divers travaux de voiries
 - 2,6 K€ de matériel informatique et logiciel
 - 6,2 K€ d'études ou de publications pour des études

Le reste des opérations d'investissement, soit 1 933,7 K€, est inclus dans la programmation pluriannuelle d'investissements :

Intitulé	PPI FIN 2023	CA 2023	REALISE AU 31/12/2023	Reste à réaliser sur PPI fin 2023
AP 1 - BHNS	82 830,57 K€	85,03 K€	82 215,61 K€	614,97 K€
AP 4 - SCHEMA D'ACCESSIBILITE	2 665,00 K€	167,41 K€	1 148,42 K€	1 516,58 K€
AP 5 - MODERNISATION RESEAU	1 750,00 K€	622,68 K€	1 568,36 K€	181,64 K€
AP 6 - BHNS PHASE 2	10 000,00 K€	764,24 K€	1 074,19 K€	8 925,81 K€
OP-/BHNS 2 STATIONS CENTRE VILLE	3 810,00 K€	98 057,00 €	157,91 K€	3 652,09 K€
OP-/BHNS 2 STATIONS DES EXTREMITES	1 870,00 K€	589 966,20 €	626,06 K€	1 243,94 K€
OP-/BHNS 2 STATION PEM SUD ANGOUMOIS	415,90 K€	46 516,67 €	241,26 K€	174,64 K€
OP-/BHNS 2 STATION CATHEDRALE	865,00 K€	- €	0,00 K€	865,00 K€
OP-/BHNS 2 MANDAT1 PREPA PHASE2 AVT6	201,00 K€	29 696,00 €	48,97 K€	152,03 K€
OP-/BHNS 2 AUTRES	2 838,10 K€	- €	0,00 K€	2 838,10 K€
AP 7 - MATERIEL ROULANT TC MOBIUS	7 200,00 K€	222,50 K€	222,50 K€	6 977,50 K€
AP 8 - VELOS POUR LE SERVICE LOCATION MOBIUS	240,00 K€	71,86 K€	71,86 K€	168,14 K€
AP BUDGET TRANSPORTS	104 685,57 K€	1 933,72 K€	86 300,93 K€	172 601,87 K€

Les travaux de l'opération du Bus à haut niveau de service (BHNS) se poursuivent avec une réalisation des crédits de paiement de 85 K€ pour le BHNS1 et 764,2 K€ pour le BHNS2, dont l'essentiel est suivi par GAMA dans le cadre de la délégation de maîtrise d'ouvrage.

Pour les travaux suivis en délégation, *rappelons que les dépenses ne sont comptabilisées dans l'AP que lors de la reconstitution de l'avance consentie à la SPL GAMA à laquelle la maîtrise d'ouvrage a été déléguée (cf. ci-dessus).*

L'essentiel des dépenses réalisées concerne pour 590 K€ les stations des extrémités dont un tiers de la réalisation est déjà acté. Des frais de maîtrise d'œuvre pour 98 K€ ont été enregistrés pour la mise en œuvre des stations du centre-ville. 46,5 K€ concernent la station du PEM sud Angoumois qui est désormais réalisé à 58 % par rapport au montant affecté à l'opération.

Le schéma d'accessibilité a donné lieu à des réalisations à hauteur de 167,4 K€, pour des stations notamment sur Mornac, Saint-Yrieix, l'Isle d'Espagnac, Ruelle, La Couronne ou Angoulême.

L'AP Modernisation du réseau (hors BHNS), a vu 35,6 % consommés en 2023 avec des réalisations à hauteur de 622,7 K€. Désormais cette opération touche à sa fin avec 89,6 % des crédits consommés. Cette progression importante est la traduction de l'achat de deux navettes électriques pour 606,8 K€ qui viennent s'ajouter de plus le au renouvellement de poteaux et la remise en état d'arrêts ainsi qu'un certain nombre de travaux qui, ont donné lieu à des exécutions à hauteur de 15,9 K€.

Dans le cadre de l'AP 7 Matériel roulant – Möbius, 222,5 K€ ont été utilisés pour l'achat d'un autobus articulé d'occasion.

Le renouvellement du parc de vélos est intégré à l'AP8 et pour cette année 72 vélos ont été acquis pour 71,9 K€, en plus de 49 évoqués dans les dotations annuelles.

Les recettes d'investissement de l'année s'établissent à 3 846 K€, dont 3 844 K€ d'écritures d'ordre et 2 K€ de recettes réelles.

Les recettes d'ordre correspondent pour 3 844 K€ aux amortissements.

Les recettes réelles s'établissent à 2 K€ de révisions négatives sur marché.

Ainsi l'exercice 2023 fait ressortir un besoin de financement de 954 K€. Toutefois, à ces recettes annuelles vient s'ajouter l'excédent antérieur reporté qui s'établit à 4 233,2 K€.

L'excédent de financement en investissement s'établit ainsi à 3 279,2 K€ à fin 2023.

Le résultat global de clôture s'établit à 15 677 K€ et, compte tenu de reports en dépenses de 2 073 K€, le résultat définitif ressort à 13 604 K€.

L'encours de dette sur ce budget s'établit à fin 2023 à 25 403,3 K€ et concerne le remboursement de l'avance de l'Etat de 1,6 M€ et les emprunts relatifs aux travaux du BHNS. Aucun emprunt supplémentaire ne sera appelé pour le financement du solde des travaux BHNS.

Le versement du dernier emprunt de 4 M€ souscrit auprès de la Banque des Territoires pour le financement des travaux du BHNS est intervenu en fin de phase de mobilisation sans que la somme soit nécessaire en trésorerie. Compte tenu du calendrier des travaux du BHNS et dans un souci d'optimisation financière, ce montant a fait l'objet, à titre dérogatoire, d'un placement sur un compte à terme qui générera quelques intérêts de placement dans l'attente de son déblocage (voir délibération n°2023.09.186).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240613_2024_06_93-DE

Accusé de réception - Recours

016-200071827-20240613_2024_06_93-DE

Affichage : 21/06/2024

Résultats synthétiques

En milliers d'€	BP 2023	BTV 2023	CA 2023	Taux réalisation
A - DEPENSES D'EXPLOITATION	42 463	43 130	31 602	
Dépenses réelles	28 063	29 412	27 758	94,4%
Dépenses ordre	14 400	13 718	3 844	
B - RECETTES D'EXPLOITATION	31 234	31 901	32 771	
Recettes réelles	30 894	31 561	32 434	102,8%
Recettes d'ordre	340	340	337	
C- RESULTAT DE L'EXERCICE (B-A)			1 169	
D - Reprise des résultats antérieurs			11 229	
E - RESULTAT D'EXPLOITATION (C+D)			12 398	
F - DEPENSES D'INVESTISSEMENT	21 603	21 038	4 800	
Dépenses réelles	21 263	20 698	4 463	21,6%
<i>dont opérations liées à la MO déléguée</i>	3 000	3 000	0	0,0%
Dépenses ordre	340	340	337	
G - RECETTES D'INVESTISSEMENT	21 634	21 038	3 846	
Recettes réelles	7 234	7 320	2	0,0%
<i>dont opérations liées à la MO déléguée</i>	3 000	3 000	0	0,0%
Recettes d'ordre	14 400	13 718	3 844	
H- RESULTAT DE L'EXERCICE (G-F)			-954	
I - Reprise des résultats antérieurs			4 233	
J – BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (H +I)			3 279	
K - RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE (E + J)			15 677	
Dépenses reportées - a			2 073	
Recettes reportées - b			0	
Résultat définitif global = K - a + b			13 604	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240613-2024_06_99-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024

Affichage : 21/06/2024

CA 2023 - BUDGET ANNEXE CAMPING

En tant que service public industriel et commercial (SPIC), le camping du plan d'eau de Saint-Yrieix fait l'objet d'une gestion dans un budget annexe soumis à la nomenclature M4 et en gestion de TVA directe.

Il s'agit de la dernière année d'exploitation du camping. En effet, la compétence facultative « camping communautaire » est désormais abandonnée. Ce bien immobilier a donné lieu à désaffectation du domaine public fin 2023. Intégré au domaine privé de GrandAngoulême, il fait l'objet d'un bail commercial avec un opérateur privé, qui doit débiter dès la mi-avril 2024. Ce budget a donc vocation à être clôturé en cours d'année 2024.

En 2023, les réalisations du budget annexe Camping sont de 553,4 K€ en dépenses de la section d'exploitation et de 157,3 K€ en dépenses réelles de la section d'investissement.

Sec Type Chapitre voté	DEPENSES				RECETTES			
	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
F O 042-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	131 194,06 €	137 921,84 €	143 043,09 €	161 573,89 €	43 013,86 €	43 013,86 €	43 013,86 €	42 613,86 €
Total O	131 194,06 €	137 921,84 €	143 043,09 €	161 573,89 €	43 013,86 €	43 013,86 €	43 013,86 €	42 613,86 €
R 011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	84 646,75 €	98 807,65 €	133 895,32 €	182 586,01 €				
012-CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	114 277,26 €	150 735,74 €	172 460,91 €	207 007,97 €				
013-ATTENUATIONS DE CHARGES					2 733,00 €	5 661,00 €	5 314,00 €	1 713,73 €
65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	13 266,23 €	1 573,78 €	0,88 €	516,17 €				
67-CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 198,66 €	789,50 €	103,64 €	576,73 €				
68-DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS				1 174,24 €				
70-PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES					165 873,13 €	253 878,66 €	361 459,97 €	385 085,10 €
75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					7 065,96 €	3 967,85 €	1 502,59 €	0,88 €
77-PRODUITS EXCEPTIONNELS					114 653,97 €	83 307,18 €	38 213,42 €	124 021,44 €
78-REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS					15 243,00 €			
Total R	217 388,90 €	251 906,67 €	306 460,75 €	391 861,12 €	305 569,06 €	346 814,69 €	406 489,98 €	510 821,15 €
Total F	348 582,96 €	389 828,51 €	449 503,84 €	553 435,01 €	348 582,92 €	389 828,55 €	449 503,84 €	553 435,01 €
I O 040-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	43 013,86 €	43 013,86 €	43 013,86 €	42 613,86 €	131 194,06 €	137 921,84 €	143 043,09 €	161 573,89 €
Total O	43 013,86 €	43 013,86 €	43 013,86 €	42 613,86 €	131 194,06 €	137 921,84 €	143 043,09 €	161 573,89 €
R 16-EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00 €	0,00 €			0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
20-IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 940,00 €	0,00 €	250,00 €	1 921,16 €				0,00 €
21-IMMOBILISATIONS CORPORELLES	97 710,24 €	30 037,53 €	209 112,58 €	112 246,42 €				
23-IMMOBILISATIONS EN COURS	40 048,19 €	23 467,92 €	16 806,73 €	546,68 €				
Total R	146 698,43 €	53 505,45 €	226 169,31 €	114 714,26 €	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total I	189 712,29 €	96 519,31 €	269 183,17 €	157 328,12 €	131 194,06 €	138 421,84 €	143 043,09 €	161 573,89 €
Total général	538 295,25 €	486 347,82 €	718 687,01 €	710 763,13 €	479 776,98 €	528 250,39 €	592 546,93 €	715 008,90 €

A – Section d'exploitation

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 553,4 K€ dont 161,6 K€ d'écritures d'ordre correspondant à la dotation aux amortissements. Cette dotation est en hausse de près de 13 % par rapport à l'exercice 2022, en lien avec les dépenses d'investissement des années antérieures.

Les dépenses d'exploitation sont de 391,9 K€, en hausse de 85,4 K€ par rapport à 2022. Elles comprennent principalement :

- 182,6 K€ de charges à caractère général, en hausse de 48,7 K€ soit + 36,4 % par rapport à 2022. Parmi les postes de dépenses orientés à la hausse on trouve essentiellement :
 - Cette hausse est essentiellement due aux tarifs énergétiques : soit +17,4 K€ par rapport à 2023 pour l'électricité (passant de 20,7 K€ à 38,1 K€) et +22 K€ pour le gaz (passant de 5,4 K€ à 27,4 K€)
 - L'achat de marchandises pour développer les services et majorer les recettes : 23,6 K€ soit + 8,7 K€ par rapport à 2023
 - Un état des lieux réalisé par constat d'huissier de 2 K€ avant la mise à bail.
 - 1,8 K€ d'adhésions à FDHPA pour hébergement en plein air et à TERAGIR pour le label clé verte camping.
- Le reste des dépenses a été contenu.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

016-200071827-20240613-2024_06_13-DF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024

Affichage : 21/06/2024

- 207 K€ de charges de personnel, en hausse de 34,5 K€ soit +20 % par rapport à 2022 en lien avec le maintien de l'ouverture d'un snack en régie avec le personnel

nécessaire mais également de la hausse du point d'indice et des salaires des agents et saisonniers.

Les recettes d'exploitation de l'exercice s'établissent à 510,8 K€, dont 42,6 K€ d'écritures d'ordre et 510,8 K€ d'écritures réelles.

Les recettes propres du camping qui avaient fortement progressé en 2022 sous l'impulsion d'une nouvelle dynamique ont continué à évoluer à la hausse en 2023. L'irruption de la cyber-attaque en juillet a rendu impossibles les réservations informatiques et est venu fortement contrarier la dynamique attendue qui était évaluée à 33 K€ supplémentaires par le service par rapport au résultat définitif.

Les recettes s'élèvent donc à 385,1 K€, soit, malgré tout, le plus fort niveau jamais atteint par l'équipement. Elles se répartissent pour l'essentiel entre :

- Les locations de mobil homes et HLL pour 164,8 K€ ont largement progressé depuis 2019 (116,2 K€) mais sont en recul par rapport à 2023 (180,7 K€). La plus grande partie des pertes consécutives à la cyber-attaque concerne ce type de location que la clientèle préfère réserver à l'avance.
- Par contre, les locations d'emplacements de camping ont progressé, soit 169,1 K€ (contre 136,5 K€)
- Les encaissements de taxe de séjour pour 9 K€, montant identique à la dépense car la taxe de séjour est intégralement reversée au Budget principal

La plus forte progression des recettes (+12 K€) est en lien avec la hausse de l'achat des marchandises (+ 8,7 K€) vu ci-dessus :

- Les recettes du snack qui constituait une recette nouvelle pour 2022 est passé de 16,3 K€ à 23,9 K€,
- Et les ventes de marchandises sont passées de 12,4 K€ à 16,8 K€.

Enfin, pour l'équilibre budgétaire, une subvention exceptionnelle du budget principal a été nécessaire et s'est élevée à 122,4 K€ contre 36,3 K€ en 2022, 68,9 K€ en 2021, 105,7 K€ en 2020 (année marquée par la pandémie de COVID-19) et 63 K€ en 2019.

Malgré les intentions affichées et les efforts fournis, cette activité commerciale reste déficitaire pour GrandAngoulême et la cyber-attaque subie n'a fait qu'aggraver la situation.

Il est par ailleurs rappelé qu'initialement, cette subvention correspond pour partie à l'amortissement net dû à l'équipement du site. En effet, une dérogation au strict principe de l'équilibre imposé aux SPIC (Services Publics Industriels et Commerciaux) est permise dès lors que le niveau des investissements réalisés ne pourrait être financé sans mise en œuvre d'une politique tarifaire excessive (article L. 2224-2 du CGCT).

L'année 2023 se clôture par un résultat de fonctionnement nul.

B – Epargne

Hors subvention exceptionnelle du budget principal, l'épargne brute est négative de 3,4 K€, soit l'écart entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement et donc ne permet pas de couvrir la dotation nette aux amortissements qui s'élève à 119 K€.

Il n'y a aucun excédent antérieur reporté et l'équilibre budgétaire nécessite donc une subvention exceptionnelle de 122,4 K€, permettant de porter l'épargne brute à 119 K€, soit un taux d'épargne brute de 23,3 %.

A noter que le budget Camping n'a aucun encours de dette.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20240613-2024_06_99-DE
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 13/06/2024
Affichage : 21/06/2024

C – Section d'investissement

Les dépenses d'investissement de l'année s'établissent à **157,3 K€**, comprenant 42,6 K€ d'écritures d'ordre de section à section (reprise de subventions transférables au compte de résultat) et 114,7 K€ d'écritures réelles.

Les équipements acquis ou améliorés l'ont été pour permettre à cette saison de se tenir.

Les 114,7 K€ de dépenses d'équipement comprennent :

- 46,6 K€ Interventions pour soubassements bois de mobil-home, faïences pour sanitaire et cuisine et d'une paillote,
- 30,4 K€ d'aménagement de terrains : réseaux pour bornes électriques et réalisation de massifs béton pour paillote,
- 11,6 K€ réalisation d'un parking de nuit pour les camping-cars
- 2,5 K€ de matériel informatique et station d'accueil,
- 21,1 K€ d'équipements de sécurité ou d'équipements de mobil-homes.

Les recettes d'investissement de **161,6 K€** comprennent exclusivement des écritures d'ordre correspondant aux amortissements.

L'exercice 2023 se clôture ainsi avec un excédent de financement en section d'investissement de 4,2 K€, qui vient majorer l'excédent antérieur reporté d'investissement de 477,3 K€, portant ainsi l'excédent global de clôture à 481,5 K€.

Compte tenu du montant des engagements reportés, soit 1,8 K€, l'excédent de clôture en investissement s'établit à 479,7 K€.

Résultats synthétiques

En milliers d'€	BP 2023	BTV 2023	CA 20223	Taux réalisation
A - DEPENSES D'EXPLOITATION	565	583	553	
Dépenses réelles	399	417	392	94,0%
Dépenses ordre	166	166	162	
B - RECETTES D'EXPLOITATION	565	583	553	
Recettes réelles	522	540	511	94,6%
Recettes d'ordre	43	43	43	
C- RESULTAT DE L'EXERCICE (B-A)			0	
D - Reprise des résultats antérieurs			0	
E - RESULTAT D'EXPLOITATION (C+D)			0	
F - DEPENSES D'INVESTISSEMENT	610	659	157	
Dépenses réelles	567	601	115	19,1%
Dépenses ordre	43	58	43	
G - RECETTES D'INVESTISSEMENT	182	182	162	
Recettes réelles	16	1	0	0,0%
Recettes d'ordre	166	181	162	
H- RESULTAT DE L'EXERCICE (G-F)			4	
I - Reprise des résultats antérieurs			477	
J - BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (H-I)			482	
K - RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE (E + J)			482	
Dépenses reportées - a			2	
Recettes reportées - b			0	
Résultat définitif global = K - a + b			480	

CA 2023 - BUDGET ANNEXE ESPACE CARAT

Le parc des expositions de GrandAngoulême, dénommé Espace Carat, en tant que service public industriel et commercial (SPIC), fait l'objet d'une gestion sous forme d'un budget annexe géré sous la nomenclature M4. Au budget principal, la sous-rubrique 62 2 en retrace l'activité qui concerne une subvention exceptionnelle en dépenses et d'éventuelles refacturations de carburant, vêtements de travail et produits d'entretien en recettes.

En 2023, les réalisations sur le budget annexe CARAT sont de **1 763 K€ en dépenses de la section d'exploitation** et de **560 K€ en dépenses de la section d'investissement**.

Sec Type Chapitre voté	DEPENSES				RECETTES			
	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
F O 023-VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €				
042-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	554 822,11 €	559 883,04 €	566 867,93 €	557 750,03 €	366 039,01 €	366 039,01 €	366 039,01 €	366 039,01 €
Total O	554 822,11 €	559 883,04 €	566 867,93 €	557 750,03 €	366 039,01 €	366 039,01 €	366 039,01 €	366 039,01 €
R 011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	433 144,10 €	435 460,13 €	589 279,47 €	643 741,43 €				
012-CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	430 308,16 €	421 683,06 €	447 039,43 €	530 020,97 €				
013-ATTENUATIONS DE CHARGES					26 744,54 €	12 728,15 €	13 066,79 €	8 094,62 €
65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3,07 €	2 301,64 €	11 388,57 €	6 104,14 €				
67-CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 000,00 €	16 307,00 €	5 219,84 €	16 145,35 €				
68-DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS								9 154,84 €
69-IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES				179,00 €				
70-PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES					384 165,21 €	342 696,66 €	764 297,18 €	956 621,35 €
74-DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS					3 000,00 €	3 000,00 €	9 953,33 €	8 653,33 €
75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					0,79 €	61 998,66 €	63 026,27 €	1,55 €
77-PRODUITS EXCEPTIONNELS					641 327,89 €	461 440,22 €	591 144,83 €	423 685,90 €
Total R	866 455,33 €	875 751,83 €	1 052 927,31 €	1 205 345,73 €	1 055 238,43 €	881 863,69 €	1 441 488,40 €	1 397 056,75 €
Total F	1 421 277,44 €	1 435 634,87 €	1 619 795,24 €	1 763 095,76 €	1 421 277,44 €	1 247 902,70 €	1 807 527,41 €	1 763 095,76 €
I O 021-VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT					0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
040-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	366 039,01 €	366 039,01 €	366 039,01 €	366 039,01 €	554 822,11 €	559 883,04 €	566 867,93 €	557 750,03 €
Total O	366 039,01 €	366 039,01 €	366 039,01 €	366 039,01 €	554 822,11 €	559 883,04 €	566 867,93 €	557 750,03 €
R 20-IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	13 802,00 €	802,00 €	844,00 €	8 229,80 €				
21-IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 264,93 €	14 950,69 €	87 477,69 €	153 784,56 €				
23-IMMOBILISATIONS EN COURS	227 289,36 €	32 542,50 €	13 482,60 €	32 120,90 €				
27-AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
AP 001-MODULATION SPATIALE DE L'ESPACE CARAT	18 636,00 €	1 874,37 €						
Total R	268 992,29 €	50 169,56 €	101 804,29 €	194 135,26 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total I	635 031,30 €	416 208,57 €	467 843,30 €	560 174,27 €	554 822,11 €	559 883,04 €	566 867,93 €	557 750,03 €
Total général	2 056 308,74 €	1 851 843,44 €	2 087 638,54 €	2 323 270,03 €	1 976 099,55 €	1 807 785,74 €	2 374 395,34 €	2 320 845,79 €

A – La section d'exploitation

Les **dépenses d'exploitation s'élèvent à 1 763 K€**, dont 1 205 K€ d'écritures réelles et 558 K€ d'écritures d'ordre de dotations aux amortissements (pour mémoire, en M4, tous les investissements sont amortissables).

Après plusieurs années où l'activité avait continué à subir des impacts et des contrecoups de la crise Covid-19 et de la pandémie, l'année 2023 a vu un retour à la normale des spectacles, locations et accueil d'événements au sein de l'espace Carat : 76 manifestations en 2023 (64 en 2022).

Ainsi les dépenses réelles de l'année sont orientées à la hausse, en progression de 152,4 K€ et de 14,5 % par rapport à 2022, et retrouvant un niveau similaire à celui de l'année 2019 (+ 12 K€ et +1 %).

Le chapitre des charges à caractère général (énergie, frais de gardiennage, nettoyage des locaux, maintenance, achats bar, ...) ressort à près de 643,7 K€ et progresse de 54,5 K€ et de 9,2 % par rapport à 2022, tout en restant inférieur à 2019 (- 39 K€ et - 5,7 %).

Les postes de dépenses qui progressent le plus sont les fluides, avec une augmentation globale de 23 K€ soit plus de 25 %, portée essentiellement par le gaz, ainsi que le poste des frais de nettoyage des locaux, le fournisseur ayant augmenté ses tarifs. D'autres postes de dépenses sont orientés à la baisse, dont les frais de maintenance, les frais de sous traitance et de locations mobilières ou encore les prestations de communication et de graphisme.

Le chapitre des charges de personnel s'établit à 530 K€ mais comprend des versements exceptionnels, en lien avec un ancien contentieux pour 54,2 K€. Retraités de ce montant, les charges de personnel de l'année 2023 s'établissent à 475,8 K€, en augmentation de 28,8 K€

et de 6,4 % par rapport à 2022. Cela s'explique par le financement d'un poste de technicien supplémentaire en CDI.

Le poste des autres charges de gestion courante s'établit à 6,1 K€ composé de dépenses d'informatique en nuage avec le paiement de redevances d'utilisation informatique pour l'application de gestion des salons.

Enfin le poste des charges exceptionnelles ressort à 16,1 K€, en augmentation par rapport aux exercices précédents, sous l'impact d'une régularisation comptable (annulation d'un doublon d'émission de titres pour 13,1 K€).

On notera également l'enregistrement d'une provision pour créances douteuses pour 9,1 K€ ainsi qu'à titre tout à fait exceptionnel un montant d'impôt sur les sociétés au titre de l'année 2022 pour 179 €.

Dans ce contexte, les **recettes d'exploitation s'établissent à 956,6 K€ contre 764,3 K€ en 2022, en progression de 192,3 K€ par rapport à 2022 et de 25,2 %**, sans toutefois retrouver encore leur niveau de 2019 (- 71,9 K€ et – 7 %). A noter en 2023 l'organisation de 2 Ludopark et des recettes supplémentaires de 34 K€ au titre de la billetterie.

Quelques autres recettes viennent en atténuation, dont 8,6 K€ de subventions pour l'organisation du Forum Sport Santé Environnement ainsi que des indemnités journalières pour 8,1 K€.

Par ailleurs, les recettes d'ordre (366 K€) sont constituées par les reprises de subventions transférables au compte de résultat.

Hors subvention exceptionnelle versée par le budget principal, **le déficit de ce budget atteint 408,2 K€, dont 43,6 K€ en lien avec l'organisation du Forum Sport Santé Environnement.**

Aussi, pour calculer la subvention exceptionnelle à verser depuis le budget principal, ont été pris en compte :

- Les exigences de service public imposées à l'établissement (organisation du Forum Sport Santé Environnement pour 43,6 K€ et gratuités imposées pour 89,9 K€), pour un total de 133,5 K€
- Le surcoût lié à la réalisation des investissements, qui s'est élevé à 287,4 K€, soit des contraintes exorbitantes du droit commun de 420,8 K€.

Toutefois, la subvention exceptionnelle versée depuis le Budget principal a été limitée au déficit d'exploitation 2023, soit 408,2 K€, qui est inférieur à 2022 (481 K€) et reste dans l'ordre de grandeur ordinaire de la subvention exceptionnelle versée au cours des années antérieures à la crise sanitaire.

B – Section d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 560,1 K€ dont 366 K€ de dépenses d'ordre et 194,1 K€ de dépenses réelles.

Les dépenses réelles sont constituées pour 194,1 K€ de dotations annuelles, dont :

- 35,5 K€ pour la mise en place d'un système de réfrigération dans le bâtiment administratif
- 6,7 K€ pour des travaux de reprise de plâtrerie
- 3,6 K€ pour une enceinte grillagée pour les groupes froids
- 22,6 K€ pour des travaux de reprise de l'alimentation des ombrières photovoltaïques
- **14,9 K€ pour la mise à niveau de la gestion technique centralisée**
- **14,9 K€ pour le remplacement de l'automate de la chaufferie**
- **8,8 K€ pour du matériel en lien avec le FSSE (grilles, d'exposition, tables pliantes, chariot, module de rehausse,...)**
- 15 K€ pour une dalle béton extérieure

Accusé de réception Ministère de l'intérieur

016-200071827-20240613-2024_06_09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024

Affichage : 21/06/2024

- 8,3 K€ pour de la signalétique
- 9,1 K€ pour un dispositif de contrôle d'accès aux loges et bureaux de production
- 7,8 K€ pour des rideaux acoustiques
- 10,4 K€ pour 4 palans
- 5,9 K€ pour du matériel de sécurité incendie (extincteurs et BAES)
- 8,5 K€ pour la remise aux normes des lignes de vie
- 7,4 K€ pour la réalisation d'un audit énergétique
- 2,5K€ pour la remise à neuf du plan vasque des sanitaires
- 1,2 K€ de travaux de mise en accessibilité PMR

Complétées pour 0,8 K€ par 1 licence Adobe creative cloud. Le solde est constitué de divers petits matériels.

Les recettes d'investissement s'établissent à 557,8 K€, composées exclusivement des écritures d'ordre correspondant aux amortissements.

L'exercice 2023 se clôture avec un besoin de financement en section d'investissement de 2,4 K€ qui, ajouté à l'excédent antérieur reporté de 840,4 K€, ramène ainsi l'excédent global de clôture à 838 K€.

Compte tenu du montant des engagements reportés, soit 113,6 K€, l'excédent de clôture en investissement s'établit à 724,4 K€.

Résultats synthétiques

En milliers d'€	BP 2023	BTV 2023	CA 2023	Taux réalisation
A - DEPENSES D'EXPLOITATION	1 950	1 976	1 763	
Dépenses réelles	1 379	1 394	1 205	86,4%
Dépenses ordre	571	582	558	
B - RECETTES D'EXPLOITATION	1 950	1 976	1 763	
Recettes réelles	1 580	1 606	1 397	87,0%
Recettes d'ordre	370	370	366	
C- RESULTAT DE L'EXERCICE (B-A)			0	
D - Reprise des résultats antérieurs			0	
E - RESULTAT D'EXPLOITATION (C+D)			0	
F - DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 284	1 423	560	
Dépenses réelles	914	1 053	194	18,4%
Dépenses ordre	370	370	366	
G - RECETTES D'INVESTISSEMENT	571	582	558	
Recettes réelles	0	0	0	NS
Recettes d'ordre	571	582	558	
H- RESULTAT DE L'EXERCICE (G-F)			-2	
I - Reprise des résultats antérieurs			840	
J – BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (H +I)			838	
K - RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE (E + J)			838	
Dépenses reportées - a			114	
Recettes reportées - b			0	
Résultat définitif global = K - a + b			724	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240613-2024_06_99-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024

Affichage : 21/06/2024

CA 2023 - BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS

La compétence Déchets Ménagers qui comprend les activités de collecte, de traitement et de prévention, est obligatoire (article L2224-13 du CGCT) depuis la Loi NOTRé (Nouvelle Organisation Territoriale de la République). La partie traitement de cette compétence fait l'objet d'une délégation au syndicat mixte CALITOM dans un accord cadre (délibération 2017.02.109).

L'harmonisation de la fiscalité déchets ménagers a fait l'objet d'une délibération (n° 2017.09.504) et a abouti à l'instauration d'un taux unique de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de 10,30 % en 2020, inchangé depuis.

Pour 2023, les réalisations du budget annexe des déchets ménagers s'établissent à 24,7 M€ (21,92 M€ au titre de la section de fonctionnement et 2,77 M€ au titre de la section d'investissement) et 24,8 M€ de recettes (21,04 M€ au titre de la section de fonctionnement et 3,73 M€ au titre de la section d'investissement).

Sec Type Chapitre voté	DEPENSES				RECETTES			
	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
F O 042-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 427 374,14 €	1 440 698,06 €	1 633 053,27 €	1 781 824,98 €	722,10 €	11 942,58 €	5 879,39 €	1 433,06 €
Total O	1 427 374,14 €	1 440 698,06 €	1 633 053,27 €	1 781 824,98 €	722,10 €	11 942,58 €	5 879,39 €	1 433,06 €
011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 876 740,52 €	3 173 232,41 €	3 428 956,54 €	4 244 256,39 €				
012-CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	8 198 696,42 €	8 089 254,59 €	8 383 822,10 €	9 260 401,53 €				
013-ATTENUATIONS DE CHARGES					192 740,59 €	117 096,38 €	133 995,81 €	210 639,73 €
014-ATTENUATIONS DE PRODUITS	74 458,33 €	68 272,01 €	6 682,00 €	12 415,67 €				
65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 942 207,90 €	4 465 467,32 €	6 205 026,11 €	6 570 352,74 €				
66-CHARGES FINANCIERES	400,00 €							
67-CHARGES EXCEPTIONNELLES	23 023,01 €	0,00 €	135 789,20 €	0,00 €				
68-DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS				48 176,22 €				
70-PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES					1 038 009,44 €	947 332,84 €	1 421 310,22 €	2 016 573,17 €
731-FISCALITE LOCALE								18 515 221,00 €
73-IMPOTS ET TAXES					16 522 458,00 €	16 700 009,00 €	17 292 991,00 €	
74-DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS				0,00 €	11 099,11 €	21 138,78 €	1 726,85 €	49 565,78 €
75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					1,86 €	1,47 €	1,67 €	40 935,39 €
77-PRODUITS SUR EXCEPTIONNELS					116 877,54 €	9 091,20 €	201 838,04 €	10 196,32 €
78-REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS					8 967,42 €	5 872,68 €	0,00 €	197 547,97 €
Total R	15 115 526,18 €	15 796 226,33 €	18 160 275,95 €	20 135 602,55 €	17 890 153,96 €	17 800 542,35 €	19 051 863,59 €	21 040 679,36 €
Total F	16 542 900,32 €	17 236 924,39 €	19 793 329,22 €	21 917 427,53 €	17 890 876,06 €	17 812 484,93 €	19 057 742,98 €	21 042 112,42 €
I 041-OPERATIONS PATRIMONIALES	2 942,28 €	0,00 €	37 420,22 €	19 322,04 €	2 942,28 €	0,00 €	37 420,22 €	19 322,04 €
Total I	2 942,28 €	0,00 €	37 420,22 €	19 322,04 €	2 942,28 €	0,00 €	37 420,22 €	19 322,04 €
O 040-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	722,10 €	11 942,58 €	5 879,39 €	1 433,06 €	1 427 374,14 €	1 440 698,06 €	1 633 053,27 €	1 781 824,98 €
Total O	722,10 €	11 942,58 €	5 879,39 €	1 433,06 €	1 427 374,14 €	1 440 698,06 €	1 633 053,27 €	1 781 824,98 €
R 10-DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES				0,00 €	2 197 647,07 €	801 391,92 €	535 113,73 €	1 809 067,56 €
13-SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES					6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	7 000,00 €
16-EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
204-SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	0,00 €	0,00 €	4 000,00 €	106 679,13 €				
20-IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 881,20 €	5 050,80 €	0,00 €	11 775,70 €				
21-IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 583 150,17 €	1 463 908,53 €	1 508 288,39 €	774 561,56 €			217 780,25 €	0,00 €
23-IMMOBILISATIONS EN COURS	334 058,72 €	386 157,56 €	1 902,00 €	57 009,58 €	0,00 €		0,00 €	17 698,65 €
AP 003-COLONNES ENTERREES	226 735,10 €	540,00 €	576 112,44 €	266 306,14 €				
AP 007-CENTRE TECHNIQUE DES DECHETS MENAGERS	31 101,96 €	1 503,78 €	0,00 €	0,00 €	4,45 €	0,00 €		
AP 009-BACS INDIVIDUELS POUR LA COLLECTE SELECTIVE	0,00 €							
AP 004-AMENAGEMENT DECHETTERIE BREBONZAT	961 921,16 €	58 287,22 €	0,00 €	0,00 €	646 535,33 €	100,87 €	0,00 €	0,00 €
AP 012-RESTRUCTURATION SITE IUOM		71 754,59 €	1 638 024,36 €	667 754,36 €			31 963,44 €	97 163,25 €
AP 011-ACQUISITION MATERIEL ROULANT & EQUIPEMENTS 2021		0,00 €	472 694,40 €	152 858,40 €				
AP 010-DECHETTERIE LOCAUX GARDIENS P2		0,00 €	10 692,84 €	12 042,72 €				
AP 016- NOUVEL ATELIER MECANIQUE			19 468,80 €	16 668,00 €				
AP 013- BORNES A BIO DECHETS			258 324,00 €	564 948,00 €				
AP 014- ACQ VEH LOURDS			0,00 €	1 728,00 €				
AP 015- ACQ VEH LEGERES				114 550,28 €				
AP 017 : EXTENSION DECHETTERIE DE SOYAUX				0,00 €				
Total R	3 147 848,31 €	1 987 202,48 €	4 489 507,23 €	2 746 881,87 €	2 850 186,85 €	801 492,79 €	784 857,42 €	1 930 929,46 €
Total I	3 151 512,69 €	1 999 145,06 €	4 532 806,84 €	2 767 636,97 €	4 280 503,27 €	2 242 190,85 €	2 455 330,91 €	3 732 076,48 €
Total général	19 694 413,01 €	19 236 069,45 €	24 326 136,06 €	24 685 064,50 €	22 171 379,33 €	20 054 675,78 €	21 513 073,89 €	24 774 188,90 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240613-2024_06_99-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024

Affichage : 21/06/2024

A- La section de fonctionnement

1- Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 20 135,6 K€ et sont en hausse de 1 975,3 K€ par rapport à 2022, soit près de 11 % d'augmentation.

- Les charges à caractère général : 4 244,3 K€ contre 3 429 K€ en 2022, soit +815,3 K€ et + 23,8 %

Cette hausse est en grande partie à relativiser car elle est à mettre en lien avec un changement de périmètre comptable. En effet, à l'occasion du passage à la M57 au 1er janvier 2023, les crédits de l'atelier mécanique, qui travaille à plus de 5 % pour les déchets ménagers, ont été transférés du budget principal au budget annexe Déchets ménagers, dont les crédits de carburant.

Ainsi, 456,1 K€ de hausse sur ce chapitre sont à neutraliser si l'on veut comparer 2022 à 2023, provenant d'un double mouvement :

- augmentation des dépenses sur la nature « carburant » : + 1 663 K€
- baisse des refacturations vers le budget principal soit : - 1 206,4 K€.

L'augmentation n'est plus que de 456,1 K€ sur ce chapitre 011 soit 56 % de l'augmentation constatée au chapitre des charges à caractère général.

Avec le transfert des charges de carburant au budget annexe, les refacturations de carburant se font désormais vers ce budget annexe, qui comptabilise ainsi de nouvelles recettes, à hauteur de 459,6 K€ pour l'année 2023.

De fait, le coût général du carburant pour ce budget est donc resté quasiment inchangé.

- Le solde de l'augmentation sur le chapitre 011 des charges à caractère général, soit 359,2 K€ relève des postes de dépenses suivants :

- 66,4 K€ concernent l'électricité (+ 20,8 K€ = + 88,7 %), le gaz et combustibles (+45,6 K€ = + 760 %)
- 148,8 K€ relèvent des autres fournitures non stockées qui comprennent des éléments très divers, essentiellement en lien avec le parc automobile : des pneus, des boîtes de vitesse et autres pièces détachées (+161 K€) et représentent le coût du stock de pièces détachées.
- Les locations de batteries et de véhicules occasionnent une dépense de 25 K€ qui n'existait pas auparavant, à mettre en lien avec. Il s'agit notamment de la mise en place de l'opération biodéchets et la distribution des bioeaux et des composteurs.
- Le montant destiné aux fournitures est de 19 K€ supérieur par rapport à l'an dernier, il prévoit le renouvellement des vêtements de travail, le papier et les fournitures d'entretien
- +18,5 K€ de l'entretien et de la maintenance entre 2022 et 2023
- Des frais généraux en hausse de 37,5 K€ basés sur la refacturation depuis le budget principal à hauteur de 3% des recettes réelles de fonctionnement.
- Dans les autres dépenses diverses apparaissent cette année 19 K€ liés à la cessation d'activités de la plateforme de Frégeneuil.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200971827-20240613-2024_06_99-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024

Affichage : 21/06/2024

- Les charges de personnel ressortent à 9 260,4 K€ contre 8 383,8 K€ en 2021, (+ 876,8 K€ soit + 10,5 %)

Cette hausse est en lien avec les revalorisations du SMIC en mai 2023, du point d'indice en juillet 2023, des avancements de grade, des promotions internes et du dispositif de

garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) ainsi que de la prime inflation versée en fin d'année 2023.

- Les autres charges de gestion courantes : 6 570 K€ contre 6 205 K€ (+ 365,3 K€ soit +5,9% par rapport à 2022,+ 1 740 K€ et +39 % par rapport à 2021 et + 2 263 K€ et + 57 % par rapport à 2020)

L'augmentation est en lien avec la participation de l'agglomération au syndicat mixte départemental CALITOM au titre de la compétence « traitement » pour 6 257 K€ contre 5 959 K€ en 2022, en hausse de 298 K€ soit + 5 %, pour tenir compte de l'augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) et des tarifs du marché d'enfouissement.

Somme de Montant pour le C.A.		Exercice			
Objet		2022	2023	Ecart	%
Informatique en nuage		16 657,80 €	33 314,80 €	16 657,00 €	100,0%
1% Solidarité internationale	reconstitué	234,00 €	- €	- 234,00 €	-100,0%
Biodéchets BANQUE ALIMENTAIRE D'AN	reconstitué	21 664,67 €	44 055,16 €	22 390,49 €	103,4%
CALITOM - Traitement des déchets	reconstitué	5 958 791,15 €	6 256 956,12 €	298 164,97 €	5,0%
CAS GDA		71 272,68 €	67 131,57 €	- 4 141,11 €	-5,8%
Programmes pédagogiques	reconstitué	30 695,30 €	55 827,00 €	25 131,70 €	81,9%
Brigade cœur d'Agglo	reconstitué	105 000,00 €	105 000,00 €	- €	0,0%
Divers		1,51 €	3 541,81 €	3 540,30 €	
GRANDANGOULEME		709,00 €	4 526,28 €	3 817,28 €	538,4%
Total général		6 205 026,11 €	6 570 352,74 €	365 326,63 €	5,9%

Le solde du chapitre 65 enregistre quelques variations retracées dans le tableau ci-dessus. On notera l'évolution des sommes correspondant à l'informatique en nuage, traduisant l'évolution tendancielle vers des solutions où l'on ne dispose plus d'un droit de propriété mais d'un simple droit d'usage des outils informatiques.

Les dépenses d'ordre de la section de fonctionnement s'élèvent à 1 781,8 K€ et correspondent pour l'essentiel à la dotation aux amortissements.

2- Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 21 042 K€ contre 19 057 K€ en 2022. Les recettes réelles, hors résultat antérieur reporté, progressent de 1 975,3 K€, soit + 10,4 %, à 21 042 K€ contre 19 052 K€ en 2022.

- Le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères s'élève à 18 515 K€ contre 17 293 K€ en 2022, progressant de 1 222 K€ et de +7 %

Cette augmentation du produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est liée à la revalorisation forfaitaire des bases de 2023 qui s'est établie à 7,1 %.

- Le produit des services s'élève à 2 016,6 K€ contre 1 421,3 K€ en 2022, correspondant à une progression de 595,3 K€ et de 41,9 %

Comme vu avec l'évolution des charges à caractère général (chapitre 011), l'évolution de ce poste de recettes est liée principalement au transfert des dépenses de carburant sur ce budget entraînant l'inscription en recette de toutes les refacturations (aux budgets annexes comme à la Ville d'Angoulême) soit un montant de 459,6 K€.

016-200071827-20240613-2024_06_99-DE

Accusé de réception

Réception le 21/06/2024

Affichage : 21/06/2024

Le reste de la majoration est constituée par la perception de la redevance spéciale d'enlèvement pour la collecte des déchets professionnels pour les entités publiques et privées de 146,5 K€ pour s'établir à 912,8 K€, cette progression est légèrement atténuée

par une diminution de la redevance spéciale appliquée aux communes de -11,4 K€ (s'établissant à 634 K€ contre 645,4 K€ en 2022). Rappelons que le tarif de la redevance spéciale a été porté en 2023 à 68 €/m³, contre 58 €/m³ en 2022 et que la facturation est établie en fonction du volume des bacs sollicités par les redevables. Les variations de recettes traduisent donc également les efforts consentis pour réduire les volumes collectés.

- Les subventions de fonctionnement : 49,6 K€ contre 1,7 K€ en 2022

La plus grosse contribution émane de France travail et concerne des conventions bilatérales de la formation professionnelle continue : 32,9 K€.

Le reste concerne essentiellement le versement du solde de la subvention de l'ADEME pour le projet Tribio pour 14,4 K€ et le FCTVA perçu en section de fonctionnement sur les dépenses d'entretien du patrimoine pour 2,2 K€.

- Des recettes exceptionnelles sont à constater :

- 6,6 K€ de mandats annulés
- 3,6 K€ pour la vente d'une Citroën Berlingo de 2002
- 197,5 K€ de reprise de provision suite à l'analyse de la liste des restes à recouvrer transmis par le Service de Gestion Comptable.

Ainsi, et malgré une bonne progression des recettes, l'année 2023 se clôture par un résultat de fonctionnement déficitaire de 875,3 K€ sous l'effet de l'augmentation des charges.

En ajoutant la reprise du résultat antérieur reporté, à hauteur de 4 887,2 K€, le résultat cumulé de la section de fonctionnement ressort ainsi désormais à 4 011,9 K€.

3- Epargnes

L'épargne brute, soit l'écart entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement ressort à seulement 905 K€ et n'a pas permis de couvrir la dotation aux amortissements qui s'élève à 1 780,4 K€.

Comme en 2022, le taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) s'établit à 4,3 %, soit un niveau insuffisant. Les dépenses progressent en effet plus vite que les recettes, sous l'effet principalement de l'inertie générée par les variations de la participation à Calitom venant capter la quasi-totalité de la variation de la TEOM.

	2022	2023
Epargne brute	891,59 K€	905,08 K€
Taux d'épargne brute	4,7%	4,3%

L'existence d'un excédent antérieur reporté qui passe de 6 900 K€ en 2022 à 4 887,2 K€ en 2023 permet pour l'instant à ce budget de supporter cet effet ciseau.

A noter qu'à ce jour, l'épargne nette s'établit au même niveau que l'épargne brute, le budget Déchets ménagers n'ayant à ce jour aucun encours de dette.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240613-2024_06_99-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet le 21/06/2024

Affichage : 21/06/2024

1- Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement de l'exercice hors résultat reporté d'investissement s'établissent à 2 767,6 K€ dont 20,7 K€ d'écritures d'ordre et 2 746,9 K€ d'écritures réelles.

A ces dépenses annuelles, il convient de rajouter le résultat déficitaire reporté d'investissement de 680,4 K€.

Les dépenses d'ordre sont constituées pour 1,4 K€ de reprises de subventions transférables, et pour 19,3 K€ d'opérations patrimoniales qui s'équilibrent en dépenses et en recettes.

Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 2 746,9 K€ et comprennent 1 796,9 K€ de dépenses relatives à des programmes pluriannuels et 950 K€ de dotations annuelles.

Les dépenses dans le cadre de programmes pluriannuels sont détaillées dans le tableau ci-après :

Intitulé	PPI FIN 2023	CA 2023	REALISE AU 31/12/2023	Reste à réaliser sur PPI fin 2023
AP 03 - COLONNES ENTERREES	3 710,00 K€	266 306,14 €	3 703,63 K€	6,37 K€
AP 10 - DECHETTERIE LOCAUX GARDIENS	240,00 K€	12 042,72 €	22,74 K€	217,26 K€
AP 11 - MATERIEL ROULANT & EQUIPEMENTS 2021	1 206,00 K€	152 858,40 €	625,55 K€	580,45 K€
AP 12 - RESTRUCTURATION SITE IUOM	2 650,00 K€	667 754,36 €	2 377,53 K€	272,47 K€
AP 13 - BORNES A BIO DECHETS	1 680,00 K€	564 948,00 €	823,27 K€	856,73 K€
AP 14 - VEHICULES LOURDS 2021	707,00 K€	1 728,00 €	1,73 K€	705,27 K€
AP 15 - VEHICULES LEGERS 2021	270,00 K€	114 550,28 €	114,55 K€	155,45 K€
AP 16 - NOUVEL ATELIER MECANIQUE	3 392,00 K€	16 668,00 €	36,14 K€	3 355,86 K€
AP 17 -EXTENSION DECHETTERIE DE SOYAUX	1 200,00 K€	- €	0,00 K€	1 200,00 K€
AP 18 - VEHICULES LOURDS 2023 -2026	3 330,00 K€	- €	0,00 K€	3 330,00 K€
AP BUDGET DECHETS MENAGERS	18 385,00 K€	1 796 855,90 €	7 705,14 K€	15 410,28 K€

- L'autorisation de programme relative aux colonnes enterrées (AP3) initiée en 2007 sera clôturée début 2024. Son but est d'équiper les grands ensembles de collectifs ne pouvant recevoir de bacs jaunes afin de rendre accessible au plus grand nombre la collecte sélective. Ce programme est réalisé à hauteur de 3 703,6 K€ soit 99,8 % des inscriptions fin 2023.
- L'AP 10 relative aux locaux de déchetteries est réalisée à hauteur de 22,7 K€ et ne concerne que des études topographiques.
- L'AP11 relative à l'acquisition du matériel roulant - 2021 a été réalisée à hauteur de 625,55 K€ à fin 2023 soit 51,9 %, illustrant les retards de livraison aujourd'hui observés pour les acquisitions de véhicules et les réflexions sur la transition écologique et technologique. Il est en effet envisagé de clôturer cette AP pour intégrer le reste des crédits disponibles dans une nouvelle AP de verdissement de la flotte en 2024.
- La restructuration du site de l'ex UIOM à La Couronne s'est poursuivie et tend vers son achèvement : l'AP est consommée à hauteur de 2 377,53 K€ à fin 2023, soit 89,7 % de l'évaluation du programme.
- L'équipement en bornes à biodéchets du territoire entrepris avec l'AP 13 s'est accélérée et concerne 49 % du programme avec 565 K€ consommés en 2023. La couverture de l'intégralité du territoire est prévue en 2024.

Les dotations annuelles sont de 950 K€ contre 1 515 K€ en 2022, ce qui représente 38 % de la prévision budgétaire (hors provision travaux).

A noter que ce montant comprend 17,7 K€ d'écritures de corrections sur exercice antérieur en lien avec l'automatisation du FCTVA, avec leur contrepartie en recettes d'investissement. Retraitées de ce montant, les dotations annuelles pour 2023 ressortent

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240613-2024_06_99-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024

à 932,3 K€.

Affichage : 21/06/2024

On note :

- 106,7 K€ ont été versés au titre des « subventions d'équipement » (chapitre 204) 104,7 K€ de subvention d'équipement de colonnes enterrées pour l'OPH de l'Angoumois complétés par un fonds de concours de 2 K€ attribué pour la réalisation d'une aire de dépôts de branchages à Puymoyen.
- 774,6 K€ au titre des « acquisitions » (chapitre 21) dont :
 - 80 K€ d'installations de voirie,
 - 157,1 K€ de travaux sur bâtiments et installations
 - 249,1 K€ pour du matériel de collecte (bacs OM, conteneurs, cubos),
 - 155,3 K€ pour du matériel informatique (PC portables, tablettes, écrans, téléphones portables, scanners)
 - 37,4 K€ de matériels de bureau et mobiliers
 - 36,1 K€ pour un Citroën Berlingo électrique
 - 44,3 K€ de matériels divers pour les déchetteries et d'un compresseur, cuve et sécheur pour le parc automobile
- 39,3 K€ de travaux au titre du chapitre 23 essentiellement liées à l'aire de lavage

2- Les recettes d'investissement

Les recettes réelles s'élèvent à 1 930,9 K€ constitués par une dotation en réserve de 1 277 K€ et de 653,7 K€ relatifs à cet exercice qui se répartissent ainsi :

- le FCTVA pour 531,8 K€,
- Des recettes attachées à l'AP 12 - Restructuration de l'UIOM : 115 560 € de subvention ont été octroyés par le Département, après le versement de l'avance de 23,1 K€ en 2022 le versement du solde de la subvention est intervenu en 2023 pour un montant de 92,4 K€. Ce même programme a également enregistré des révisions négatives sur marché de 4,7 K€.
- 7 K€ de bonus écologique perçus dont 4 K€ pour une Opel combo et 3 K€ pour une Citroën Berlingo.
- Et des corrections d'écritures pour 17,7 K€

Les recettes d'ordre d'investissement sont de 1 781,8 K€ et concernent les amortissements,

En matière de dette, on peut noter que le budget annexe Déchets ménagers ne supporte aucune dette.

En investissement, l'exercice 2023 se clôture par un excédent de 964 K€. Avec la reprise du résultat antérieur de – 680 K€, le résultat de clôture s'établit en excédent de 284 K€.

Le résultat global de clôture est ainsi désormais de 4 296 K€. Compte tenu des reports d'investissement vers 2024, soit 295 K€, le résultat à reprendre en 2024 s'établit à 4 001 K€.

Résultats synthétiques

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240613-2024_06_99-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024

Affichage : 21/06/2024

En milliers d'€	BP 2023	BTV 2023	CA 2023	Taux réalisation
A - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	25 214	25 640	21 917	
Dépenses réelles	20 380	20 626	20 136	97,6%
Dépenses ordre	4 834	5 014	1 782	
B - RECETTES DE FONCTIONNEMENT	20 335	20 753	21 042	
Recettes réelles	20 333	20 751	21 041	101,4%
Recettes d'ordre	2	2	1	
C- RESULTAT DE L'EXERCICE (B-A)			-875	
D - Reprise des résultats antérieurs			4 887	
E - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (C+D)			4 012	
F - DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5 339	6 230	2 768	
Dépenses réelles	5 137	6 028	2 747	45,6%
Dépenses ordre	202	202	21	
G - RECETTES D'INVESTISSEMENT	6 617	6 910	3 732	
Recettes réelles	1 583	1 696	1 931	113,9%
Recettes d'ordre	5 034	5 214	1 801	
H- RESULTAT DE L'EXERCICE (G-F)			964	
I - Reprise des résultats antérieurs			-680	
J – EXCEDENT DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (H +I)			284	
K - RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE (E + J)			4 296	
Dépenses reportées - a			295	
Recettes reportées - b			0	
Résultat définitif global = K - a + b			4 001	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240613-2024_06_99-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024

Affichage : 21/06/2024

CA 2023 - BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITE

L'année 2023 a vu la séparation des réalisations relatives à la gestion immobilière, désormais comptabilisées sur le budget principal et des opérations relatives aux zones d'activité en cours d'aménagement, seules opérations désormais comptabilisées sur le budget annexe Zones d'activité. De ce fait, il n'y a pas de véritable comparaison possible avec les éléments financiers des années antérieures.

Les réalisations du budget annexe Aménagement de zones s'élèvent à **9 032,3 K€ en dépenses de fonctionnement et à 9 678 K€ en dépenses sur la section d'investissement.**

		DEPENSES	RECETTES
Section	Chapitre	CA 2023	CA 2023
I	O 040-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	7 918 976,15 €	8 436 860,40 €
	Total O	7 918 976,15 €	8 436 860,40 €
	R 001-RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	1 759 009,22 €	
	16-EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		0,00 €
	20-IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00 €	
	Total R	1 759 009,22 €	0,00 €
	Total I	9 677 985,37 €	8 436 860,40 €
F	O 042-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 436 860,40 €	7 918 976,15 €
	Total O	8 436 860,40 €	7 918 976,15 €
	R 002-RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	229 125,22 €	
	011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	137 193,08 €	
	68-DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	229 125,22 €	
	70-PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES		555 150,00 €
	75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		0,00 €
	Total R	595 443,52 €	555 150,00 €
	Total F	9 032 303,92 €	8 474 126,15 €

Le stock initial constaté de terrains aménagés pour l'exercice 2023 était de 8 436,9 K€ (8 227,4 K€), constituant des opérations d'ordre en dépenses de fonctionnement.

Les dépenses réalisées pour l'aménagement des zones se sont élevées à 137,2 K€ (878,9 K€) et concernent exclusivement la zone Euratlantic pour la tranche 3.

A ces dépenses il convient de rajouter une dotation aux provisions de 229,1 K€ dans la perspective de moins-values sur les cessions de terrains à l'enregistrement des clôtures d'opération. La dépense est venue augmenter le montant de la subvention du budget principal au budget annexe.

Les cessions de terrains aménagés comptabilisées au cours de l'année 2023 se sont élevées à 555,2 K€ (395,2 K€) et concernent la vente des lots 13 et 18 de la zone Euratlantic 1 à la société BTGO Construction et du lot 3 de la zone Euratlantic 1 au Département de la Charente pour y transférer le laboratoire départemental d'analyses.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240613-2024_06_99-DE

Accusé certifié exécutoire

On retrouve ensuite en valeur de stock de sortie un montant de 7 919 K€ (8 436,9 K€), soit la valeur de stock de départ augmentée du coût des travaux et ou acquisitions, diminuée du montant des cessions, y compris les plus ou moins-values potentielles sur les diverses ventes

et tenant compte de réajustements de la comptabilité auxiliaire patrimoniale. Le stock de terrains aménagés à fin 2023 se décompose ainsi :

Zones	Stock initial au 01/01/2023	Variation des stocks en dépenses (acquisitions, études, travaux, frais)	Cessions	Stock final	Ecart stock final / stock initial	+/- values 2023
en K€	A	B	C	D	E = D - A	F = D - (A+B-C)
Bel Air	4 240,4			4 241,9	1,5	1,5
Les Moline Sud	1 274,4			1 274,4	0,0	0,0
Les Carrières	3,6			3,6	0,0	0,0
Euratlantic 1	491,7		555,2	90,6	-401,1	154,1
Euratlantic 2 & 3	2 391,4	137,2	0,0	2 273,2	-118,3	-255,4
Les Rentes	35,3			35,3	0,0	0,0
TOTAL	8 436,9	137,2	555,2	7 919,0	-517,9	-99,9

Résultats synthétiques

En milliers d'€	BP 2023	BTV 2023	CA 2023	Taux réalisation
A - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	9 368	9 368	8 803	94,0%
Dépenses réelles	1 022	931	366	39,3%
Dépenses ordre	8 346	8 437	8 437	
B - RECETTES DE FONCTIONNEMENT	9 597	9 597	8 474	88,3%
Recettes réelles	229	229	555	242,3%
Recettes d'ordre	9 368	9 368	7 919	
C- RESULTAT DE L'EXERCICE (B-A)			-329	
D - Reprise des résultats antérieurs			-229	
E - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (C+D)			-558	
F - DEPENSES D'INVESTISSEMENT	9 368	9 368	7 919	84,5%
Dépenses réelles	0	0	0	NS
Dépenses ordre	9 368	9 368	7 919	
G - RECETTES D'INVESTISSEMENT	11 445	11 128	8 437	75,8%
Recettes réelles	3 099	2 691	0	0,0%
Recettes d'ordre	8 346	8 437	8 437	
H- RESULTAT DE L'EXERCICE (G-F)			518	
I - Reprise des résultats antérieurs			-1 759	
J – BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (H +I)			-1 241	
K - RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE (E + J)			-1 799	
Dépenses reportées - a			0	
Recettes reportées - b			0	
Résultat définitif global = K - a + b			-1 799	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240613-2024_06_99-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024

Affichage : 21/06/2024

CA 2023 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Depuis le 1er janvier 2018, GrandAngoulême exerce cette compétence en régie directe (compétence assurée par des agents de GrandAngoulême), pour les 28 communes suivantes : Angoulême, Bouex, Claix, Dignac, Dirac, Fléac, Garat, Gond Pontouvre, Isle Espagnac, La Couronne, Linars, Magnac sur Touvre, Mornac, Mouthiers sur Boeme, Nersac, Puymoyen, Ruelle sur Touvre, Saint Michel, Saint Saturnin, Saint Yrieix, Sers, Sireuil, Soyaux, Torsac, Touvre, Trois Palis, Voeuil et Giget, Vouzan.

Par délégation de service public cette compétence est assurée pour la commune de Rouillet-Saint Estèphe par la société AGUR et pour les communes d'Asnières-sur-Nouère, Balzac, Brie, Champniers, Jauldes, Marsac et Vindelle par la société VEOLIA.

Les réalisations budget annexe Assainissement collectif sont de 11 409,6 K€ en dépenses de la section de fonctionnement et de 5 487 K€ en dépenses de la section d'investissement.

Sec Type Chapitre voté	DEPENSES				RECETTES			
	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
F O 042-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 410 354,41 €	3 336 120,34 €	3 514 843,82 €	3 655 298,80 €	566 810,36 €	496 951,83 €	566 914,30 €	567 011,84 €
Total O	3 410 354,41 €	3 336 120,34 €	3 514 843,82 €	3 655 298,80 €	566 810,36 €	496 951,83 €	566 914,30 €	567 011,84 €
R 011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 756 315,38 €	2 865 236,13 €	3 025 994,52 €	3 929 463,09 €				
012-CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	2 703 437,38 €	2 714 361,54 €	2 676 877,59 €	2 777 915,10 €				
013-ATTENUATIONS DE CHARGES					34 761,40 €	30 370,88 €	24 636,99 €	48 248,68 €
014-ATTENUATIONS DE PRODUITS	37 807,00 €	52 528,00 €	29 628,00 €	43 000,00 €				
65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	13 000,52 €	18 334,31 €	36 788,60 €	28 819,28 €				
66-CHARGES FINANCIERES	477 942,25 €	444 038,07 €	422 943,32 €	548 199,40 €				
67-CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 233 582,30 €	115 560,62 €	155 363,24 €	185 536,03 €				
68-DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS			160 531,00 €	241 401,22 €				
70-PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES					12 059 355,04 €	9 960 187,59 €	10 380 183,66 €	10 928 991,95 €
74-DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS					292 970,66 €	336 531,44 €	345 046,57 €	10 576,37 €
75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					1,34 €	1,08 €	1,26 €	4,56 €
77-PRODUITS EXCEPTIONNELS					205 761,34 €	102 600,12 €	101 012,19 €	9 656,28 €
78-REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS					3 025,77 €	2 591,13 €	65 639,94 €	1 587,00 €
Total R	8 222 084,83 €	6 210 058,67 €	6 508 126,27 €	7 754 334,12 €	12 595 875,55 €	10 432 282,24 €	10 916 520,61 €	10 999 064,84 €
Total F	11 632 439,24 €	9 546 179,01 €	10 022 970,09 €	11 409 632,92 €	13 162 685,91 €	10 929 234,07 €	11 483 434,91 €	11 566 076,68 €
I 041-OPERATIONS PATRIMONIALES	720,00 €	5 580,00 €	2 610,00 €		720,00 €	5 580,00 €	2 610,00 €	
Total I	720,00 €	5 580,00 €	2 610,00 €	0,00 €	720,00 €	5 580,00 €	2 610,00 €	0,00 €
O 040-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	566 810,36 €	496 951,83 €	566 914,30 €	567 011,84 €	3 410 354,41 €	3 336 120,34 €	3 514 843,82 €	3 655 298,80 €
Total O	566 810,36 €	496 951,83 €	566 914,30 €	566 914,30 €	3 410 354,41 €	3 336 120,34 €	3 514 843,82 €	3 514 843,82 €
10-DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES					2 885 152,77 €	947 832,19 €	2 130 806,50 €	731 757,16 €
13-SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES					21 041,00 €		5 000,00 €	8 000,00 €
16-EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 560 955,81 €	1 654 481,34 €	1 772 454,76 €	1 776 077,63 €	2 000 000,00 €	3 000 000,00 €	2 500 000,00 €	1 504 923,07 €
20-IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	28 184,83 €	45 338,50 €	23 853,00 €	36 314,30 €				
21-IMMOBILISATIONS CORPORELLES	309 101,61 €	572 411,10 €	498 028,69 €	579 484,60 €		24,00 €		
23-IMMOBILISATIONS EN COURS	454 374,22 €	660 990,46 €	757 197,44 €	571 669,96 €		1 471,54 €	50,68 €	84,82 €
AP 002-REHABILITATION STEP GOND ET COLLECTEURS EST	639 200,22 €	208 511,53 €				1 527 140,39 €		
AP 003-STEP MARSAC	73 863,30 €	95 203,06 €				240 616,19 €		
AP 004-FLEAC PHOTOVOLTAÏQUE	0,00 €	0,00 €			0,00 €		117 853,13 €	
AP 005-TRAVAUX STEP VINDELLE	1 301 689,56 €	1 157 024,43 €	71 028,70 €	0,00 €	969,32 €	625,70 €		
AP 006-SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT	120 694,16 €	277 973,23 €	84 794,18 €					
AP 007-TVX 2018 ASSAINISSEMENT : CANALISATIONS & OUV	335 003,92 €	17 719,67 €		0,00 €				
AP 008-TVX 2019 ASSAINISSEMENT : CANALISATIONS & OUV	1 365 330,74 €	420 706,77 €	1 465,78 €	0,00 €				
AP 009-TVX 2020 ASSAINISSEMENT : CANALISATIONS & OUV	603 930,10 €	658 244,33 €	9 232,23 €					
AP 010-REHABILITATION LES PLANES / SAINT YRIEIX	146 102,00 €	1 772 478,51 €	1 378 075,26 €					
AP 011-TRVX_2021_ASSAINISSEMENT_CANALISATIONS&OUVRAGES		1 127 968,60 €	234 716,86 €	0,00 €				
AP 012-PROG 2022 CANA ET OUVRAGES			1 468 315,50 €	272 829,54 €				
AP 013- ACQ VEH LOURDS			0,00 €	337 840,00 €				
AP 014- ACQ VEH LEGERS				64 383,51 €				
AP 015- CREAT° 3ème SURPRESSEUR D'AIR STEP FREGENEUIL				13 295,29 €				
AP 016- SCHEMA DIRECTEUR ASST TX CANA & OUVRAGES 2023				1 268 154,18 €				
Total R	6 938 430,47 €	8 669 051,53 €	6 299 162,40 €	4 920 049,01 €	4 907 163,09 €	5 717 710,01 €	4 753 710,31 €	2 244 765,05 €
Total I	7 505 960,83 €	9 171 583,36 €	6 868 686,70 €	5 486 963,31 €	8 318 237,50 €	9 059 410,35 €	8 271 164,13 €	5 759 608,87 €
Total général	19 138 400,07 €	18 717 762,37 €	16 891 656,79 €	16 896 596,23 €	21 480 923,41 €	19 988 644,42 €	19 754 599,04 €	17 325 685,55 €

A – Section d'exploitation

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 11 409,6 K€ dont 3 655,3 K€ d'écritures d'ordre et 7 754,3 K€ d'écritures réelles.

Réception par le préfet : 21/06/2024

Les principaux postes de dépenses d'exploitation sont :

- Les charges à caractère général pour 3 929,5 K€ contre 3 026 K€ en 2022, en progression de 903,5 K€ et de 30 % par rapport à 2022. La progression concerne pour l'essentiel des dépenses de matières premières et des fluides avec l'électricité pour une dépense de 1 467,4 K€ en 2023 contre 696 K€ en 2022 (+111 %) et 539 K€ en 2021(+172 %), le gaz 27,4 K€ contre 4,3 K€ en 2022 (+ 542 %) et les produits de traitement : 241 K€ contre 199,5 K€ en 2022 (+ 20,8 %). Autres dépenses inhabituelles liées aux inondations : les locations mobilières en hausse de 79,1 K€ (+698 %) dont celle de surpresseurs d'air pour la STEP de Frégeneuil : + 66,2 K€. A noter également la progression de la cotisation à Charente eaux de 43 % en passant de 29,7 K€ à 42,5 K€.
- Les charges de personnel pour 2 777 K€ sont en hausse de 100 K€ par rapport à 2022 après 37 K€ de baisse en 2021 (du fait de postes vacants et un effet noria).
- Les intérêts de la dette s'établissent à 548,2 K€ contre 423 K€ en 2021 (+ 125,3 K€ et + 29,6 %) du fait des nouveaux emprunts et de la variation des taux.

Hors résultat reporté de 2 383,1 K€, **les recettes de fonctionnement s'établissent à 11 566 K€**, dont 567 K€ d'écritures d'ordre et 10 999 K€ d'écritures réelles (contre 10 916,5 K€ en 2022).

Les recettes réelles de 10 999 K€ sont relativement atones avec une progression de 0,8 % soit + 82,5 K€ par rapport à 2022.

Pour autant, le produit des services qui constitue l'essentiel de nos recettes progresse de 5,3 % soit + 548,8 K€ et ce malgré la baisse du montant perçu de la taxe de raccordement - 54,5 K€. Cette progression est notamment le fait de la révision à la hausse des tarifs votés pour 2023. Pour rappel, le tarif étant le même sur l'ensemble des communes où le service est exercé en régie (94 % des abonnés), il est donc aligné à la baisse pour les communes gérées actuellement en délégation de service public.

Recettes en K€	2022	2023	Ecart	%
TAXE DE RACCORDEMENT	888,4 K€	833,9 K€	- 54,5 K€	-6,1%
REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	8 731,0 K€	9 382,2 K€	651,2 K€	7,5%
REDEV. CONTROLE DE BRANCHEMENT	137,1 K€	154,6 K€	17,5 K€	12,8%
REDEVANCE POUR MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLEC	46,2 K€	31,1 K€	- 15,2 K€	-32,8%
AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	139,0 K€	95,0 K€	- 44,0 K€	-31,7%
REMBOURSEMENTS DE FRAIS	438,4 K€	432,2 K€	- 6,2 K€	-1,4%
TOTAL	10 380,2 K€	10 929,0 K€	548,8 K€	5,3%

Les remboursements des frais concernent les charges supportées par ce budget au bénéfice du budget principal (eaux pluviales) et des budgets annexes assainissement non collectif et eau potable soit 432,2 K€.

Ce qui constitue la chute de l'évolution des recettes est en lien avec :

- l'arrêt de l'éligibilité aux primes d'épuration de l'Agence de l'eau Adour-Garonne soit - 343,3 K€ par rapport à 2022.
- et l'abrogation du droit au remboursement de taxes sur l'électricité prévu pour les installations industrielles électro-intensives < 1,5 Kwh : - 44,9 K€

De plus, contrairement à l'année précédente, très peu de reprises de provision sont intervenues du fait d'absence d'admissions en non-valeur de sommes non recouvrées et du montant peu élevé des créances irrécouvrables.

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/06/2024
Affichage : 21/06/2024

Au total, le résultat de la section de fonctionnement s'établit à +156,4 K€ contre + 1 460,5 K€ en 2022, auquel vient s'ajouter le résultat antérieur reporté de 2 383 K€, portant le résultat global à 2 540 K€.

B – Section d'investissement

Les dépenses d'investissement de l'exercice hors résultat reporté d'investissement s'établissent à 5 487 K€ dont 567 K€ d'écritures d'ordre et 4 920 K€ d'écritures réelles.

Les écritures d'ordre de section à section sont constituées des reprises de subventions transférables.

Lors de la DM2 ont été clôturées les Autorisations de Programme 8 et 10 qui ont permis le financement des opérations selon le détail suivant :

AP 08 PROGRAMME 2019 CANALISATIONS ET OUVRAGES		
COMMUNE	LIEU	MONTANT
Angoulême	Fregeneuil, rue de Basseau, rue Dr Schweitzer, rue Peguy et Colbert ...	902,3 K€
Brie	rue chez Mirande	5,7 K€
Champniers	dont rue de la menthe	392,8 K€
Fléac	dont rue du Tridou et impasse des Vallades, rue Pete Levrette	70,4 K€
Gond-Pontouvre	dont rue du Perchet, RD57	120,2 K€
Isle d'Espagnac	rue pierre Loti, rue des Ecasseaux, Victor Hugo, avenue de Montbron	37,2 K€
La Couronne	Allée Frédéric Mistral	5,0 K€
Linars	Rue Longue	12,0 K€
Nersac	Rue du moulin	0,8 K€
Puymoyen	dont rte de Torsac, chemin de Clairgon, rue des Creusilles, giratoire Peusec	340,5 K€
Roullet Saint Estèphe	dont rte Vallée noire	76,3 K€
Ruelle sur Touvre	dont RD 57	170,1 K€
Saint Saturnin	dont RN 141, Chemin de la croix	49,1 K€
Saint Yrieix	dont extensions et conformités	92,9 K€
Sers	dont rte de la Trappe	102,5 K€
Sireuil	dont Halte fluviale	118,2 K€
Trois Palis	dont rue des marais et rue du bourg	42,8 K€
Autres	divers Communes	46,9 K€
Toutes Communes		2 538,8 K€

AP 10 - REHABILITATION - LES PLANES - SAINT-YRIEIX	
1 TRAVAUX CANALISATIONS 2020	111,3 K€
2 MAITRISE D'OEUVRE	101,6 K€
3 CONTROLES DE CONFORMITE	23,9 K€
4 PUBLICATIONS	1,9 K€
5 MS15 GEOTECHNIQUE	3,2 K€
6 TRAVAUX CANALISATIONS 2021	2 936,9 K€
7 MISSION SPS	2,4 K€
8 CREATION BRCHT EAU POUR POSTE DE RELEVAGE - SEMEA	0,7 K€
9 TRAVAUX CANALISATIONS DE 03+04+05/2021	102,9 K€
10 SUPPRESSION BCHT ELECTRIQUE DU POSTE-ENEDIS	0,4 K€
11 SAINT YRIEIX - RTE DE ROYAN	9,2 K€
12 SAINT YRIEIX 118 ROUTE DE ROYAN	2,2 K€
TOTAL AP 10	3 296,7 K€

Accusé de réception du Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240613-2024_06_99-DE

Accusé certifié exécutoire

Les dépenses réelles sont constituées :

Affichage : 21/06/2024

- Du remboursement du capital de la dette qui est relativement stable soit 1 776 K€ contre 1 772,5 K€ en 2022
- Des dotations annuelles pour 1 187,5 K€ :
 - acquisitions de logiciels 36,3 K€,
 - acquisitions pour 579,5 K€, dont 298,7 K€ de gros matériels (72,1 K€ pour des armoires électriques et des moteurs, 75,4 K€ pour des pompes, 33,4 K€ pour des postes ...), 239,6 K€ d'appareils de mesures, 19,6 K€ pour un chariot élévateur électrique, 30 K€ de matériel informatique, 13,2 K€ de mobilier et 19,4 K€ de matériels divers
 - réalisations de travaux courants pour 571,7 K€ dont 37,4 K€ travaux à la STEP de Fléac, 284 K€ de branchements sur collecteurs existant, 90,1 K€ de travaux de réhabilitations ou 20,3 K€ de travaux sur terrains.
- Des crédits en lien avec des opérations pluriannuelles pour 1 956,5 K€ comprenant :

Intitulé	PPI FIN 2023	CA 2023	REALISE AU 31/12/2023	Reste à réaliser sur PPI fin 2023
AP 05 - TRAVAUX STEP VINDELLE	2 553,86 K€	- €	2 551,61 K€	2,25 K€
AP 06 - SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT	761,00 K€	- €	668,39 K€	92,61 K€
AP 08 - TRVX 2019 ASST - CANA & OUVRAGES	2 585,67 K€	- €	2 585,67 K€	0,00 K€
AP 10 - REHAB LES PLANES / SAINT YRIEIX	3 296,66 K€	- €	3 296,66 K€	0,00 K€
AP 12 - TRVX 2022 ASST - CANA & OUVRAGES	1 765,78 K€	272 829,54 €	1 741,15 K€	24,64 K€
AP 13 - VEHICULES LOURDS 2022	340,00 K€	337 840,00 €	337,84 K€	2,16 K€
AP 14 - VEHICULES LEGERS 2022	320,00 K€	64 383,51 €	64,38 K€	255,62 K€
AP 15 - 3ème SURPRESSEUR AIR - STEP FREGENEUIL	500,00 K€	13 295,29 €	13,30 K€	486,70 K€
AP 16 - TRVX CANA & OUVRAGES 2023 - 2026	10 934,22 K€	1 268 154,18 €	1 268,15 K€	9 666,06 K€
OP-/ TRVX CANA & OUVRAGES 2023-2026	9 484,22 K€	1 172 034,76 €	1 172,03 K€	8 312,18 K€
OP-/ TRVX CANA BHNS 2	300,00 K€	96 119,42 €	96,12 K€	203,88 K€
OP-/ TVX REPRISE BETON STEP FLEAC	600,00 K€	- €	0,00 K€	600,00 K€
OP-/ RETRAITEMENT DES EAUX USEES STEP FREGENEUIL	350,00 K€	- €	0,00 K€	350,00 K€
OP-/ DEGRILLEURS PR GOND PONTouvre	200,00 K€	- €	0,00 K€	200,00 K€
AP BUDGET ASSAINISSEMENT	23 057,18 K€	1 956 502,52 €	12 527,15 K€	10 530,03 K€

- La création du 3^{ème} surpresseur d'air de la STEP Frégeneuil pour 13,3 K€ (AP 15)
- Les programmes de travaux sur canalisation 2022 (AP12) avec 272,8 K€ et 1 268,2K€ pour le programme 2023 (AP 16).
- 64,4 K€ ont été dépensés pour l'acquisition de véhicules légers (AP14) pour 2 Opel Corsa électriques et une Renault Twingo d'occasion
- 272,8 K€ pour des véhicules lourds (AP13) soit 1 mini combiné hydrocureur et 1 Renault Master avec vidéo.

Les recettes d'investissement s'établissent à 5 900,1 K€, dont 3 655,3 K€ d'écritures d'ordre et 2 244,8 K€ de recettes réelles.

Les recettes d'ordre sont essentiellement constituées des amortissements.

Les recettes réelles sont constituées de 731,8 K€ de dotations en réserves, 8 K€ de subventions, soit 4 K€ de bonus écologique pour chacun des véhicules Opel Corsa électriques, 5 K€ de correction d'écritures et 1 500 K€ d'emprunt vert auprès de la Banque Postale avec une tranche obligatoire N°1 jusqu'au 01/02/2029 sur 15 ans à taux fixe de 3,81 % sur 20 ans et 3 mois au taux fixe et une tranche obligatoire N°2 à partir du 01/02/2029 : Euribor 3 mois + 0,33%, soit un taux effectif global de 4,33%.

Avec un résultat de 413 K€, le besoin de financement antérieur reporté de 323,4 K€ est désormais couvert. Le résultat cumulé de la section d'investissement à fin 2023 correspond à un excédent de 89,6 K€.

Résultats synthétiques

En milliers d'€	BP 2023	BTV 2023	CA 2023	Taux réalisation
A - DEPENSES D'EXPLOITATION	13 790	13 815	11 410	
Dépenses réelles	8 496	8 516	7 754	91,1%
Dépenses ordre	5 294	5 298	3 655	
B - RECETTES D'EXPLOITATION	11 407	11 432	11 566	
Recettes réelles	10 835	10 860	10 999	101,3%
Recettes d'ordre	572	572	567	
C- RESULTAT DE L'EXERCICE (B-A)			156	
D - Reprise des résultats antérieurs			2 383	
E - RESULTAT D'EXPLOITATION (C+D)			2 540	
F - DEPENSES D'INVESTISSEMENT	8 251	8 216	5 487	
Dépenses réelles	7 679	7 644	4 920	64,4%
Dépenses ordre	572	572	567	
G - RECETTES D'INVESTISSEMENT	8 983	8 539	5 900	
Recettes réelles	3 689	3 241	2 245	69,3%
Recettes d'ordre	5 294	5 298	3 655	
H- RESULTAT DE L'EXERCICE (G-F)			413	
I - Reprise des résultats antérieurs			-323	
J – BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (H +I)			90	
K - RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE (E + J)			2 630	
Dépenses reportées - a			372	
Recettes reportées - b			0	
Résultat définitif global = K - a + b			2 258	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240613-2024_06_99-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024

Affichage : 21/06/2024

CA 2023 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de GrandAngoulême a pour missions de préserver l'environnement et la salubrité publique. De fait, il assure le contrôle obligatoire des installations neuves et des installations existantes mais il a également un rôle de conseil et d'information auprès des usagers (réglementation, technique, entretien et fonctionnement des installations...).

En, effet la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a fixé l'obligation aux collectivités de créer un service public d'assainissement non collectif au plus tard dès le 1^{er} janvier 2006.

Les réalisations du budget annexe Assainissement non collectif sont de 349,8 K€ en dépenses de la section d'exploitation et de 0,9 K€ en dépenses de la section d'investissement.

Sec Type Chapitre voté	DEPENSES				RECETTES			
	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
F O 042-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	5 228,84 €	4 479,59 €	4 480,58 €	1 948,08 €	805,33 €	805,33 €	689,60 €	507,40 €
Total O	5 228,84 €	4 479,59 €	4 480,58 €	1 948,08 €	805,33 €	805,33 €	689,60 €	507,40 €
R 011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	82 536,44 €	99 399,55 €	77 231,50 €	86 968,49 €				
012-CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	207 714,18 €	223 443,00 €	223 664,58 €	246 991,02 €				
013-ATTENUATIONS DE CHARGES						0,00 €	500,00 €	96,40 €
65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 307,17 €	2 634,70 €	1 119,63 €	2 819,37 €				
67-CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 172,00 €	2 565,00 €	2 676,13 €	2 065,59 €				
68-DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS				9 038,28 €				
70-PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES					229 632,72 €	238 246,15 €	239 620,45 €	286 696,26 €
75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					1,47 €	52,43 €	63,50 €	1,65 €
77-PRODUITS EXCEPTIONNELS					2 258,20 €	0,00 €	175,02 €	11,31 €
78-REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS					335,00 €	505,00 €	0,00 €	7 634,27 €
Total R	294 729,79 €	328 042,25 €	304 691,84 €	347 882,75 €	232 227,39 €	238 803,58 €	240 358,97 €	294 439,89 €
Total F	299 958,63 €	332 521,84 €	309 172,42 €	349 830,83 €	233 032,72 €	239 608,91 €	241 048,57 €	294 947,29 €
I O 040-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	805,33 €	805,33 €	689,60 €	507,40 €	5 228,84 €	4 479,59 €	4 480,58 €	1 948,08 €
Total O	805,33 €	805,33 €	689,60 €	507,40 €	5 228,84 €	4 479,59 €	4 480,58 €	1 948,08 €
R 10-DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES					2 749,44 €			726,01 €
20-IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21-IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00 €	0,00 €	4 080,00 €	345,85 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23-IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total R	0,00 €	0,00 €	4 080,00 €	345,85 €	2 749,44 €	0,00 €	0,00 €	726,01 €
Total I	805,33 €	805,33 €	4 769,60 €	853,25 €	7 978,28 €	4 479,59 €	4 480,58 €	2 674,09 €
Total général	300 763,96 €	333 327,17 €	313 942,02 €	350 684,08 €	241 011,00 €	244 088,50 €	245 529,15 €	297 621,38 €

A – Section d'exploitation

Les dépenses de la section de fonctionnement s'établissent à 349,8K€, en augmentation de 40,7 K€, soit 13,2 % par rapport à 2022.

Avec 247 K€, les charges de personnel représentent le principal poste de dépenses de ce budget, en augmentation de 23,3 K€ soit +10,4% qui est due à la prise en compte des revalorisations du SMIC en mai 2023, du point d'indice en juillet 2023, des avancements de grade, des promotions internes et du dispositif de garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA).

Les charges à caractère général sont de 87 K€ contre 77,2 K€ en 2022 (+12 %) mais elles s'élevaient à 99,4 K€ en 2021 (-12,5%). La baisse en 2022 concernait la fin des prestations de migration de données du logiciel Anémone soit une réduction de 20 K€. En 2023 cette prestation a ré-augmenté de 25 % soit +4,3 K€ pour la mise à jour du logiciel. L'autre partie de la hausse concerne 2,9 K€ de frais de contentieux en lien avec l'exercice du service public portant sur un diagnostic d'assainissement non collectif réalisé dans le cadre d'une vente en concluant sur l'état conforme de l'installation qu'une expertise judiciaire en référé a réfuté.

016-200071827-20240613-2024_06_99-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024

Affichage : 21/06/2024

Les principaux autres postes de dépenses sont :

- les remboursements de frais aux autres budgets, qui s'établissent à 26,8 K€ vers le budget assainissement, à 4,4 K€ de remboursement de carburant vers le budget déchets et à 8,2 K€ vers le budget principal au titre des vêtements de travail et des frais généraux.
- La prestation de facturation établie par les concessionnaires pour 7,8 K€.

Les opérations d'ordre sont constituées pour 2 K€ de la dotation aux amortissements.

Hors résultat reporté, **les recettes de fonctionnement de l'exercice s'établissent à 295 K€**, dont 0,5 K€ d'opérations d'ordre.

Les recettes réelles sont constituées presque exclusivement des redevances d'assainissement non collectif, des contrôles de conception/réalisation et des contrôles pour ventes notaires et représente un produit de 286,7 K€ en augmentation de 47 K€ et de 19,6 % par rapport à 2022. Cette augmentation est à mettre en lien avec L'évolution des tarifs de la redevance d'assainissement non collectif décidés pour 2023 et à l'augmentation du nombre d'interventions en lien avec l'augmentation des frais de personnel.

A ces recettes annuelles, il convient d'ajouter 388,2 K€ d'excédent antérieur reporté contre 456,4 K€ en 2022.

Hors résultat reporté, l'épargne brute de ce budget annexe est négative à – 53,4 K€, les dépenses réelles étant supérieures aux recettes. Quant au résultat de l'exercice 2023, il est négatif à -54,9 K€, déficit annuel qui s'est légèrement cet écart s'est donc légèrement réduit par rapport à 2022 où il était de (il était de - 68,1 K€ en 2022). Le résultat global à reprendre en 2024 est donc ramené à 333,3 K€.

Il a été décidé en 2019 de financer à partir de cet excédent la hausse prévisionnelle des dépenses nécessaire pour la mise en place de contrôles réguliers sur tout le territoire et de ne pas augmenter trop brutalement le prix de la redevance. Le suréquilibre viendra donc compenser les déficits à venir jusqu'à épuisement de l'excédent antérieur avant qu'il ne soit nécessaire de procéder à une révision du montant des redevances.

B – Section d'investissement

Les dépenses d'investissement s'établissent à 0,8 K€, dont 0,5 K€ d'écritures d'ordre correspondant à la reprise d'une subvention transférable de la Région et 0,3 K€ de dépenses réelles pour l'acquisition d'un fauteuil de bureau.

Les recettes d'investissement sur l'exercice 2023 s'établissent à 2,7 K€, et ne sont constituées des recettes d'ordre pour 2 K€ et du FCTVA pour 0,7 K€ de FCTVA. Le résultat antérieur reporté d'investissement est de 23,8 K€.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240613-2024_06_99-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024

Affichage : 21/06/2024

Résultats synthétiques

En milliers d'€	BP 2023	BTV 2023	CA 20223	Taux réalisation
A - DEPENSES D'EXPLOITATION	384	398	350	
Dépenses réelles	360	373	348	93,3%
Dépenses ordre	25	25	2	
B - RECETTES D'EXPLOITATION	353	353	295	
Recettes réelles	352	353	294	83,5%
Recettes d'ordre	1	1	1	
C- RESULTAT DE L'EXERCICE (B-A)			-55	
D - Reprise des résultats antérieurs			388	
E - RESULTAT D'EXPLOITATION(C+D)			333	
F - DEPENSES D'INVESTISSEMENT	49	49	1	
Dépenses réelles	48	48	0	0,7%
Dépenses ordre	1	1	1	
G - RECETTES D'INVESTISSEMENT	25	25	3	
Recettes réelles	0	0	1	
Recettes d'ordre	25	25	2	
H- RESULTAT DE L'EXERCICE (G-F)			2	
I - Reprise des résultats antérieurs			24	
J – BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (H +I)			26	
K - RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE (E + J)			359	
Dépenses reportées - a			41	
Recettes reportées - b			0	
Résultat définitif global = K - a + b			318	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240613-2024_06_99-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024

Affichage : 21/06/2024

CA 2023 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

La compétence Eau potable, financée via une redevance, fait l'objet d'un budget annexe géré selon la nomenclature M49 applicable aux services publics locaux de distribution d'eau potable.

Les travaux annuels d'extension et remplacement de canalisations sont proposés en gestion en AP/CP et intègrent ainsi la programmation pluriannuelle des investissements.

Les résultats de l'exercice 2023 (hors résultats antérieurs) du budget annexe Eau potable sont excédentaires de 238,5 K€ pour le fonctionnement et de 1 539,2 K€ en section d'investissement.

Sec Type Chapitre voté	DEPENSES			RECETTES		
	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2021	CA 2022	CA 2023
F O 023-VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €			
042-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 592 801,72 €	1 601 381,79 €	1 591 915,25 €	187 792,81 €	195 198,68 €	195 661,73 €
Total O	1 592 801,72 €	1 601 381,79 €	1 591 915,25 €	187 792,81 €	195 198,68 €	195 661,73 €
R 002-RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT				1 216 832,09 €	0,00 €	0,00 €
011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	539 223,04 €	612 255,14 €	597 184,80 €			
012-CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	233 561,32 €	238 712,23 €	250 351,30 €			
013-ATTENUATIONS DE CHARGES				313,10 €	1 848,88 €	11 525,48 €
65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1,66 €	1 864,44 €	1 899,34 €			
66-CHARGES FINANCIERES	21 310,27 €	20 000,00 €	118 000,00 €			
67-CHARGES EXCEPTIONNELLES	25 459,50 €	40 655,00 €	61 312,31 €			
68-DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS		7 350,00 €				
70-PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES				2 809 452,42 €	2 809 138,92 €	2 598 335,45 €
74-DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS						
75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE				1,48 €	1,52 €	1,11 €
77-PRODUITS EXCEPTIONNELS				155 950,83 €	7 455,00 €	22 022,95 €
78-REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS						31 637,95 €
Total R	819 555,79 €	920 836,81 €	1 028 747,75 €	4 182 549,92 €	2 818 444,32 €	2 663 522,94 €
Total F	2 412 357,51 €	2 522 218,60 €	2 620 663,00 €	4 370 342,73 €	3 013 643,00 €	2 859 184,67 €
I I 041-OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00 €	810,00 €	990,00 €	0,00 €	810,00 €	990,00 €
Total I	0,00 €	810,00 €	990,00 €	0,00 €	810,00 €	990,00 €
O 021-VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				0,00 €	0,00 €	0,00 €
040-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	187 792,81 €	195 198,68 €	195 661,73 €	1 592 801,72 €	1 601 381,79 €	1 591 915,25 €
Total O	187 792,81 €	195 198,68 €	195 661,73 €	1 592 801,72 €	1 601 381,79 €	1 591 915,25 €
R 001-RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	5 737 425,39 €	4 373 742,41 €	1 032 818,49 €	0,00 €		
10-DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				5 751 765,09 €	1 957 985,22 €	491 424,40 €
13-SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES				0,00 €		
16-EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	108 711,36 €	109 388,91 €	88 105,83 €	0,00 €	3 000 000,00 €	1 500 000,00 €
20-IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00 €	0,00 €	0,00 €			
21-IMMOBILISATIONS CORPORELLES	755,00 €	1 858,00 €	0,00 €			
23-IMMOBILISATIONS EN COURS	38 747,43 €	40 964,32 €	25 789,01 €	36 421,91 €	0,00 €	
AP 01-USINE DE PRODUCTION D EAU POTABLE DE TOUVRE	8 281 596,33 €	4 524 367,89 €	1 096 295,91 €	3 467 511,83 €	1 993 508,71 €	220 215,15 €
AP 02-CANALISATIONS	71 549,62 €	14 605,00 €		95,80 €	0,00 €	
AP 03-CANALISATIONS EAU POTABLE 2019	172 852,02 €	0,00 €				
AP 04-CANALISATIONS EAU POTABLE 2020	622 910,59 €	122 470,80 €	0,00 €	1,79 €	0,00 €	
AP 05- SCHEMA DIRECTEUR EAU POTABLE	0,00 €	0,00 €	1 530,00 €			
AP 06- CANA EAU POTABLE 2022		300 448,46 €	652 146,86 €		97 350,26 €	59 732,29 €
AP 07- AAP OUVRAGES 2022 (AMORCE)		0,00 €				
AP 08- CANALISATIONS ET OUVRAGES 2023			264 572,68 €			
Total R	15 034 547,74 €	9 487 845,79 €	3 161 258,78 €	9 255 796,42 €	7 048 844,19 €	2 271 371,84 €
Total I	15 222 340,55 €	9 683 854,47 €	3 357 910,51 €	10 848 598,14 €	8 651 035,98 €	3 864 277,09 €
Total général	17 634 698,06 €	12 206 073,07 €	5 978 573,51 €	15 218 940,87 €	11 664 678,98 €	6 723 461,76 €

A- Section d'exploitation

Les dépenses de la section de fonctionnement s'établissent à 2 620,7 K€, dont 1 592 K€ d'écritures d'ordre et 1 028,7 K€ d'écritures réelles.

Les écritures d'ordre sont uniquement composées de la dotation aux amortissements pour 1 591,9 K€ contre 1 601 K€ en 2022. Rappelons qu'en M49 l'ensemble des immobilisations font l'objet d'amortissements.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240613-2024_06_99-DE

Accusé certifié exécutoire

Reçu par le préfet L. J. J. J. J.

Affichage : 21/06/2024

Les dépenses réelles s'établissent à 1 028,7 K€ en 2023 contre 920,8 K€ en 2022, soit une évolution de 107,9 K€ et de près de 12 %.

Les charges à caractère général s'élèvent à 597,2 K€ contre 612,3 K€ en 2022 et 539,2 K€ en 2021. Elles sont en diminution de 15 K€ et de 2,5 %. Elles sont principalement liées aux postes suivants :

- Convention avec le SIAEP Sud Charente pour l'ex SIAP de la Boème : remboursement achat d'eau pour la desserte du secteur Boème : 123,8 K€
- Remboursement annuités d'emprunt au SIAEP Sud Charente par remplacement de l'ex SIAEP Boème au titre de la fourniture d'eau potable : 60,9 K€
- Des participations et adhésions pour 78,8 K€ (dont : 7,3 K€ pour l'EPTB, 70,5 K€ Charente Eaux).
- Des remboursements de frais aux Budgets principal et assainissement pour 221,6 K€
- De la convention de partenariat avec l'EPTB Charente pour une démarche de préservation de la qualité de l'eau sur le captage de la Touvre, étude qui conditionne le versement des aides à hauteur de 3 millions d'euros de l'Agence de l'Eau pour la construction de l'usine du Pontil. Pour 2022, le montant d' s'est élevé à 28,7 K€ sur un total de participation de 66,3 K€.

Le solde des dépenses correspond à des frais d'analyses, de maintenance, de missions, de télécommunications ou encore d'entretien de véhicules.

Les charges de personnel s'élèvent à 250,4 K€ contre 238,7 K€ en 2022 (en augmentation de 11,6 K€ et de 4,9 %).

Les charges financières s'établissent à 118 K€ et progressent de 98 K€, sous l'effet du début du remboursement de l'Aquaprêt contracté pour le financement de l'usine d'eau potable du Pontil et des intérêts de préfinancement qui se sont élevés à 100 K€. La progression des charges financières explique pour 91 % la progression des dépenses de fonctionnement de ce budget.

Le chapitre des charges exceptionnelles s'établit à 61,3 K€, en progression de 20,7 K€ et de près de 51 % par rapport à 2021. Il comprend un soutien de 3,5 K€ pour des actions de solidarité internationale, une subvention de 27,6 K€ à Charente Nature au titre du programme Ricochets, ainsi que 1,4 K€ au Comité d'action sociale pour le personnel. Il comprend également 12 K€ d'annulation de titres sur exercices antérieurs ainsi qu'une écriture de correction de 20,3 K€ qui a sa contrepartie en recettes.

Les recettes de fonctionnement de l'année 2023 (hors résultat reporté) s'établissent à 2 859,2 K€, dont 195,7 K€ d'opérations d'ordre et 2 663,5 K€ d'opérations réelles.

Les écritures d'ordre concernent les reprises de subventions transférables au compte de résultat et s'établissent à 195,7 K€.

Les recettes réelles, à hauteur de 2 663,5 K€ comprennent :

➤ Des produits du service, pour 2 598,3 K€ dont :

- la surtaxe reversée par les délégataires pour un montant de 2 513,2 K€ contre 2 588,9 K€ en 2022, soit une diminution de 2,9 %, avec 1 378,2 K€ de la SEMEA (contre 1 447,8 K€ en 2022), 665 K€ de VEOLIA et 470 K€ d'AGUR.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
046-200871827-20240613-2024_06_99-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/06/2024
Affichage : 21/06/2024

Pour SEMEA, la diminution constatée est en trompe l'œil car liée à un montant rattaché au titre du 4^{ème} trimestre 2023 sous-évalué. Le versement effectivement réalisé début 2024 s'est avéré plus important que le montant rattaché (+ 92,6 K€). Au global, sur l'année 2023, le montant réel de la surtaxe aura progressé de près de 4 %, en lien à la fois avec l'augmentation de tarif (+4,8 % au titre de la surtaxe 2023 pour le secteur géré par l'opérateur SEMEA), l'augmentation du nombre d'abonnés (+2,1%) et les volumes facturés (+2,4 %).

- des redevances pour utilisation accessoires des ouvrages pour SEMEA et pour des installations radiotéléphoniques et des antennes relais pour 78,7 K€, dont 12 K€ de correction sur exercice antérieur.

Les recettes exceptionnelles de 22 K€ concernent des écritures de régularisation pour 20,4 K€ ainsi qu'une cession d'immobilisation pour 1 650 € (véhicule).

On peut également noter des recettes de remboursement de charges de personnel sous forme d'indemnités journalières pour 11,5 K€.

Pour rappel, il n'y avait aucun résultat antérieur reporté en fonctionnement.

Le résultat de l'année 2023 s'établit à 238,5 K€.

B- Section d'investissement

Les dépenses d'investissement s'établissent à 2 325,1 K€, dont 196,7 K€ d'opérations d'ordre et 2 218,4 K€ de dépenses réelles. A ce montant vient s'ajouter le déficit antérieur reporté de 1 032,8 K€.

Les dépenses d'ordre de 196,7 K€ correspondent pour 195,7 K€ à la reprise des subventions transférables au compte de résultat (voir § recettes de fonctionnement) et pour 1 K€ à des écritures patrimoniales équilibrées en dépenses et en recettes.

Les dépenses réelles de 2 218,4 K€, dont le taux de réalisation s'établit à 68,2 %, comprennent :

- le remboursement du capital de la dette, pour 88,1 K€, montant sous-estimé car une échéance de 2023 a été comptabilisée début 2024 : le montant total de remboursement du capital au titre de 2023 est de 110,1 K€.

- des dotations annuelles à hauteur de 25,8 K€ de travaux sur l'abond des ouvrages d'eau potable.

- Les crédits de paiement afférents à des Autorisations de Programme (AP), qui permettent une réalisation de la PPI votée en 2023 de près de 72 %, s'élèvent à 2 014,5 K€ et se répartissent comme suit :

➤ Usine du Pontil pour 1 096,3 K€, portant le montant total réalisé à fin 2023 à 24 843,45 K€ soit près de 92 % du montant total de l'AP votée.

➤ travaux de canalisations - réseaux et ouvrages pour 916,7 K€ dont 652,1 K€ au titre du programme 2022 relatif principalement à la réhabilitation des réservoirs « Romainville » à Roulet saint Estèphe et « les Gentils » à Mornac. Ce dernier est compris dans un appel à projets de l'Agence de l'eau Adour Garonne pour la réhabilitation et la création de réservoirs dans le cadre de mesures incitatives pour les économies d'eau (donc avec une subvention attendue en 2024) ; et 264,6 K€ du programme 2023 portant notamment sur des travaux afférents à un appel à projets de l'Agence de l'eau Adour Garonne lié à une politique de réduction des fuites sur le secteur de la Boème - commune de Claix et le secteur de l'Echelle - commune de Sers

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur

016-200671827-20240613-2024_06_09-DF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024

Affichage : 21/06/2024

- Schéma directeur eau potable pour 1,5 K€ avec le démarrage de l'étude.

Intitulé	PPI FIN 2023	CA 2023	REALISE AU 31/12/2023	RESTE A REALISER
AP 1 - USINE DE TOUVRE	27 050,00 K€	1 096 295,91 €	24 843,45 K€	2 206,55 K€
AP 4 - CANALISATIONS ET OUVRAGES 2020	963,23 K€	- €	958,26 K€	4,97 K€
AP 5 - SCHEMA DIRECTEUR EAU POTABLE	370,00 K€	1 530,00 €	1,53 K€	368,47 K€
AP 6 - CANALISATIONS ET OUVRAGES 2022	1 734,00 K€	652 146,86 €	952,60 K€	781,40 K€
AP 8 - CANALISATIONS ET OUVRAGES 2023	900,00 K€	264 572,68 €	264,57 K€	635,43 K€
AP BUDGET EAU POTABLE	31 017,23 K€	2 014 545,45 €	27 020,41 K€	3 996,83 K€

Les recettes d'investissement s'établissent à 3 864,3 K€, dont 1 592,9 K€ d'opérations d'ordre, dont 1 591,9 K€ pour les amortissements et 1 K€ à des opérations patrimoniales qui s'équilibrent en dépenses et en recettes.

Les recettes réelles s'élèvent à 2 271,4 K€ et sont constituées essentiellement de :

- la dotation en réserve : 491,4 K€ couvrant le déficit antérieur reporté.
- 278,6 K€ de subventions, dont 58,6 K€ de l'Agence Adour Garonne pour les renouvellements de réseaux de Claix et Sers, et 220 K€ de la SEMEA au titre des travaux concessifs pour le renouvellement des canalisations de l'usine du Pontil à Touvre.
- 1,4 K€ de révisions négatives sur des marchés
- 1 500 K€ d'emprunt auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne sous forme d'avance remboursable pour le financement des travaux de l'Usine du Pontil

Ainsi l'exercice 2023 fait ressortir un excédent de 1 539,2 K€ qui vient compenser en totalité le déficit antérieur reporté. Le budget annexe Eau potable affiche fin 2023 un excédent d'investissement de 506,4 K€, qui servira au financement du solde des dépenses de l'usine du Pontil, la totalité des emprunts servant au financement de cette opération ayant été appelés. Compte tenu du montant des reports sur l'exercice 2024, l'excédent de financement s'établit à 488,6 K€.

A la fin de l'exercice 2023, le montant d'encours de dette sur ce budget annexe s'établit à 4 804,7 K€. La capacité de désendettement s'établit à 2,9 années.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240613-2024_06_99-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024

Affichage : 21/06/2024

Résultats synthétiques

En milliers d'€	BP 2023	BTV 2023	CA 2023	Taux réalisation
A - DEPENSES D'EXPLOITATION	3 200	3 243	2 621	
Dépenses réelles	1 147	1 190	1 029	86,4%
Dépenses ordre	2 053	2 053	1 592	
B - RECETTES D'EXPLOITATION	3 200	3 243	2 859	
Recettes réelles	3 000	3 043	2 664	87,5%
Recettes d'ordre	200	200	196	
C- RESULTAT DE L'EXERCICE (B-A)			239	
D - Reprise des résultats antérieurs			0	
E - RESULTAT D'EXPLOITATION (C+D)			239	
F - DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 532	3 330	2 325	
Dépenses réelles	3 322	3 120	2 128	68,2%
Dépenses ordre	210	210	197	
G - RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 596	4 363	3 864	
Recettes réelles	2 533	2 300	2 271	98,8%
Recettes d'ordre	2 063	2 063	1 593	
H- RESULTAT DE L'EXERCICE (G-F)			1 539	
I - Reprise des résultats antérieurs			-1 033	
J – BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (H +I)			506	
K - RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE (E + J)			745	
Dépenses reportées - a			18	
Recettes reportées - b			0	
Résultat définitif global = K - a + b			727	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240613-2024_06_99-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024

Affichage : 21/06/2024

CA 2023 : ANNEXE FICHES EQUIPEMENTS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240613-2024_06_99-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024

Affichage : 21/06/2024

CRECHES		DEPENSES				RECETTES			
Libellé du compte		2020	2021	2022	2023	2020	2021	2022	2023
F 011-CI	ALIMENTATION	75,90 €	3,42 €	357,37 €	119,42 €				
	AUTRES				9 717,02 €				
	AUTRES BIENS MOBILIERS	3 951,63 €	1 683,80 €	3 643,72 €	837,33 €				
	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	9 606,66 €	12 906,93 €	15 818,62 €	16 008,87 €				
	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	289,10 €	977,20 €	6 319,43 €					
	BATIMENT MODULAIRE DE LA CRECHE	291,12 €							
	BATIMENTS PUBLICS	2 553,03 €	12 246,62 €	6 628,43 €					
	BÂTIMENTS PUBLICS				22 293,30 €				
	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	12 676,63 €	19 489,17 €	12 020,83 €	16 145,08 €				
	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)				21,00 €				
	DIVERS	2 340,00 €	796,80 €	0,00 €					
	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	364,90 €	443,00 €	229,00 €	238,00 €				
	EAU ET ASSAINISSEMENT	2 470,13 €	3 766,30 €	4 732,65 €	4 033,37 €				
	ELECTRICITE	12 887,69 €	17 300,79 €	15 502,84 €	27 724,64 €				
	ENERGIE - ELECTRICITE	4 345,51 €							
	FOURNITURE ADMINISTRATIVES - PAPIER			233,64 €	275,40 €				
	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	961,76 €	1 085,15 €	806,05 €	726,48 €				
	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	3 482,75 €	4 770,20 €	3 679,98 €	6 886,86 €				
	FOURNITURES D'ENTRETIEN	393,65 €	842,36 €	485,19 €	0,00 €				
	FOURNITURES SCOLAIRES	99,96 €							
	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	125,63 €	121,53 €	37,27 €	7,27 €				
	FRAIS DE GARDIENNAGE				923,65 €				
	FRAIS DE GARDIENNAGE (EGLISES, FORETS ET BOIS)	-0,03 €	0,00 €	470,40 €					
	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	1 117,86 €	822,31 €		0,00 €				
	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	3 950,33 €	3 160,27 €	3 841,44 €	-90,00 €				
	Frais de télécommunications				2 996,26 €				
	GAZ	5 314,98 €	589,79 €	369,03 €	545,71 €				
	HABILLEMENT ET VETEMENTS DE TRAVAIL				409,18 €				
	HONORAIRES	227,12 €	675,00 €	-225,00 €					
	LOCATIONS IMMOBILIERES	161 781,22 €	38 880,00 €	38 880,00 €	42 316,21 €				
	LOCATIONS MOBILIERES	16 199,29 €	14 047,41 €	10 379,68 €					
	MAINTENANCE	2 100,88 €	11 821,33 €	10 360,03 €	10 339,40 €				
	MATERIEL ROULANT				10 471,87 €				
	MISSIONS	382,50 €	489,66 €	173,92 €					
	MULTIRISQUES	2 744,77 €	2 857,24 €	3 141,20 €	3 345,99 €				
	PRESTATION MEDIATION			2 475,00 €	0,00 €				
	RESTAURATION PETITE ENFANCE	-0,48 €							
	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	233,00 €	341,65 €	397,25 €	377,81 €				
	TAXES FONCIERES	0,00 €	0,00 €	0,00 €					
	TERRAIN POUR MODULAIRE CRECHE	3 629,92 €	80,84 €						
	TRANSPORTS DE BIENS	3 888,00 €	35,50 €	110,77 €	144,30 €				
	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	3 875,00 €	8 842,00 €	8 392,00 €	9 404,00 €				
	VETEMENTS DE TRAVAIL		147,70 €	100,32 €					
	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	420,46 €	210,00 €	500,00 €	1 178,77 €				
	FOURNITURES PETIT EQUIPEMENT - CRECHE CHAMPNIERS				10,31 €				
	Total 011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	262 780,87 €	159 433,97 €	149 861,06 €	187 407,50 €				
012-CI	APPRENTIS - REMUNERATIONS				1 306,96 €				
	AUTRES INDEMNITES	169 579,86 €	184 603,71 €	208 620,52 €	207 269,42 €				
	COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	135 316,23 €	145 835,35 €	141 941,19 €	154 296,45 €				
	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CENTRE DE GESTION DE LA				9 041,01 €				
	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	4 280,69 €	4 337,88 €	2 331,50 €	3 426,48 €				
	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	2 549,27 €	2 880,39 €	3 148,39 €	3 248,14 €				
	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	218 668,38 €	236 263,61 €	253 683,26 €	262 616,53 €				
	COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	5 526,81 €	7 521,04 €	8 085,70 €					
	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	14 685,40 €	20 107,66 €	0,00 €	19 386,93 €				
	COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L	3 769,70 €	4 170,99 €	4 256,51 €	4 520,55 €				
	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	2 404,23 €	4 333,29 €	338,16 €	540,00 €				
	NBI				4 947,77 €				
	NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	12 852,94 €	13 200,56 €	13 495,95 €					
	PERSONNEL NON TITULAIRE - INDEMNITE INFLATION			500,01 €					
	PERSONNEL TITULAIRE - INDEMNITE INFLATION			2 900,00 €					
	PRIMES ET AUTRES INDEMNITES				17 347,78 €				
	REMUNERATION PRINCIPALE	647 384,48 €	721 815,31 €	796 950,90 €	822 588,77 €				
	REMUNERATIONS				72 289,44 €				
	REMUNERATIONS DES APPRENTIS				3 445,55 €				
	REMUNERATIONS NON TITULAIRES	102 811,51 €	104 099,13 €	54 179,63 €					
	SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE				7 629,74 €				
	VERSEMENT DE TRANSPORT	12 816,65 €	14 182,75 €	14 471,24 €	15 370,78 €				
	Total 012-CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 332 646,15 €	1 463 351,67 €	1 504 902,96 €	1 609 272,30 €				
013-A	RBT S/REMUNERATION PERSONNEL								111,84 €
	RBT SALAIRE ARRET TRAVAIL					55 040,13 €	18 882,67 €	2 819,81 €	2 127,33 €
	REMB.SALAIRE.PERS.NON TITULAIR					1 044,38 €	312,30 €	410,24 €	502,42 €
	REMBOURSEMENTS SUR CHARGES DE S.S ET PREVOYANCE							3 400,00 €	
	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL					691,71 €			
	Total 013-ATTENUATIONS DE CHARGES					56 776,22 €	19 194,97 €	6 630,05 €	2 741,59 €
65-AU	AUTRES (PAS)	0,04 €	0,16 €	0,18 €	0,73 €				
	C.A.S.	13 350,00 €	14 809,81 €	14 058,02 €	12 737,79 €				
	Total 65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	13 350,04 €	14 809,97 €	14 058,20 €	12 738,52 €				
67-CH	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)			291,27 €					
	Total 67-CHARGES EXCEPTIONNELLES			291,27 €					
70-PR	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACT. SOCIAL					147 676,42 €	229 161,53 €	264 404,97 €	330 407,96 €
	Total 70-PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES					147 676,42 €	229 161,53 €	264 404,97 €	330 407,96 €
74-DO	AUTRES					586 829,23 €	481 381,71 €	495 651,94 €	655 628,73 €
	Total 74-PRODUITS DE GESTION COURANTE					586 829,23 €	481 381,71 €	495 651,94 €	655 628,73 €
75-AU	AUTRES 1/06/2024								24 738,10 €
	Total 75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE								24 738,10 €
77-PR	MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS						5 395,57 €	446,40 €	
	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS					179,00 €			
	MANDATS ANNULES (SUR EX ANT) - CRECHE CHAMPNIERS								2 435,88 €
	Total 77-PRODUITS EXCEPTIONNELS					179,00 €	5 395,57 €	446,40 €	2 435,88 €
Total F		1 608 777,06 €	1 637 886,88 €	1 668 822,22 €	1 809 418,32 €	791 460,87 €	735 133,78 €	767 133,36 €	1 015 952,26 €

CRECHES	DEPENSES				RECETTES			
	2020	2021	2022	2023	2020	2021	2022	2023
13-SU-ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX						5 087,00 €		
Total 13-SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES						5 087,00 €		
20-IM CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	0,00 €	5 862,00 €	1 218,67 €					
Total 20-IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00 €	5 862,00 €	1 218,67 €					
21-IM ACQ. MATERIEL ESPACES VERTS		238,00 €						
ACQUIS.EQUIPT.INFORMAT.	11 670,60 €	7 610,71 €	6 289,73 €					
AUTRE MATERIEL ET OUTIL. D'INCENDIE DEFENSE CIVILE			81,12 €					
AUTRES				8 903,16 €				
AUTRES BATIMENTS PUBLICS		171,36 €	4 368,66 €	60 188,51 €				
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 787,91 €	4 942,27 €	20 487,13 €	4 479,16 €				
AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIER				13 536,52 €				
COPIEUR MULTIFONCTION - CRECHE CHAMPNIERS	2 181,71 €							
INSTALLAT. GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS				5 700,64 €				
MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	0,00 €	2 089,04 €		840,00 €				
MOBILIER	0,00 €	4 152,84 €	3 314,49 €					
Total 21-IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 640,22 €	19 204,22 €	34 541,13 €	101 701,91 €				
23-IM AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	9 199,20 €	0,00 €					83,27 €	
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS			1 593,42 €					
AUTRES TRAVAUX CRECHE	586,57 €	0,00 €	72,00 €	0,00 €				
CONSTRUCTIONS	0,00 €	3 133,61 €	0,00 €					
INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES			83,27 €					
Total 23-IMMOBILISATIONS EN COURS	9 785,77 €	3 133,61 €	1 748,69 €	0,00 €			83,27 €	
27-AU DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES	5 400,00 €	0,00 €						
Total 27-AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 400,00 €	0,00 €						
OP TR AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	113 049,25 €	83,27 €	580,50 €	0,00 €				
AUTRE MATERIEL ET OUTIL. D'INCENDIE DEFENSE CIVILE	769,65 €	268,18 €	207,32 €					
AUTRES CONSTRUCTIONS	4 609,80 €	57,78 €						
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20 970,96 €	10 703,94 €	0,00 €	5 769,48 €				
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	393 326,31 €	9 371,23 €	8 838,42 €					
CD 16 - CRECHE ISLE D'ESPAGNAC								27 573,54 €
CONSTRUCTIONS	488 012,33 €	7 350,65 €	4 293,67 €	0,00 €				
DEPARTEMENTS						98 624,89 €		
ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX					0,00 €	652 000,00 €		
MOBILIER	46 598,54 €	1 204,46 €						
Total OP TRAVAUX CRECHES LES POUSSINS	1 067 336,84 €	29 039,51 €	13 919,91 €	5 769,48 €	0,00 €	750 624,89 €		27 573,54 €
Total I	1 098 162,83 €	57 239,34 €	51 428,40 €	107 471,39 €	0,00 €	755 711,89 €	83,27 €	27 573,54 €
Total général	2 706 939,89 €	1 695 126,22 €	1 720 250,62 €	1 916 889,71 €	791 460,87 €	1 490 845,67 €	767 216,63 €	1 043 525,80 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240613-2024_06_99-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024

Affichage : 21/06/2024

CONSERVATOIRE GABRIEL FAURE		DEPENSES				RECETTES			
Libellé du compte		2020	2021	2022	2023	2020	2021	2022	2023
F 011-CI	ACTION CULTURELLE	4 534,40 €	7 288,12 €	11 158,35 €					
	ALIMENTATION	0,00 €			342,26 €				
	ANNONCES ET INSERTIONS	2 793,60 €	2 640,48 €	4 531,68 €	4 586,40 €				
	AUTRE ALIMENTATION	101,19 €	17,41 €	333,62 €					
	AUTRES				19 589,05 €				
	AUTRES BIENS MOBILIERS	1 267,06 €	-387,12 €	481,03 €	1 378,18 €				
	AUTRES DROITS	432,42 €	-249,10 €	156,18 €	92,65 €				
	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	2 089,27 €	3 470,33 €	4 177,36 €	5 071,60 €				
	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (AUTRES OR				2 450,25 €				
	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (AUTRES)	2 205,23 €	2 280,85 €	2 314,13 €					
	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	1 327,16 €	46,84 €	1 445,66 €	139,52 €				
	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	3 144,10 €	2 195,86 €	3 442,97 €	64,80 €				
	BATIMENTS PUBLICS	15 274,04 €	15 117,66 €	5 868,29 €					
	BÂTIMENTS PUBLICS				7 134,63 €				
	CATALOGUES ET IMPRIMES	1 934,10 €	869,20 €	3 111,05 €					
	CATALOGUES ET IMPRIMES ET PUBLICATIONS				955,60 €				
	COCKTAIL			429,00 €					
	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	715,29 €	814,00 €	814,00 €	600,00 €				
	DÉJEUNERS	198,00 €		3 688,50 €	156,67 €				
	DIVERS	0,00 €	264,00 €	510,00 €	588,00 €				
	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE				1 150,00 €				
	DPC-DOC.GENERALE ET TECHNIQUE	1 395,90 €	1 161,90 €	1 108,90 €					
	EAU ET ASSAINISSEMENT	2 336,49 €	1 532,84 €	1 936,01 €	1 437,03 €				
	ELECTRICITE	29 852,23 €	49 754,13 €	54 760,51 €	88 154,15 €				
	ENERGIE - ELECTRICITE	6 860,59 €							
	ENT.REP.INSTRUMENTS DE MUS.	11 521,00 €	30 915,64 €	19 439,00 €	11 702,80 €				
	ENTRETIEN ESPACES PAYSAGERS				2 068,20 €				
	FOURNITURE ADMINISTRATIVES - PAPIER			2 160,96 €	3 252,60 €				
	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	687,91 €	1 629,94 €	1 083,00 €	133,20 €				
	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	7 127,40 €	9 946,59 €	9 837,82 €	9 570,07 €				
	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	5 068,20 €	2 540,20 €	2 231,88 €	1 637,45 €				
	FRAIS DE GARDIENNAGE	2 424,58 €	1 146,78 €	4 597,55 €	12 850,95 €				
	FRAIS DE GARDIENNAGE (EGLISES, FORETS ET BOIS)	-0,03 €	0,00 €	225,60 €					
	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	-161,23 €		2 029,63 €	0,00 €				
	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	4 890,97 €	1 482,07 €	1 739,83 €	1 224,00 €				
	Frais de télécommunications				1 234,47 €				
	GAZ				1 467,13 €				
	HABILLEMENT ET VETEMENTS DE TRAVAIL				168,48 €				
	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	2 309,40 €							
	LIVRES, DISQUES, CASSETTES (BIBLIO., MEDIATHEQUE)				176,59 €				
	LIVRES, DISQUES, DVD	164,08 €	139,72 €	171,35 €					
	LOCATIONS IMMOBILIERES	15 943,52 €	16 084,21 €	17 110,33 €	14 747,38 €				
	LOCATIONS MOBILIERES	1 235,00 €	408,00 €	1 608,92 €	4 921,24 €				
	MAINTENANCE	8 763,64 €	26 875,24 €	23 137,04 €	17 721,19 €				
	MATERIEL ROULANT	53,76 €	59,73 €	53,76 €	179,19 €				
	MISSIONS	5 192,82 €	1 973,03 €	8 142,00 €					
	MULTIRISQUES	6 921,43 €	7 753,99 €	8 204,16 €	12 010,00 €				
	PARTITIONS	3 156,75 €	3 084,15 €	4 009,40 €	4 340,70 €				
	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	85,62 €	79,39 €	116,72 €	120,71 €				
	TRANSPORTS DE BIENS		63,80 €	293,76 €	202,00 €				
	TRANSPORTS SUR ACHATS				60,33 €				
	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	3 340,20 €	5 179,00 €	7 393,19 €	6 642,90 €				
	VETEMENTS DE TRAVAIL		674,54 €	0,00 €					
	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	3 570,02 €	1 155,03 €	5 230,23 €	14 318,12 €				
	VOYAGES,DEPLACEMENTS ET MISSIONS				0,00 €				
	REMB. FLUIDES VILLE ANGOULEME LOCATION SALLE				184,21 €				
	Total 011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	158 756,11 €	198 008,45 €	219 083,37 €	254 824,70 €				
012-CI	APPRENTIS - INDEMNITE INFLATION			100,00 €					
	APPRENTIS - REMUNERATIONS			13 785,53 €					
	Apprentis - Rémunérations				5 522,25 €				
	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	2 811,98 €	2 421,02 €	16 030,26 €	16 578,28 €				
	AUTRES INDEMNITES	263 465,97 €	275 913,45 €	298 979,02 €	273 521,60 €				
	COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	315 182,06 €	336 554,75 €	362 744,25 €	373 760,81 €				
	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CENTRE DE GESTION DE LA				20 900,53 €				
	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	4 084,04 €	6 247,30 €	11 814,63 €	11 345,68 €				
	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	6 758,29 €	6 972,58 €	6 807,17 €	7 125,27 €				
	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	544 639,61 €	557 094,10 €	553 251,62 €	593 846,34 €				
	COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	13 814,81 €	17 676,77 €	19 292,48 €					
	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	38 678,50 €	35 619,08 €	0,00 €	42 027,87 €				
	COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	9 313,91 €	9 822,26 €	10 155,54 €	10 450,32 €				
	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	4 923,10 €	6 284,00 €	754,40 €	180,00 €				
	NBI				7 980,91 €				
	NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	17 446,52 €	20 080,23 €	20 628,45 €					
	PERSONNEL NON TITULAIRE - INDEMNITE INFLATION			1 800,00 €					
	PERSONNEL REMUNERE A LA VACATION				287,50 €				
	PERSONNEL TITULAIRE - INDEMNITE INFLATION			3 400,00 €					
	PERSONNELS REMUNERES A LA VACATION				4 089,73 €				
	PRIME DE HONORAIRES	400,00 €	600,00 €	0,00 €					
	PRIMES ET AUTRES INDEMNITES				32 155,78 €				
	REMUERATION PRINCIPALE	1 755 054,76 €	1 802 607,71 €	1 733 898,82 €	1 813 904,62 €				
	REMUERATION PRINCIPALE				243 796,12 €				
	REMUNERATIONS DES APPRENTIS	7 758,80 €	11 030,42 €		0,00 €				
	REMUNERATIONS NON TITULAIRES	89 748,14 €	135 882,95 €	251 111,80 €					
	SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE				11 842,29 €				
	VERSEMENT DE TRANSPORT	31 667,35 €	33 395,25 €	34 528,03 €	35 531,06 €				
	Total 012-CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 105 747,84 €	3 258 201,87 €	3 339 082,00 €	3 504 846,96 €				

CONSERVATOIRE GABRIEL FAURE ctipitre v Libellé du compte	DEPENSES				RECETTES			
	2020	2021	2022	2023	2020	2021	2022	2023
013-A RBT S/REMUNERATION PERSONNEL								853,78 €
RBT SALAIRE ARRET TRAVAIL					8 683,81 €	53 809,24 €	67 115,08 €	67 116,97 €
REMB.CONGES PATERNITE						424,07 €		
REMB.SALAIRE.PERS.NON TITULAIR						887,93 €	5 191,70 €	54,83 €
REMBOURSEMENTS SUR CHARGES DE S.S ET PREVOYANCE							5 300,00 €	76,21 €
Total 013-ATTENUATIONS DE CHARGES					8 683,81 €	55 121,24 €	77 606,78 €	68 101,79 €
65-AU AUTRES				319,00 €				
C.A.S.	31 000,00 €	29 196,49 €	30 913,46 €	25 819,83 €				
Droits d'utilisation à informatique en nuage				4 280,42 €				
Total 65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	31 000,00 €	29 196,49 €	30 913,46 €	30 419,25 €				
67-CH AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPE DE GESTIO	2 219,58 €	775,16 €	55,92 €					
TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	105,04 €	630,30 €	1 200,00 €	1 048,81 €				
Total 67-CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 324,62 €	1 405,46 €	1 255,92 €	1 048,81 €				
70-PR/ PAR D'AUTRES REDEVABLES							2 774,52 €	
PRETS INSTRUMENTS MUSIQUE					18 466,13 €	17 472,59 €	20 068,16 €	14 766,76 €
REDEVANCE CONSERVATOIRE					269 334,37 €	265 385,10 €	279 503,63 €	283 558,53 €
REDEVANCES ACTION CULTURELLE					0,00 €	225,00 €	1 245,00 €	
REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARAC. CULTURE								2 284,40 €
Total 70-PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES					287 800,50 €	283 082,69 €	303 591,31 €	300 609,69 €
74-DO AUTRES						3 000,00 €		
AUTRES ORGANISMES					3 508,40 €	1 200,00 €		
NANTES METROPOLE					786,50 €			
SUBV ETAT POUR CONSERVATOIRE					54 000,00 €	54 000,00 €	54 000,00 €	54 000,00 €
Total 74-DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS					58 294,90 €	58 200,00 €	54 000,00 €	54 000,00 €
75-AU REVENUS DES IMMEUBLES					66,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total 75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					66,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
77-PR/ PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS					558,60 €	2 278,00 €	4 297,67 €	
Total 77-PRODUITS EXCEPTIONNELS					558,60 €	2 278,00 €	4 297,67 €	
Total F	3 297 828,57 €	3 486 812,27 €	3 590 334,75 €	3 791 139,72 €	355 403,81 €	398 681,93 €	439 495,76 €	422 711,48 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240613-2024_06_99-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024

Affichage : 21/06/2024

CONSERVATOIRE GABRIEL FAURE	DEPENSES				RECETTES			
Libellé du compte	2020	2021	2022	2023	2020	2021	2022	2023
I 13-SU DEPARTEMENTS								
Total 13-SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES						36 720,00 €		
20-IM CONCESSIONS ET DROITS ASSIMILES				1 888,80 €				
CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	5 186,40 €	876,00 €	4 897,28 €					
FRAIS D'INSERTION		864,00 €						
Total 20-IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 186,40 €	1 740,00 €	4 897,28 €	1 888,80 €				
21-IM ACQUIS.EQUIPT.INFORMAT.	1 764,00 €	6 411,06 €	2 229,60 €					
AUTRE MATERIEL ET OUTIL. D'INCENDIE DEFENSE CIVILE	5 494,15 €	445,37 €	842,79 €					
AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE				13 296,84 €				
AUTRES				18 999,82 €				
AUTRES BATIMENTS PUBLICS			4 521,83 €	29 475,93 €				
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 282,72 €	20 233,72 €	2 979,34 €					
AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	9 319,35 €	7 876,56 €	11 696,55 €	27 943,78 €				
AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS				11 300,50 €				
INSTALLATIONS DE VOIRIE				606,12 €				
INSTRUMENTS DE MUSIQUE	29 201,00 €	24 580,00 €	29 287,95 €	47 961,26 €				
MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	0,00 €		71,10 €	10 632,00 €				
MOBILIER	1 134,19 €	3 673,72 €	7 967,97 €	0,00 €				
Total 21-IMMOBILISATIONS CORPORELLES	57 195,41 €	63 220,43 €	59 597,13 €	160 216,25 €				
23-IM AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				6 226,20 €				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				8 463,96 €				
CABLAGE RESEAU INFORMATIQUE		10 255,94 €	0,00 €	1 693,54 €				
TVX CONSERVATOIRE G.FAURE	73 305,96 €	33 796,60 €						
Total 23-IMMOBILISATIONS EN COURS	73 305,96 €	44 052,54 €	0,00 €	16 383,70 €				
AP 04: FRAIS D'ETUDES	11 244,00 €	2 508,00 €						
Total AP 043-CONSERVATOIRE	11 244,00 €	2 508,00 €						
AP 08: CONSTRUCTIONS				20 914,85 €				
FRAIS D'ETUDES			6 795,60 €					
FRAIS D'INSERTION			864,00 €					
Total AP 086 - CONSERVATOIRE - REHABILITATION TECHNIQUE			7 659,60 €	20 914,85 €				
AP 10: AUTRE MATERIEL ET OUTIL. D'INCENDIE ET DE DEFENSE				353,83 €				
AUTRES				38 469,79 €				
AUTRES BATIMENTS PUBLICS				676 291,69 €				
BATIMENTS PUBLICS				15 250,80 €				
CONSTRUCTIONS				13 882,79 €				
INSTALLATIONS DE VOIRIE				697,10 €				
TERRAINS AMENAGES AUTRES QUE VOIRIE				80 950,00 €				
TERRAINS NUS				22 500,00 €				
Total AP 100 : REAMENAGEMENT PHASE 2 DU CONSERVATOIRE				848 396,00 €				
AP 10: AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE				1 139,70 €				
Total AP 108 : RENOUVELLEMENT MATERIEL INFORMAT 2023-2026				1 139,70 €				
Total I	146 931,77 €	111 520,97 €	72 154,01 €	1 048 939,30 €		36 720,00 €		
Total général	3 444 760,34 €	3 598 333,24 €	3 662 488,76 €	4 840 079,02 €	355 403,81 €	435 401,93 €	439 495,76 €	422 711,48 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240613-2024_06_99-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024

Affichage : 21/06/2024

ALPHA		DEPENSES				RECETTES			
ctipitre v	Libellé du compte	2020	2021	2022	2023	2020	2021	2022	2023
F 011-CI	ALIMENTATION			307,82 €					946,63 €
	ANNONCES ET INSERTIONS	2 140,80 €	1 995,84 €	3 157,92 €	2 370,00 €				
	AUTRE ALIMENTATION	90,07 €	66,02 €	0,00 €					
	AUTRES				47 735,21 €				
	AUTRES BIENS MOBILIERES	285,00 €		821,58 €	1 643,80 €				
	AUTRES DROITS	3 806,82 €	3 317,37 €	4 750,43 €	4 162,77 €				
	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	1 581,48 €	4 825,88 €	9 928,33 €	5 936,64 €				
	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (AUTRES OR				157,00 €				
	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (AUTRES)	33,00 €	11,00 €	96,00 €	34,00 €				
	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	18 783,56 €	8 874,66 €	6 790,80 €	13 143,70 €				
	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	27 149,89 €	22 377,54 €	33 519,67 €	71,28 €				
	AUX BUDGETS ANNEXES ET AUX REGIES MUNICIPALES	-388,58 €	0,00 €	0,00 €					
	BATIMENTS PUBLICS	32 343,53 €	47 092,27 €	53 784,13 €					
	BÂTIMENTS PUBLICS				52 652,57 €				
	CATALOGUES ET IMPRIMES	9 334,50 €	8 951,98 €	14 240,31 €	0,00 €				
	CATALOGUES ET IMPRIMES ET PUBLICATIONS				12 956,79 €				
	COCKTAIL		135,00 €	750,00 €					
	COLLECTE DE COURRIER			2 412,00 €	2 574,00 €				
	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	782,00 €	630,00 €	768,00 €	740,00 €				
	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	2 313,00 €	2 484,00 €						
	DIVERS	2 241,63 €	3 902,00 €	8 233,13 €	9 357,93 €				
	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE				23 583,59 €				
	DPC-DOC.GENERALE ET TECHNIQUE	23 299,25 €	24 759,33 €	23 720,61 €					
	EAU ET ASSAINISSEMENT	3 001,19 €	2 224,76 €	3 447,37 €	2 168,34 €				
	ELECTRICITE	65 881,22 €	76 111,06 €	73 399,29 €	160 258,39 €				
	ENERGIE - ELECTRICITE	9 651,89 €							
	ENTRETIEN ESPACES PAYSAGERS		1 488,66 €	1 812,17 €	3 504,89 €				
	FETES ET CEREMONIES			184,36 €	0,00 €				
	FOIRES ET EXPOSITIONS	4 627,00 €	8 295,00 €	8 127,00 €	5 755,00 €				
	FOURNITURE ADMINISTRATIVES - PAPIER			208,14 €	1 199,10 €				
	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	520,16 €	839,49 €	887,69 €	133,56 €				
	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	4 258,76 €	3 891,61 €	7 858,20 €	8 604,35 €				
	FRAIS D'ACTES ET DE CONTEN TIEUX	10 500,00 €	16 140,00 €	0,00 €	2 304,00 €				
	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	2 932,41 €	3 509,00 €	2 960,50 €	2 538,26 €				
	FRAIS DE GARDIENNAGE				60 380,37 €				
	FRAIS DE GARDIENNAGE (EGLISES, FORETS ET BOIS)	48 808,01 €	70 832,42 €	61 485,23 €					
	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	104 302,99 €	101 865,33 €	65 529,92 €	68 398,53 €				
	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	7 557,98 €	8 093,62 €	2 540,41 €					
	Frais de télécommunications				7 486,32 €				
	GAZ	286,91 €	808,79 €	562,61 €	1 350,30 €				
	HABILLEMENT ET VETEMENTS DE TRAVAIL				441,00 €				
	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	416,70 €							
	LIVRES, DISQUES, CASSETTES (BIBLIO., MEDIATHEQUE)	209 357,63 €	178 718,39 €	187 719,15 €	24 170,09 €				
	LOCATIONS MOBILIERES	5 301,91 €	-705,61 €	29,00 €					
	MAINTENANCE	81 355,59 €	79 742,04 €	56 649,83 €	61 178,50 €				
	MATERIEL ROULANT	0,00 €	59,73 €	0,00 €	119,47 €				
	MISSIONS	1 116,21 €	966,45 €	365,25 €					
	MULTIRISQUES	4 275,88 €	4 804,58 €	5 404,46 €	5 546,95 €				
	PRESTATION MEDIATION			3 600,00 €					
	RESEAUX SIGNALISATION LUMINEUSE			336,00 €	336,00 €				
	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES				10,00 €				
	TAXES FONCIERES	2 974,00 €	2 940,00 €	2 911,00 €	2 891,00 €				
	TERRAINS	1 866,19 €							
	TRANSPORTS DE BIENS	2 518,80 €	2 717,90 €	3 281,82 €	3 799,98 €				
	TRANSPORTS SUR ACHATS				78,00 €				
	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	8 063,30 €	-2 446,00 €	5 739,92 €	1 256,20 €				
	VETEMENTS DE TRAVAIL		30,22 €	393,00 €					
	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	0,00 €			777,91 €				
	Total 011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	703 370,68 €	690 350,33 €	658 713,05 €	602 752,42 €				
012-CI	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	0,00 €		2 882,43 €	2 053,86 €				
	AUTRES INDEMNITES	237 062,60 €	223 247,50 €	225 210,04 €	229 730,89 €				
	COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	151 423,68 €	153 843,45 €	158 362,06 €	163 761,97 €				
	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CENTRE DE GESTION DE LA				9 741,63 €				
	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	1 300,03 €	2 459,26 €	3 354,45 €	3 336,27 €				
	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	3 597,56 €	3 449,84 €	3 375,90 €	3 504,79 €				
	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	290 780,98 €	279 953,42 €	275 898,12 €	285 623,08 €				
	COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	7 127,77 €	8 433,97 €	8 967,15 €					
	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	19 972,90 €	24 129,06 €	0,00 €	20 615,12 €				
	COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	4 736,88 €	4 686,89 €	4 720,95 €	4 870,90 €				
	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	3 416,40 €	4 134,40 €	154,80 €					
	NBI				15 616,68 €				
	NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	23 182,39 €	24 441,88 €	27 554,52 €					
	PERS.RÉM.VACATION - RÉMUNÉRATIONS				948,76 €				
	PERSONNEL NON TITULAIRE - INDEMNITE INFLATION			800,00 €					
	PERSONNEL TITULAIRE - INDEMNITE INFLATION			2 900,00 €					
	PRESTATIONS FAMILIALES DIRECTES	1 642,20 €	4 031,03 €	2 345,75 €	2 069,91 €				
	PRIMES ET AUTRES INDEMNITES				11 565,51 €				
	Accusé de réception en préfecture de l'intérieur	902 043,99 €	865 323,59 €	846 547,94 €	879 075,76 €				
	REMUNERATIONS				71 329,17 €				
	REMUNERATIONS DES APPRENTIS	11 048,08 €	0,00 €		888,23 €				
	Accusé de réception en préfecture de l'intérieur	29 243,24 €	59 108,56 €	75 326,50 €					
	SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE				12 145,82 €				
	VERSEMENT DE TRANSPORT	16 104,32 €	15 933,74 €	16 050,52 €	16 561,28 €				
	Total 012-CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 702 683,02 €	1 673 176,59 €	1 654 451,13 €	1 733 439,63 €				

ALPHA ctipitre v Libellé du compte	DEPENSES				RECETTES			
	2020	2021	2022	2023	2020	2021	2022	2023
013-A RBT SALAIRE ARRET TRAVAIL					1 784,13 €	5 380,44 €		
REMB.SALAIRE.PERS.NON TITULAIR					1 434,40 €	542,80 €	977,07 €	287,05 €
REMBOURSEMENTS SUR CHARGES DE S.S ET PREVOYANCE							3 700,00 €	
Total 013-ATTENUATIONS DE CHARGES					3 218,53 €	5 923,24 €	4 677,07 €	287,05 €
65-AU AUTRES				61,00 €				
C.A.S.	18 090,00 €	17 771,78 €	15 456,74 €	13 082,05 €				
REDEVANCES POUR CONCESSIONS,BREVETS,LICENCES...	150,00 €							
Total 65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	18 240,00 €	17 771,78 €	15 456,74 €	13 143,05 €				
67-CH INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES		62 535,72 €						
TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)		9 312,34 €		530,00 €				
Total 67-CHARGES EXCEPTIONNELLES		71 848,06 €		530,00 €				
68-DO DAP - POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS			3 000,00 €					
Total 68-DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS			3 000,00 €					
74-DO AUTRES					7 500,00 €	30 000,00 €	6 380,00 €	6 440,00 €
Total 74-DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS					7 500,00 €	30 000,00 €	6 380,00 €	6 440,00 €
75-AU AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE						0,00 €		3 309,10 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS								1 545,03 €
REVENUS DES IMMEUBLES					22 708,21 €	10 620,69 €	13 076,15 €	13 139,07 €
Total 75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					22 708,21 €	10 620,69 €	13 076,15 €	17 993,20 €
77-PR AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS						1 987,21 €	890,37 €	
DEDITS ET PENALITES PERCUES							3 000,00 €	
MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS					44,50 €	18,26 €		
PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS					19 205,13 €	14 731,43 €	10 823,70 €	
Total 77-PRODUITS EXCEPTIONNELS					19 249,63 €	16 736,90 €	14 714,07 €	
78-REI REP. SUR PROV. PR DEPREC. DES ACTIFS CIRCULANTS						1 096,00 €	30,00 €	3 000,00 €
REPRISES SUR PROVIS. PR RISQUES ET CHARGES EXCEPT.						62 535,72 €		
Total 78-REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS						63 631,72 €	30,00 €	3 000,00 €
Total F	2 424 293,70 €	2 453 146,76 €	2 331 620,92 €	2 349 865,10 €	52 676,37 €	126 912,55 €	38 877,29 €	27 720,25 €

ALPHA ctipitre v Libellé du compte	DEPENSES				RECETTES			
	2020	2021	2022	2023	2020	2021	2022	2023
I 13-SU ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX					30 930,00 €			
Total 13-SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES					30 930,00 €			
20-IM CONCESSIONS ET DROITS ASSIMILES				3 660,00 €				
CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	5 244,00 €	36 852,00 €	53 498,51 €	0,00 €				
Total 20-IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 244,00 €	36 852,00 €	53 498,51 €	3 660,00 €				
21-IM ACQUIS.EQUIPT.INFORMAT.	11 771,07 €	21 569,47 €	27 624,67 €					
AUTRE MATERIEL ET OUTIL. D'INCENDIE DEFENSE CIVILE	170,54 €	0,00 €	92,54 €					
AUTRE MATERIEL ET OUTIL. D'INCENDIE ET DE DEFENSE				691,69 €				
AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE				1 589,14 €				
AUTRES				166 664,16 €				
AUTRES BATIMENTS PUBLICS		3 300,00 €	4 774,38 €	22 218,28 €				
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16 554,92 €	10 241,38 €	20 838,22 €					
AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS				1 057,09 €				
BATIMENTS PUBLICS				2 453,24 €				
MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE		4 788,00 €						
MOBILIER	25 777,05 €	5 078,86 €	16 922,46 €					
Total 21-IMMOBILISATIONS CORPORELLES	54 273,58 €	44 977,71 €	70 252,27 €	194 673,60 €				
23-IM AVANCES VERSEES SUR COMMANDES IMMO. CORP.	2 965,78 €				2 965,78 €			
CONSTRUCTIONS	18 086,37 €	10 012,74 €	12 680,41 €					
Total 23-IMMOBILISATIONS EN COURS	21 052,15 €	10 012,74 €	12 680,41 €		2 965,78 €			
AP 00: CONSTRUCTIONS	0,00 €	4 471,28 €						
Total AP 002-MEDIATHEQUE	0,00 €	4 471,28 €						
Total I	80 569,73 €	96 313,73 €	136 431,19 €	198 333,60 €	33 895,78 €			
Total général	2 504 863,43 €	2 549 460,49 €	2 468 052,11 €	2 548 198,70 €	86 572,15 €	126 912,55 €	38 877,29 €	27 720,25 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240613-2024_06_99-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024

Affichage : 21/06/2024

ECOLE D'ARTS DU GRAND ANGOULEME		DEPENSES				RECETTES			
Libellé du compte		2020	2021	2022	2023	2020	2021	2022	2023
F 011-CI	ALIMENTATION	101,97 €	0,00 €	0,00 €	596,17 €				
	ANNONCES ET INSERTIONS	2 354,64 €	1 608,24 €	1 699,68 €	2 348,40 €				
	AUTRE ALIMENTATION	162,00 €	0,00 €	462,21 €					
	AUTRES				39 751,90 €				
	AUTRES BIENS MOBILIERS	0,00 €	685,06 €	62,40 €	479,80 €				
	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	241,66 €	251,33 €	989,83 €	782,20 €				
	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	14 349,06 €	13 736,08 €	18 578,38 €	18 295,48 €				
	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	24 279,45 €	21 407,18 €	34 205,80 €	71,28 €				
	AUX COMMUNES MEMBRES DU GFP	6,00 €	700,00 €	700,00 €	462,50 €				
	BATIMENTS PUBLICS	6 571,98 €	7 011,47 €	8 593,94 €					
	BÂTIMENTS PUBLICS				13 727,56 €				
	CATALOGUES ET IMPRIMES	6 417,42 €	7 035,20 €	12 221,24 €					
	CATALOGUES ET IMPRIMES ET PUBLICATIONS				8 651,49 €				
	CHAUFFAGE URBAIN			1 706,04 €	2 413,95 €				
	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	580,00 €	1 095,00 €	1 195,00 €	1 918,30 €				
	DIVERS	0,00 €	264,00 €	0,00 €	277,98 €				
	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	204,73 €	1 118,30 €	125,24 €	383,69 €				
	EAU ET ASSAINISSEMENT	2 155,10 €	401,03 €	599,23 €	506,92 €				
	ELECTRICITE	9 566,38 €	13 270,40 €	14 801,61 €	28 699,52 €				
	ENERGIE - ELECTRICITE	9 830,55 €							
	ENTRETIEN DE VOIRIES		2 542,21 €						
	FOURNITURE ADMINISTRATIVES - PAPIER			253,80 €	396,90 €				
	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	252,06 €	338,16 €						
	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	6 070,29 €	3 904,99 €	5 910,69 €	4 298,52 €				
	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	264,99 €	651,04 €	671,21 €	891,51 €				
	FRAIS DE GARDIENNAGE				2 208,46 €				
	FRAIS DE GARDIENNAGE (EGLISES, FORETS ET BOIS)	-0,03 €	0,00 €	121,20 €					
	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	0,00 €	0,00 €	280,80 €					
	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	4 033,83 €	5 219,74 €	5 568,47 €					
	Frais de télécommunications				4 890,16 €				
	GAZ	1 671,08 €	2 631,24 €	1 063,05 €	6 914,89 €				
	LOCATIONS IMMOBILIERES	0,00 €			1 620,00 €				
	LOCATIONS IMMOBILIERES - ECOLE D'ART			2 120,00 €					
	MAINTENANCE	4 431,04 €	15 993,82 €	11 866,74 €	14 085,53 €				
	MISSIONS	771,98 €	364,40 €	1 163,04 €					
	MULTIRISQUES	1 463,72 €	1 654,29 €	1 549,75 €	1 646,41 €				
	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES		20,57 €	33,29 €	1,80 €				
	TRANSPORTS COLLECTIFS		243,00 €	420,00 €					
	TRANSPORTS DE BIENS		2 586,25 €	682,29 €	170,86 €				
	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	163,20 €	140,58 €	306,22 €	238,00 €				
	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	629,65 €	315,00 €	400,00 €	1 981,60 €				
	Total 011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	96 572,75 €	105 188,58 €	128 351,15 €	158 711,78 €				
012-CI	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	0,00 €		375,29 €	747,50 €				
	AUTRES INDEMNITES	62 297,75 €	59 400,63 €	66 272,41 €	34 120,12 €				
	COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	80 741,71 €	79 784,81 €	83 103,22 €	82 374,50 €				
	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CENTRE DE GESTION DE LA				3 466,69 €				
	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	7 042,04 €	7 588,48 €	7 764,15 €	6 870,73 €				
	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	485,89 €	514,90 €	545,92 €	651,67 €				
	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	58 406,68 €	51 622,67 €	52 747,66 €	60 445,09 €				
	COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	2 403,45 €	2 934,14 €	3 238,78 €					
	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	2 247,70 €	3 447,10 €	0,00 €	3 320,49 €				
	COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	1 617,20 €	1 629,69 €	1 705,09 €	1 733,74 €				
	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	908,60 €	1 058,60 €	279,80 €					
	NBI				1 319,30 €				
	NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	2 638,32 €	3 033,78 €	2 790,32 €					
	PERSONNEL NON TITULAIRE - INDEMNITE INFLATION			1 000,00 €					
	PERSONNEL REMUNERE A LA VACATION				5 188,22 €				
	PERSONNEL TITULAIRE - INDEMNITE INFLATION			500,00 €					
	PERSONNELS REMUNERES A LA VACATION				7 791,01 €				
	PRIMES ET AUTRES INDEMNITES				25 025,76 €				
	REMUNERATION PRINCIPALE	144 762,72 €	137 473,90 €	147 062,01 €	174 325,99 €				
	REMUNERATIONS				131 925,75 €				
	REMUNERATIONS NON TITULAIRES	139 668,79 €	153 188,79 €	153 247,94 €					
	SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE				1 000,21 €				
	VERSEMENT DE TRANSPORT	5 498,06 €	5 540,78 €	5 797,07 €	5 894,30 €				
	Total 012-CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	508 718,91 €	507 218,27 €	526 429,66 €	546 201,07 €				
013-A	D'APPROVISIONNEMENTS NON STOCKES				769,17 €				
	RBT S/REMUNERATION PERSONNEL				878,63 €				
	REMB.SALAIRE.PERS.NON TITULAIR				753,10 €		572,98 €	120,38 €	
	REMBOURSEMENTS SUR CHARGES DE S.S ET PREVOYANCE						1 500,00 €		
	Total 013-ATTENUATIONS DE CHARGES				2 400,90 €		2 072,98 €	120,38 €	
65-AU	AUTRES				264,00 €				
	BOURSES				4 400,00 €				
	C.A.S.	5 600,00 €	5 500,79 €	5 581,60 €	4 131,17 €				
	Droits d'utilisation è informatique en nuage				2 866,92 €				
	Total 65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 600,00 €	5 500,79 €	5 581,60 €	11 662,09 €				
67-CH	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPE DE GESTION	0,00 €	205,00 €	100,00 €					
	Accusés et prison - Ministère de l'Intérieur			6 600,00 €					
	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	117,00 €	299,10 €	0,00 €	0,00 €				
	Total 67-CHARGES EXCEPTIONNELLES	117,00 €	504,10 €	6 700,00 €	0,00 €				
70-PR	PRODUITS DE SERVICES DE L'ECOLE D'ARTS DU GRAND ANGOULEME				78 632,34 €	78 605,30 €	93 218,00 €	98 410,90 €	
	Total 70-PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES				78 632,34 €	78 605,30 €	93 218,00 €	98 410,90 €	
74-DO	AUTRES						7 200,00 €	7 200,00 €	
	Affichage						6 600,00 €	6 900,00 €	
	DEPARTEMENTS								
	Total 74-DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS				6 800,00 €	7 500,00 €	13 800,00 €	14 100,00 €	
77-PR	MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS				48,00 €	1 459,44 €			
	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS				116,01 €		1 594,57 €		
	Total 77-PRODUITS EXCEPTIONNELS				164,01 €	1 459,44 €	1 594,57 €		
Total F		611 008,66 €	618 411,74 €	667 062,41 €	716 574,94 €	87 997,25 €	87 564,74 €	110 685,55 €	112 631,28 €

ECOLE D'ARTS DU GRAND ANGOULEME		DEPENSES				RECETTES			
Libellé du compte		2020	2021	2022	2023	2020	2021	2022	2023
I	20-IM CONCESSIONS ET DROITS ASSIMILES								9 198,00 €
	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	11 622,00 €	8 760,00 €	8 760,00 €	506,40 €				
	FRAIS D'ETUDES			0,00 €	1 754,66 €				
	Total 20-IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	11 622,00 €	8 760,00 €	8 760,00 €	11 459,06 €				
	21-IM ACQUIS.EQUIPT.INFORMAT.	7 068,00 €	4 952,58 €	10 513,20 €					
	AUTRE MATERIEL ET OUTIL. D'INCENDIE DEFENSE CIVILE		578,59 €	78,62 €	315,37 €				
	AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE				14 328,00 €				
	AUTRES				1 274,99 €				
	AUTRES BATIMENTS PUBLICS			1 587,97 €	7 394,01 €				
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 420,67 €	0,00 €	0,00 €					
	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	4 510,27 €	6 515,30 €	698,00 €	12 563,89 €				
	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS				3 589,42 €				
	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE			0,00 €					
	MOBILIER	0,00 €	0,00 €	4 545,51 €					
	Total 21-IMMOBILISATIONS CORPORELLES	23 998,94 €	12 046,47 €	17 423,30 €	39 465,68 €				
	23-IM CABLAGE RESEAU INFORMATIQUE	4 488,91 €	0,00 €						
	CONSTRUCTIONS	2 248,87 €	4 030,20 €						
	TVX ECOLE D ARTS DU GRAND ANGOULEME	17 274,45 €	15 176,19 €						
	Total 23-IMMOBILISATIONS EN COURS	24 012,23 €	19 206,39 €						
	AP 108 AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE				885,60 €				
	Total AP 108 : RENOUELEMENT MATERIEL INFORMAT 2023-2026				885,60 €				
	Total I	59 633,17 €	40 012,86 €	26 183,30 €	51 810,34 €				
	Total général	670 641,83 €	658 424,60 €	693 245,71 €	768 385,28 €	87 997,25 €	87 564,74 €	110 685,55 €	112 631,28 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240613-2024_06_99-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024

Affichage : 21/06/2024

NAUTILIS		DEPENSES				RECETTES			
Libellé du compte		2020	2021	2022	2023	2020	2021	2022	2023
F 011-CI A	D'AUTRES ORGANISMES			2 295,00 €					
	ADHESION SYND. NAT. PATINOIRES	350,00 €	350,00 €	350,00 €					
	ALIMENTATION	564,28 €	59,08 €	229,90 €	2 032,23 €				
	ANNONCES ET INSERTIONS	2 386,85 €	2 419,20 €	3 603,39 €	2 656,80 €				
	AUTRE ALIMENTATION	399,05 €	1 319,23 €	1 407,01 €					
	AUTRES				22 781,93 €				
	AUTRES BIENS MOBILIERS	4 827,66 €	17 423,41 €	36 359,42 €	25 215,69 €				
	AUTRES BIENS MOBILIERS HT	203,00 €	0,00 €	11 214,01 €					
	AUTRES DROITS	4 241,12 €	3 976,17 €	2 096,20 €	5 041,43 €				
	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	20 819,42 €	14 830,02 €	39 727,43 €	32 736,03 €				
	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	7 807,91 €	14 880,85 €	17 850,32 €	138,76 €				
	BATIMENTS PUBLICS	58 113,21 €	82 466,52 €	75 897,34 €					
	BÂTIMENTS PUBLICS				82 215,19 €				
	CATALOGUES ET IMPRIMES	2 015,30 €	1 876,15 €	5 813,63 €					
	CATALOGUES ET IMPRIMES ET PUBLICATIONS				5 278,36 €				
	COMBUSTIBLES	1 329,90 €	541,06 €	3 206,85 €	2 418,66 €				
	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)				350,00 €				
	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	8 076,28 €	972,83 €	17 184,91 €	12 664,71 €				
	DIVERS	9 777,92 €	8 923,67 €	8 510,37 €	6 812,84 €				
	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	511,60 €	843,30 €	763,30 €	547,00 €				
	EAU ET ASSAINISSEMENT	98 310,51 €	95 420,03 €	99 066,11 €	84 283,10 €				
	ELECTRICITE	269 027,90 €	206 751,13 €	384 759,45 €	586 069,08 €				
	ENERGIE - ELECTRICITE	55 107,69 €							
	ENTRETIEN BATIMENTS HT	0,00 €	0,00 €	563,00 €					
	ENTRETIEN DE VOIRIES		15 052,01 €						
	ENTRETIEN ESPACES PAYSAGERS				1 789,20 €				
	FOURNITURE ADMINISTRATIVES - PAPIER			314,28 €	662,40 €				
	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	3 211,76 €	2 825,50 €	4 236,49 €	4 918,66 €				
	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	38 694,25 €	34 797,47 €	63 555,32 €	64 062,34 €				
	FOURNITURES D'ENTRETIEN	2 071,22 €	1 914,78 €	501,06 €	1 602,32 €				
	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	36 293,22 €	9 400,00 €	30 118,95 €	43 276,90 €				
	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	616,59 €	578,14 €	784,27 €	610,04 €				
	FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	110,00 €		300,00 €					
	FRAIS DE DEMENAGEMENT		2 133,34 €						
	FRAIS DE GARDIENNAGE				115 057,05 €				
	FRAIS DE GARDIENNAGE (EGLISES, FORETS ET BOIS)	68 063,03 €	66 250,43 €	107 037,28 €					
	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	190 745,67 €	208 090,14 €	273 693,38 €	327 619,07 €				
	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	12 198,45 €	10 809,32 €	16 531,22 €	172,80 €				
	Frais de télécommunications				18 885,91 €				
	GAZ	125 212,62 €	142 156,86 €	294 705,43 €	590 853,65 €				
	HABILLEMENT ET VETEMENTS DE TRAVAIL				11 520,36 €				
	HT - AUTRES BIENS MOBILIERS				338,54 €				
	HT - ENTRETIEN BATIMENTS				76,74 €				
	HT - MAINTENANCE				0,00 €				
	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	172,62 €							
	LOCATIONS MOBILIERES	5 815,30 €	4 104,00 €	12 366,80 €	90,72 €				
	MAINTENANCE	283 675,25 €	307 822,26 €	321 947,02 €	339 629,92 €				
	MATERIEL ROULANT	158,76 €	613,08 €	119,46 €	59,73 €				
	MISSIONS	604,31 €	50,00 €	996,62 €					
	MULTIRISQUES	8 077,54 €	9 758,96 €	10 100,29 €	10 623,05 €				
	PETITS DÉJEUNERS	725,40 €	210,60 €	255,90 €					
	PRESTATION MEDIATION	11 580,00 €	2 400,00 €	3 000,00 €					
	RESEAUX		3 246,62 €	2 911,51 €					
	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	1 969,50 €	1 619,15 €	3 671,61 €	3 122,11 €				
	TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	87,50 €							
	TAXES FONCIERES	1 430,00 €	6 543,00 €	2 575,00 €	2 497,00 €				
	TERRAINS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	475,92 €				
	TRANSPORTS DE BIENS	123,60 €	4 285,61 €	2 483,94 €	824,60 €				
	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	13 211,79 €	8 962,00 €	16 344,65 €	16 008,00 €				
	VETEMENTS DE TRAVAIL	3 918,95 €	6 212,27 €	6 793,37 €					
	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	1 260,06 €	802,50 €	2 599,87 €	1 578,29 €				
	Total 011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 353 896,99 €	1 303 690,69 €	1 888 841,36 €	2 427 597,13 €				
012-CI	APPRENTIS - INDEMNITE INFLATION			100,00 €					
	APPRENTIS - REMUNERATIONS			9 048,69 €					
	Apprentis - Rémunérations				2 305,39 €				
	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	333,36 €	422,36 €	277,16 €					
	AUTRES CHARGES			3,29 €	882,36 €				
	AUTRES INDEMNITES	294 383,50 €	284 840,11 €	347 102,27 €	263 924,67 €				
	COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	217 377,87 €	210 403,55 €	280 028,82 €	294 284,96 €				
	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CENTRE DE GESTION DE LA				13 063,55 €				
	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	12 893,72 €	12 343,83 €	20 969,00 €	23 030,57 €				
	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	3 039,93 €	3 008,81 €	3 084,42 €	2 953,31 €				
	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	258 915,48 €	255 269,63 €	270 528,40 €	262 072,85 €				
	COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	8 345,79 €	9 568,29 €	12 341,97 €					
	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	17 800,10 €	20 682,07 €	0,00 €	18 853,97 €				
	COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L	5 409,65 €	5 316,15 €	6 497,19 €	6 535,64 €				
	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	6 115,80 €	3 400,30 €	3 634,50 €	50,00 €				
	NBI				13 194,34 €				
	NBI SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	21 197,14 €	18 177,60 €	19 941,30 €					
	PERSONNEL NON TITULAIRE - INDEMNITE INFLATION			4 500,00 €					
016-	PERSONNEL TITULAIRE - INDEMNITE INFLATION			1 500,00 €					
	PRIMES ET AUTRES INDEMNITES				111 573,97 €				
	REMUNERATION PRINCIPALE	760 158,32 €	753 037,32 €	771 729,94 €	739 476,47 €				
	REMUNERATIONS				462 443,54 €				
	REMUNERATIONS DES APPRENTIS	16 989,00 €	3 362,00 €		4 432,73 €				
	REMUNERATIONS NON TITULAIRES	273 513,31 €	268 472,45 €	430 355,09 €					
	SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE				6 902,41 €				
	VERSEMENT DE TRANSPORT	18 392,44 €	18 073,97 €	22 090,53 €	22 221,87 €				
	VERSEMENTS AUX COMITES D'ENTREPRISE		76		344,92 €				
	Total 012-CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 914 865,41 €	1 866 378,44 €	2 203 732,57 €	2 248 547,52 €				

NAUTILIS		DEPENSES				RECETTES			
Libellé du compte		2020	2021	2022	2023	2020	2021	2022	2023
013-A	RBT S/REMUNERATION PERSONNEL					782,01 €			3 640,17 €
	RBT SALAIRE ARRET TRAVAIL					10 923,21 €	5 120,25 €	2 716,49 €	2 025,37 €
	REMB. CONGES PATERNITE						424,76 €		
	REMB. SALAIRE. PERS. NON TITULAIR					131,42 €	4 855,00 €	518,83 €	7 853,99 €
	REMBOURSEMENTS SUR CHARGES DE S.S ET PREVOYANCE							6 200,00 €	
	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL					859,89 €	598,92 €	1 842,88 €	
	Total 013-ATTENUATIONS DE CHARGES					12 696,53 €	10 998,93 €	11 278,20 €	13 519,53 €
65-AU	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPE DE GESTION				1 364,14 €				
	C.A.S.	15 500,00 €	16 502,36 €	15 886,09 €	13 082,05 €				
	Total 65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	15 500,00 €	16 502,36 €	15 886,09 €	14 446,19 €				
67-CH	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPE DE GESTION	784,26 €	806,24 €	491,20 €					
	TITRES ANNULES (HT)		4 962,25 €						
	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	78,00 €	3 072,55 €	371,50 €	149 331,91 €				
	Total 67-CHARGES EXCEPTIONNELLES	862,26 €	8 841,04 €	862,70 €	149 331,91 €				
68-DO	DAP - POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS			225 230,00 €					
	DOT. AUX PROV. PR RISQUES ET CHARGES EXCEPTIONNELS			0,00 €					
	Total 68-DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS			225 230,00 €					
70-PR	AFFUTAGE PATINS					212,00 €	75,60 €	263,80 €	
	AUTRE PRESTATIONS NAUTILIS					4 102,70 €	4 609,70 €	17 580,33 €	
	AUTRES DROITS DE STATIONNEMENT ET DE LOCATION					67 168,26 €	5 954,70 €	3 323,26 €	16 304,77 €
	AUTRES REDEVANCES ET RECETTES DIVERSES					5 449,32 €			
	BAR ET RESTAURANT NAUTILIS					4 914,97 €	3 774,51 €	0,00 €	
	DROIT CARACT. LOISIR PATINOIRE					80 155,70 €	17 458,90 €	81 775,10 €	219 785,25 €
	DROIT CARACT. LOISIR PISCINE					530 122,09 €	414 964,60 €	1 037 993,51 €	824 109,35 €
	DROIT CARACT. SPORTIF PATINOIRE					2 957,20 €	492,40 €	1 701,50 €	1 099,40 €
	DROITS CARACT. SPORTIF PISCINE					127 651,06 €	67 274,54 €	163 312,33 €	163 339,28 €
	LOCATION DE PATINS					52 038,80 €	17 409,50 €	70 936,90 €	
	PAR LES COMMUNES MEMBRES DU GFP							311,36 €	
	REDEVANCE DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES						19 381,70 €		
	REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC								4 166,67 €
	Total 70-PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES					874 772,10 €	551 396,15 €	1 377 198,09 €	1 228 804,72 €
74-DO	AUTRES							0,00 €	
	Total 74-DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS							0,00 €	
75-AU	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPE. DE GEST.								27,66 €
	DEDITS ET PENALITES PERCUES								0,00 €
	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS								73 918,80 €
	HT - REVENUS DES IMMEUBLES NON AFFECTES								1 652,28 €
	Total 75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE								75 598,74 €
77-PR	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPE. DE GEST.							49 125,19 €	
	DEDITS ET PENALITES PERCUES						4 650,50 €	225 230,00 €	
	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS					690,59 €	1 142,43 €	38,60 €	
	RECOUVR. SUR CREANCES ADMISES EN NON VALEUR							37,50 €	
	Total 77-PRODUITS EXCEPTIONNELS					690,59 €	5 792,93 €	274 431,29 €	
78-REI	REP. SUR PROV. PR DEPREC. DES ACTIFS CIRCULANTS					265 570,08 €			225 230,00 €
	Total 78-REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS					265 570,08 €			225 230,00 €
Total F		3 285 124,66 €	3 195 412,53 €	4 334 552,72 €	4 839 922,75 €	1 153 729,30 €	568 188,01 €	1 662 907,58 €	1 543 152,99 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240613-2024_06_99-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024

Affichage : 21/06/2024

NAUTILIS	DEPENSES				RECETTES			
	2020	2021	2022	2023	2020	2021	2022	2023
cti pitre v Libellé du compte								
I 13-SU AUTRES								1 222,93 €
Total 13-SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES								1 222,93 €
20-IM CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	0,00 €	10 872,00 €						
FRAIS D'ETUDES		8 400,00 €	0,00 €	8 862,96 €				
FRAIS D'INSERTION	864,00 €							
Total 20-IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	864,00 €	19 272,00 €	0,00 €	8 862,96 €				
21-IM ACQUIS. EQUIPT. INFORMAT.	4 266,00 €	7 957,26 €	17 180,06 €					
AUTRE MATERIEL ET OUTIL. D'INCENDIE DEFENSE CIVILE	0,00 €	713,06 €	2 331,50 €					
AUTRE MATERIEL ET OUTIL. D'INCENDIE ET DE DEFENSE				529,66 €				
AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE				16 735,20 €				
AUTRES				29 362,69 €				
AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS				0,00 €				
AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS			4 792,62 €	1 800,00 €				
AUTRES BATIMENTS PUBLICS			99 743,85 €	280 508,35 €				
AUTRES CONSTRUCTIONS			0,00 €					
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	22 249,38 €	36 948,61 €	59 367,25 €	29 102,79 €				
AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	100 011,49 €	49 714,68 €	76 016,14 €	31 532,36 €				
AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIER				31 212,61 €				
BATIMENTS PUBLICS				0,00 €				
HT - AUTRES				457,76 €				
HT - AUTRES BATIMENTS PUBLICS				2 325,27 €				
HT - AUTRES CONSTRUCTIONS				2 536,20 €				
INSTALLATIONS DE VOIRIE			88 377,17 €					
MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	0,00 €	1 028,72 €						
MATERIEL DE TRANSPORT	31 775,71 €							
MOBILIER	3 686,24 €	88 282,15 €	26 693,84 €					
PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES			5 143,08 €	5 712,00 €				
RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU				17 366,98 €				
Total 21-IMMOBILISATIONS CORPORELLES	161 988,82 €	184 644,48 €	379 645,51 €	449 181,87 €				
23-IM AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	502,60 €	0,00 €	0,00 €				4 935,31 €	
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				0,00 €				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				0,00 €				
AUTRES TRAVAUX SUR BATIMENTS	147 764,16 €	351 896,16 €	257 565,20 €	31 770,06 €				
AVANCES VERSEES SUR COMMANDES IMMO. CORP.		14 394,60 €	5 719,20 €	0,00 €				
CABLAGE RESEAU INFORMATIQUE	0,00 €	15 064,06 €		0,00 €				
CONSTRUCTIONS	0,00 €	0,00 €	304,16 €	0,00 €	150,00 €			
INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES			2 663,52 €					
Total 23-IMMOBILISATIONS EN COURS	148 266,76 €	381 354,82 €	266 252,08 €	31 770,06 €	150,00 €		4 935,31 €	
AP 03I AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS		4 935,31 €						
CD16 - CONTRAT 2019/2021 - NAUTILIS PV						425 766,43 €	0,00 €	
CONSTRUCTIONS	929 715,35 €	68 285,41 €			6 634,17 €	949,46 €		
Total AP 036-NAUTILIS - PHOTOVOLTAÏQUE	929 715,35 €	73 220,72 €			6 634,17 €	426 715,89 €	0,00 €	
AP 07I AUTRES							268 800,00 €	
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			136,80 €					
AVANCES VERSEES SUR COMMANDES IMMO. CORP.			102 388,20 €					
CONSTRUCTIONS		18 054,00 €	2 079 927,13 €	548 922,24 €				
FRAIS D'INSERTION		864,00 €	324,00 €					
Total AP 077-NAUTILIS GROUPE FROID - P1		18 918,00 €	2 182 776,13 €	548 922,24 €			268 800,00 €	0,00 €
AP 08I CONSTRUCTIONS			17 940,60 €	720,00 €				
FRAIS D'INSERTION				864,00 €				
Total AP 089 - CHAUFFERIE BIO MASSE DE NAUTILIS			17 940,60 €	1 584,00 €				
AP 10I CONSTRUCTIONS				51 557,82 €				
Total AP 104 : REHABILITATION NAUTILIS				51 557,82 €				
Total I	1 240 834,93 €	677 410,02 €	2 846 614,32 €	1 091 878,95 €	6 784,17 €	426 715,89 €	273 735,31 €	1 222,93 €
Total général	4 525 959,59 €	3 872 822,55 €	7 181 167,04 €	5 931 801,70 €	1 160 513,47 €	994 903,90 €	1 936 642,89 €	1 544 375,92 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240613-2024_06_99-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024

Affichage : 21/06/2024

STADE D ATHLETISME	DEPENSES				RECETTES			
	2020	2021	2022	2023	2020	2021	2022	2023
cti pitre v Libellé du compte								
F 011-CI AUTRES				925,39 €				
AUTRES BIENS MOBILIERS	240,00 €	489,90 €	0,00 €	3 471,75 €				
AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	4 022,17 €	4 136,24 €	3 561,29 €	4 470,74 €				
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	259,00 €	18,00 €	19,20 €					
BATIMENTS PUBLICS	0,00 €	0,00 €	261,38 €					
CONTRAT PRESTATIONS PPP	96 964,94 €	90 803,17 €	102 028,20 €	133 713,67 €				
EAU ET ASSAINISSEMENT	4 663,39 €	5 098,15 €	3 625,68 €	1 535,37 €				
ELECTRICITE	9 077,04 €	8 114,51 €	12 708,60 €	25 622,94 €				
ENERGIE - ELECTRICITE	2 995,52 €							
FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	1 629,77 €	2 329,67 €	2 421,28 €	2 239,25 €				
FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	1,27 €	51,08 €	36,04 €	33,84 €				
FRAIS DE GARDIENNAGE				101,55 €				
FRAIS DE GARDIENNAGE (EGLISES, FORETS ET BOIS)	1 012,41 €	400,40 €	2 661,80 €					
FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	1 641,69 €	1 928,08 €	3 140,59 €					
Frais de télécommunications				1 956,38 €				
GAZ	5 267,58 €	7 632,19 €	3 946,75 €	27 196,87 €				
LOCATIONS MOBILIERES		671,42 €	1 474,17 €					
MAINTENANCE	2 232,77 €	1 233,56 €	3 462,34 €	5 430,94 €				
MATERIEL ROULANT	26,88 €	119,46 €	0,00 €	86,62 €				
MISSIONS	0,00 €		305,20 €					
MULTIRISQUES	267,17 €	821,39 €	803,07 €	798,79 €				
TERRAINS	0,00 €	137,85 €	0,00 €	0,00 €				
TRANSPORTS DE BIENS		297,33 €	64,99 €	245,60 €				
VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	529,15 €		68,00 €	345,00 €				
VOYAGES ET DEPLACEMENTS	210,00 €							
Total 011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	131 040,75 €	124 282,40 €	140 588,58 €	208 174,70 €				
012-CI AUTRES INDEMNITES	30 031,14 €	30 006,64 €	29 349,52 €	32 148,33 €				
COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	12 792,94 €	13 068,26 €	14 101,76 €	15 307,96 €				
COTISATIONS AU CNPFT ET AU CENTRE DE GESTION DE LA				911,16 €				
COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.			248,75 €	309,66 €				
COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	329,50 €	336,59 €	316,26 €	331,55 €				
COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	26 235,35 €	26 808,24 €	25 455,74 €	26 730,81 €				
COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	621,41 €	762,26 €	810,14 €					
COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	1 915,30 €	2 298,06 €	0,00 €	1 932,92 €				
COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	414,50 €	423,40 €	426,36 €	455,50 €				
MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	321,10 €	302,13 €						
NBI				586,32 €				
NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	4 334,76 €	4 334,76 €	2 815,53 €	20,60 €				
PERSONNEL TITULAIRE - INDEMNITE INFLATION			300,00 €					
REMUNERATION PRINCIPALE	82 347,33 €	84 131,81 €	79 049,63 €	82 874,90 €				
REMUNERATIONS NON TITULAIRES			5 628,23 €	6 049,28 €				
VERSEMENT DE TRANSPORT	1 409,46 €	1 439,81 €	1 449,73 €	1 548,83 €				
Total 012-CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	160 752,79 €	163 911,96 €	159 951,65 €	169 207,82 €				
013-A' D'APPROVISIONNEMENTS NON STOCKES					-103,41 €			
RBT S/REMUNERATION PERSONNEL					419,97 €			
RBT SALAIRE ARRET TRAVAIL					307,40 €			
REMBOURSEMENTS SUR CHARGES DE S.S ET PREVOYANCE							300,00 €	
Total 013-ATTENUATIONS DE CHARGES					623,96 €		300,00 €	
65-AU C.A.S.	1 725,00 €	1 692,55 €	1 717,43 €	1 032,79 €				
Total 65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 725,00 €	1 692,55 €	1 717,43 €	1 032,79 €				
66-CH AUTRES	19 351,20 €	19 351,20 €	19 351,20 €	19 351,20 €				
INTERETS PPP	170 811,72 €	168 164,37 €	164 636,25 €	160 300,14 €				
Total 66-CHARGES FINANCIERES	190 162,92 €	187 515,57 €	183 987,45 €	179 651,34 €				
74-DO EMPLOIS D'AVENIR					3 422,73 €			
Total 74-DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS					3 422,73 €			
75-AU REVENUS DES IMMEUBLES					3 078,95 €	3 346,70 €	3 159,90 €	2 454,40 €
Total 75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					3 078,95 €	3 346,70 €	3 159,90 €	2 454,40 €
77-PR AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPE. DE GEST.					12 703,82 €			
DEDITS ET PENALITES PERCUES					28 739,48 €	4 600,00 €		
MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS							2 504,89 €	999,69 €
Total 77-PRODUITS EXCEPTIONNELS					41 443,30 €	4 600,00 €	2 504,89 €	999,69 €
Total F	483 681,46 €	477 402,48 €	486 245,11 €	558 066,65 €	48 568,94 €	7 946,70 €	5 964,79 €	3 454,09 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240613-2024_06_99-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024

Affichage : 21/06/2024

STADE D ATHLETISME Libellé du compte	DEPENSES				RECETTES			
	2020	2021	2022	2023	2020	2021	2022	2023
I 13-SUI ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX							0,00 €	
AGENCE NATIONALE DU SPORT								0,00 €
Total 13-SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES							0,00 €	0,00 €
16-EM DETTES AFFERENTES AUX M.E.T.P. et P.P.P.	176 768,72 €	179 416,06 €	182 944,19 €	187 280,29 €				
Total 16-EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	176 768,72 €	179 416,06 €	182 944,19 €	187 280,29 €				
21-IMI ACQUIS.EQUIPT.INFORMAT.	29 171,74 €	0,00 €	0,00 €					
AUTRES				12 464,96 €				
AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS				1 080,00 €				
AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS				988,32 €				
AUTRES CONSTRUCTIONS		0,00 €	12 754,06 €					
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 081,39 €	3 006,00 €	0,00 €	35 278,80 €				
AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.		0,00 €	0,00 €	34 139,47 €				
MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	0,00 €	1 028,72 €						
MOBILIER	0,00 €	0,00 €	1 777,70 €					
RESEAUX DE VOIRIE				40 286,88 €				
Total 21-IMMOBILISATIONS CORPORELLES	32 253,13 €	4 034,72 €	14 531,76 €	124 238,43 €				
23-IMI AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	690,64 €	0,00 €	0,00 €					
INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES			81 268,92 €	0,00 €				
Total 23-IMMOBILISATIONS EN COURS	690,64 €	0,00 €	81 268,92 €	0,00 €				
AP 075 CONSTRUCTIONS			0,00 €	16 043,04 €				
Total AP 075-STADE D'ATHLETISME BUVETTE P2			0,00 €	16 043,04 €				
Total I	209 712,49 €	183 450,78 €	278 744,87 €	327 561,76 €			0,00 €	0,00 €
Total général	693 393,95 €	660 853,26 €	764 989,98 €	885 628,41 €	48 568,94 €	7 946,70 €	5 964,79 €	3 454,09 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240613-2024_06_99-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024

Affichage : 21/06/2024

CTRE SPORTIF MONTAGNES		DEPENSES				RECETTES			
cti pitre v Libellé du compte		2020	2021	2022	2023	2020	2021	2022	2023
F 011-CI	AUTRES BIENS MOBILIERS		0,00 €		192,00 €				
	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	1 140,57 €	1 228,83 €	194,90 €	103,39 €				
	AUTRES HONORAIRES, CONSEILS...				0,00 €				
	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	-215,42 €	175,02 €	0,00 €	0,00 €				
	BATIMENTS	5 612,50 €	4 606,22 €	23 340,19 €					
	BÂTIMENTS PUBLICS				910,48 €				
	CATALOGUES ET IMPRIMES	0,00 €	578,44 €	187,20 €					
	DIAGNOSTIC IMMOBILIER				205,15 €				
	DIVERS	4 924,99 €	8 532,00 €	6 988,00 €	5 981,00 €				
	EAU ET ASSAINISSEMENT	1 009,46 €	1 128,79 €	1 832,85 €	1 437,31 €				
	ELECTRICITE	7 675,39 €	6 217,24 €	12 665,16 €	24 041,07 €				
	ENERGIE - ELECTRICITE	2 644,71 €							
	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	76,08 €	0,00 €	138,00 €					
	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	131,88 €	799,50 €	300,65 €	0,00 €				
	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX				1 440,00 €				
	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	11,88 €	11,28 €	25,47 €	18,23 €				
	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	811,12 €	2 045,30 €	680,86 €					
	Frais de télécommunications				1 047,54 €				
	GAZ	1 035,87 €	1 908,88 €	870,21 €	6 574,67 €				
	HABILLEMENT ET VETEMENTS DE TRAVAIL				0,00 €				
	MAINTENANCE	10 169,75 €	14 337,27 €	13 133,02 €	6 830,66 €				
	MISSIONS	0,00 €							
	MULTIRISQUES	2 271,21 €	2 348,58 €	2 732,20 €	2 954,01 €				
	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	150,02 €	116,86 €	204,39 €	121,98 €				
	TAXES FONCIERES	0,00 €	19 575,00 €	25 347,00 €	23 021,00 €				
	TRANSPORTS DE BIENS				10,00 €				
	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	530,40 €	102,00 €	726,00 €	0,00 €				
	VETEMENTS DE TRAVAIL	0,00 €	0,00 €	292,92 €					
	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	105,00 €		199,87 €	300,00 €				
	Total 011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	38 085,41 €	63 711,21 €	89 868,89 €	75 178,49 €				
012-CI	AUTRES INDEMNITES	18 789,44 €	18 977,48 €	24 745,98 €	8 066,57 €				
	COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	16 301,38 €	15 048,83 €	17 906,18 €	17 498,72 €				
	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CENTRE DE GESTION DE LA				781,49 €				
	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	0,00 €	0,00 €	455,92 €	1 347,43 €				
	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	302,68 €	310,41 €	330,27 €	172,97 €				
	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	25 242,67 €	25 660,02 €	27 539,58 €	16 363,25 €				
	COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	682,28 €	799,38 €	971,06 €					
	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	1 756,50 €	2 298,06 €	0,00 €	2 055,41 €				
	COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	458,44 €	444,02 €	511,10 €	390,73 €				
	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	324,50 €	474,50 €	150,00 €					
	NBI				1 640,84 €				
	NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	3 156,35 €	3 154,06 €	3 178,89 €					
	PERSONNEL TITULAIRE - INDEMNITE INFLATION			500,00 €					
	PRIMES ET AUTRES INDEMNITES				4 228,12 €				
	REMUNERATION PRINCIPALE	86 899,49 €	85 119,02 €	83 748,20 €	44 757,69 €				
	REMUNERATIONS				28 211,27 €				
	REMUNERATIONS NON TITULAIRES			9 621,11 €					
	SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE				934,20 €				
	VERSEMENT DE TRANSPORT	1 558,90 €	1 510,10 €	1 737,65 €	1 328,65 €				
	Total 012-CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	155 472,63 €	153 795,88 €	171 395,94 €	127 777,34 €				
013-A	REMB.SALAIRE.PERS.NON TITULAIR					1 603,56 €	5,48 €	38,22 €	
	REMBOURSEMENTS SUR CHARGES DE S.S ET PREVOYANCE						500,00 €		
	REMB. REMUNERATION PERSONNEL							233,53 €	
	Total 013-ATTENUATIONS DE CHARGES					1 603,56 €	505,48 €	271,75 €	
65-AU	AUTRES				0,00 €				
	C.A.S.	2 155,00 €	2 115,69 €	2 146,78 €	1 721,32 €				
	Total 65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 155,00 €	2 115,69 €	2 146,78 €	1 721,32 €				
67-CH	SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	1 679,70 €							
	Total 67-CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 679,70 €							
70-PR	A CARACTERE SPORTIF					41 659,10 €	31 787,19 €	56 615,20 €	32 666,70 €
	AUTRES DROITS DE STATIONNEMENT ET DE LOCATION					70,02 €	179,57 €	178,14 €	133,96 €
	AUTRES REDEVANCES ET RECETTES DIVERSES					668,84 €			
	AUTRES REDEVANCES ET RECETTES DIVERSES PHOTOVOLT						663,37 €	692,91 €	0,00 €
	Total 70-PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES					42 397,96 €	32 630,13 €	57 486,25 €	32 800,66 €
75-AU	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE							759,00 €	
	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPE. DE GEST.								883,00 €
	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE					758,00 €	758,00 €	0,00 €	
	REVENUS DES IMMEUBLES					9 299,61 €	7 835,59 €	10 871,44 €	11 612,16 €
	Total 75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					10 057,61 €	8 593,59 €	11 630,44 €	12 495,16 €
77-PR	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPE. DE GEST.							150,48 €	
	DEDITS ET PENALITES PERCUES					800,00 €			
	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS					1 123,89 €			
	Total 77-PRODUITS EXCEPTIONNELS					1 923,89 €		150,48 €	
78-REI	REP. SUR PROV. PR DEPREC. DES ACTIFS CIRCULANTS								16 797,74 €
	Total 78-REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS								16 797,74 €
Total Fs-200071827-20240613-2024_06_99-DE		197 392,74 €	219 622,78 €	263 411,61 €	204 677,15 €	54 379,46 €	42 827,28 €	69 772,65 €	62 365,31 €

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024

Affichage : 21/06/2024

Centre Sportif Montagnes Libellé du compte	DEPENSES				RECETTES			
	2020	2021	2022	2023	2020	2021	2022	2023
I 20-IMI FRAIS D'ETUDES			0,00 €	4 700,45 €				
Total 20-IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			0,00 €	4 700,45 €				
21-IMI ACQUIS. EQUIPT. INFORMAT.	0,00 €	399,00 €						
AUTRE MATERIEL ET OUTIL. D'INCENDIE DEFENSE CIVILE	1 030,12 €	289,30 €	501,63 €					
AUTRES BATIMENTS PUBLICS			5 983,20 €	1 845,00 €				
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 070,70 €	1 851,97 €						
MOBILIER	0,00 €							
Total 21-IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 100,82 €	2 540,27 €	6 484,83 €	1 845,00 €				
23-IMI CONSTRUCTIONS	26 641,96 €	17 183,75 €						
Total 23-IMMOBILISATIONS EN COURS	26 641,96 €	17 183,75 €						
Total I	28 742,78 €	19 724,02 €	6 484,83 €	6 545,45 €				
Total général	226 135,52 €	239 346,80 €	269 896,44 €	211 222,60 €	54 379,46 €	42 827,28 €	69 772,65 €	62 365,31 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240613-2024_06_99-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024

Affichage : 21/06/2024

LEXIQUE

Attribution de compensation :

Le mécanisme des attributions de compensation a été créé par la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République. Il a pour objet de garantir la neutralité budgétaire des transferts de ressources opérés lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) opte pour le régime de la fiscalité professionnelle unique (anciennement taxe professionnelle unique) et lors de chaque transfert de compétence entre l'EPCI et ses communes membres. Ce mécanisme est prévu aux IV et au V de l'article 1609 nonies C du code général des impôts (CGI).

Capacité d'autofinancement :

Elle est égale à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement (y compris les frais financiers et le résultat exceptionnel). L'excédent sert à financer les dépenses d'investissement et le remboursement du capital de la dette

Compte administratif :

Le compte administratif est le document qui retrace, par rapport aux prévisions autorisées par l'Assemblée délibérante, les opérations budgétaires réalisées au cours d'un exercice et fait apparaître le résultat de clôture.

Epargne brute / Epargne nette :

L'épargne brute est égale à la différence entre les recettes et les dépenses de gestion (épargne de gestion) à laquelle on a retranché les intérêts de la dette ainsi que les produits et charges exceptionnels. Elle équivaut à la capacité d'autofinancement. Si on soustrait le remboursement du capital de la dette à l'épargne brute, on obtient l'épargne nette.

Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) :

C'est une dotation de l'Etat destinée à compenser, sur les bases d'un taux forfaitaire, la TVA que les collectivités locales ont supportée sur leurs investissements de l'année.

Fonds de roulement

Le fonds de roulement au 1er janvier correspond au résultat global de clôture du compte administratif de l'exercice précédent, c'est-à-dire au cumul des excédents ou déficits antérieurs. C'est la somme de l'excédent ou du déficit de clôture, pour l'exercice précédent, de la section de fonctionnement et de la section d'investissement.

Section de fonctionnement / Section d'investissement

La section de fonctionnement enregistre les opérations courantes qui se renouvellent régulièrement et constituent des charges et des produits à caractère définitif (charges de personnel, fournitures, intérêts des emprunts, prestations de services, etc.). La section d'investissement retrace les opérations relatives au patrimoine de la communauté d'agglomération (acquisitions, ventes, travaux...). Ces opérations sont souvent étalées sur plusieurs années et, aux côtés de l'autofinancement, l'emprunt peut concourir à leur financement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240613-2024_06_99-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024

BHNS : Bus à Haut Niveau de Service

Affichage : 21/06/2024

CFE : Cotisation Foncière des Entreprises

CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

FNGIR : Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources

FPIC : Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes

IFER : Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux

REOM : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères

TASCOM : Taxe sur les Surfaces Commerciales

TH : Taxe d'Habitation

TFB : Taxe Foncière sur les propriétés Bâties

TFNB : Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240613-2024_06_99-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024

Affichage : 21/06/2024